Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957
Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 nos) 1er oct. au 30 sept. — FRANCE ..... un an 4 F — ETRANGER .... un an 5,50 F — LE NUMERO : 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10e — Tél. 87.83.942

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril Mai — Juin - Juillet — Août - Septembre.

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 173 — ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6 000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600 000 MUSICIENS FEDERES — MAI 1964

AUX CONCERTS COLONNE

FESTIVAL DU CENTENAIRE DE

Gabriel PIERNÉ

UN épigraphe au présent article, j'ai été fort tenté de citer trois de nos vieux proverbes français et, en définitive, je cède à la tentation. Ces proverbes, les voici : « Mieux vaut tard que jamais », « Tout vient à point à qui sait attendre » et « Tout est bien qui finit bien ». Et maintenant, je m'explique : je sais que les sévères critiques formulées par moi contre le Comité des Concerts Colonne, dans de récents écrits publiés à cette même place par notre périodique, ont profondément irrité et même blessé les valeureux artistes qui en font partie. J'en ai eu des échos qui ne me laissent aucun doute à ce sujet mais, après le brillant festival qui, avec un certain retard, a enfin eu lieu le 15 mars dernier au Châtelet pour célébrer le centenaire de la naissance de Gabriel Pierné (16 août 1863), je trouve la très heureuse occasion de féliciter bien sincèrement, avec leur remarquable chef Pierre Dervaux, tous les artistes des Concerts Colonne. Nous mettrons fin ainsi à un fâcheux malentendu qui n'a que trop duré.

Avant de donner le compte rendu de ce festival du souvenir, je tiens à signaler que le Comité des Concerts Colonne a eu le geste élégant de répondre à mes reproches en m'envoyant, sans commentaires, deux invitations à cette émouvante cérémonie commémorative. Je l'en remercie bien cordialement mais je dirai plus loin pourquoi j'ai cru très légitime de me montrer précédemment si sévère à son endroit. L'apparence des faits m'y autorisait pleinement et je suis maintenant très heureux de constater qu'il ne s'est agi que d'un malentendu causé uniquement par le silence prolongé du Comité sur les préparatifs dudit festival. Je précise que ce ne sont nullement des excuses que j'ai à présenter au Comité mais seulement des regrets sur ce qui s'est passé et qui aurait pu être si facilement évité. Nous en reparlerons à la fin de cet article. Venons-en pour l'instant à ce que fut l'exécution du magnifique programme du dimanche 15 mars.

(Suite page 3)

LA C. M. F. EN DEUIL

LE PRÉSIDENT CHARLES DRUGÉ N'EST PLUS

Le 4 avril 1964 eurent lieu à Joigny, les obsèques de notre ami Charles Drugé, président de la Fédération Musicale de l'Yonne, membre du Comité et membre de la Commission de Contrôle de la C.M.F., directeur de l'Harmonie Municipale de Joigny, président d'Honneur de l'Association des anciens Elèves du Lycée de Joigny, Croix de Guerre 1914-1918, Officier d'Académie.

Charles Drugé, âgé de 80 ans, continuait à se dévouer sans compter en faveur de la Musique Populaire. Il n'a cessé pendant de nombreuses années, de prodiguer de sages conseils dans sa Fédération et ses collègues du Bureau confédéral ont toujours apprécié cet homme affable et pondéré. Aussi Charles Drugé ne comptait-il que des amis.

Suivant son désir, l'enterrement se fit dans la plus grande simplicité, l'émotion n'en fut que plus vive. L'assistance était nombreuse et comprenait toutes les personnalités musicales de la région. L'Harmonie de Joigny interpréta quelques œuvres, tenant ainsi à rendre à son Directeur un dernier hommage.

La « Confédération Musicale de France » adresse ses bien vives condoléances à la famille de notre regretté Collaborateur.

A. E.

Comité National de la Musique

Le Comité national de la Musique (section française du Conseil international de la Musique) a renouvelé son bureau au mois de janvier.

Le président sortant, le compositeur Emmanuel Bondeville, membre de l'Institut, a annoncé sa décision de ne pas présenter à nouveau sa propre candidature, en raison des occupations très absorbantes qui résultent de ses fonctions de directeur du Théâtre national de l'Opéra de Paris.

A l'unanimité, le Comité a exprimé ses sentiments amicaux à son président, et son regret de le voir quitter sa charge ; il a élu pour lui succéder, le professeur Jacques Chailley, bien connu du monde musical international.

Le professeur Jacques Chailley est actuellement directeur de l'Institut de Musicologie de l'Université de Paris, où il enseigne l'histoire de la musique, et directeur de la Schola Cantorum. Fondateur en 1935 du Groupe de Théâtre Antique de la Sorbonne, compositeur de musique de scène, de ballets, de chœurs et de mélodies, il est l'auteur d'ouvrages théoriques précieux aux musicologues et aux étudiants, parmi lesquels le Traité historique d'analyse musicale et l'Histoire musicale du Moyen-Age.

Le maître Emmanuel Bondeville ayant été unanimement porté au rang de président d'honneur, aux côtés du président-fondateur Marcel Dupré, le Conseil d'administration du Comité national de la Musique est ainsi composé pour 1964 :

Présidents d'honneur : Marcel Dupré, membre de l'Institut, président-fondateur du Comité national de la Musique ; Emmanuel Bondeville, membre de l'Institut ;

Président : Jacques Chailley, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut de Musicologie, de la Schola Cantorum ;

Vice-présidents : Mme Isabelle Laennec ; M. Albert Ehrmann, président de la Confédération musicale de France ; M. René Nicoly, président des Jeunesses musicales de France ; M. Albert Willemetz, président de la Confédération nationale des Sociétés d'auteurs et de compositeurs ;

Secrétaire général : M. Raymond Lyon, président de l'Association de la presse phonographique ;

Secrétaire général adjoint : M. André Boll ;

(Suite page 4)

Pour le local de la CMF

MONTANT DES SOMMES DEJA PARUES

22.510,05 F.

M. Petit Gabriel, Paris-17e : 6 F. ; M. Miane Désiré, Clermont-Ferrand (P.-de-Dôme) : 5,75 F. ; M. Sibille Alfred, Paris-8e : 11 F ; M. Lamoureux Robert, Paris-11e : 6 F.

TOTAL GENERAL A CE JOUR :

022.538,80 F.

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DU SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

50e Congrès C.M.F. et Séminaire (UNESCO)

LES 29, 30 ET 31 MAI 1964

organisé à Dijon à l'occasion des manifestations artistiques pour le bi-centenaire de la mort de J.-Ph. RAMEAU.

Au cours de ces journées, aura lieu sous l'égide du Conseil International de la Musique (UNESCO) et de la Municipalité de Dijon, un Séminaire où les sujets suivants seront traités :

1) Collaboration entre les amateurs et les musiciens professionnels ;
2) Les amateurs servant de base pour le recrutement des musiciens professionnels ;
3) La participation des pédagogues, professeurs de musique et de chant et des professionnels dans les activités des orchestres et chorales d'amateurs ;
4) L'éducation et le perfectionnement des directeurs de sociétés instrumentales et des chefs de chorales d'amateurs ;
5) Les Ecoles de Musique comme base d'activité des musiciens amateurs ;
6) Connaissance des grands classiques et en particulier de l'œuvre de J.-Ph. Rameau.

Etude des recommandations qui furent émises par le congrès du C.I.M. à Rome, en septembre 1962 :

Que les autorités compétentes :

a) appuient moralement et financièrement tout effort tendant à améliorer la qualité et à accroître le nombre des activités musicales d'amateurs ;
b) renforcent les possibilités accordées aux amateurs d'entrer en contact direct avec la musique contemporaine, en commandant à des compositeurs de réputation consacrée, des œuvres pour chorales et pour orchestres d'amateurs ;
c) donnent aux chorales et orchestres d'amateurs une part active dans la vie culturelle des communautés.

ORDRE DU JOUR DU CONGRES C.M.F.

1) Appel des délégués ;
2) Allocution du Président ;
3) Rapport du secrétaire général ;
4) Rapport du trésorier ;
5) Examens fédéraux ;
6) Guide-Annuaire ;
7) Stages ;
8) Journal ;
9) Questions diverses.

Le Comité de réception se trouvera le vendredi 29 mai, de 14 h. à 19 h., Pavillon du Tourisme, place Darcy.

La première réunion du Comité du Séminaire est fixée au vendredi 29 mai 1964, à 16 heures 30.

Réunion plénière, vendredi 29 mai, à 20 h. 30, Salle de Flore.

SAMEDI 30 MAI 1964

Congrès de la C.M.F., de 9 h. à 11 h. De 11 h. à 12 h. 30, suite de la réunion plénière, Salle Flore.

Colloque public à 14 h. 30, avec les délégués internationaux et les délégués nationaux, sous la présidence de M. le **Chanoine KIR**, député, maire de la Ville de Dijon. (Salle des Etats de Bourgogne).

A 18 h., vernissage de l'Exposition RAMEAU.

A 21 h., manifestation au Théâtre.

DIMANCHE 31 MAI 1964, 8 h. 30, réunion du Bureau C.I.S.P.M.

Grand'messe à la Cathédrale Saint-Benigne, à 10 h.

A 12 h., place de l'Hôtel de Ville, hommage par les écoles de la Ville de Dijon à J.-Ph. RAMEAU ; à 15 h., Festival Fédéral.

Nous avons le plaisir de donner une première liste des personnalités déléguées par les Comités Internationaux pour les représenter au Séminaire de Dijon.

ALLEMAGNE M. Krauss Egon, secrétaire général du Comité Exécutif, Cologne-Klettenberg.

AUTRICHE. Dr Klemencic René, directeur de l'Ensemble « Musica Antiqua », de Vienne.

BULGARIE. M. Marine Golemintv, compositeur, Union des Compositeurs Bulgares, Sofia.

DANEMARK. M. Bentzon Johan, membre du Bureau du Conseil International de la Musique « UNESCO », secrétaire du Comité Exécutif, Copenhague.

ETATS-UNIS. Mme Jouett Shouse, Washington ; Miss Helen Rice, Executive Secretary of the Amateur Chamber Music Players, New-York.

FRANCE. Membres désignés par le Comité National Français.
MM. Fedorov Vladimir, vice-président du C.I.M., 14, rue de Madrid, Paris-VIIIe ; Ameller André, directeur du Conservatoire de Dijon (Côte-d'Or) ; secrétaire général du Syndicat National des Artistes Musiciens.
Leuzinger Rudolf, secrétaire général de la Fédération Internationale des Musiciens (F.I.M.) ; Painchaud J.-J., secrétaire général de l'International Society for Music Education (Section Française).

HONGRIE. Mme Peristein Clara, membre de l'Institut Hongrois de Culture Populaire.

ITALIE. M. Labroca Mario, président du Comité Exécutif, Venise.

LUXEMBOURG. M. Christnach Yvon, secrétaire général de la C.I.S.P.M., Luxembourg-Bonnevoie.

SUISSE. M. Dunand Robert, chef du Service Lyrique de Radio-Genève, fondateur de l'Orchestre des Jeunesses Musicales Suisses ; M. Gaillard Paul-André, Société Suisse de Pédagogie Musicale SSPM.

TCHECOSLOVAQUIE. M. Neumann Veroslav, compositeur et secrétaire de la Section de Composition des Compositeurs Tchécoslovaques, Prague.

République TUNISIENNE. M. Belaïla Abdelhamid, professeur au Conservatoire de Tunis.

U.R.S.S. Représentant non encore désigné.

YOUGOSLAVIE. M. Zlatic Slavko, membre du Bureau du Conseil International de la Musique (C.I.M.) Belgrade.

CHRONIQUE des DISQUES

MUSIQUE VOCALE RELIGIEUSE

+ VIVALDI

Mais non, il ne s'est pas confiné uniquement dans la musique instrumentale ! Le Prete Rosso, directeur de la musique à l'Ospedale della Pietà, fut tout naturellement amené à écrire de la musique religieuse (pouvait-il en être autrement ?). On la connaît trop peu. En voici deux exemples, dont le second (si le premier est tout de même relativement célèbre) pratiquement ignoré.

Tiré d'une messe — qui eût été monumentale — le **Gloria** est écrit pour deux solistes féminins (ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle l'œuvre aurait été écrite pour ses élèves) chœurs et cordes renforcées par deux hautbois, deux trompettes et orgue. On doit insister sur ce double aspect : rôle essentiel des chœurs, soutien instrumental très travaillé. L'œuvre, qui offre un peu l'aspect d'une cantate, est pleine de sève (comme toujours chez Vivaldi) et l'on peut en rapprocher l'esprit et le style de ceux de la musique religieuse de Haydn.

(Sur la courte sinfonia introductive où l'on retrouve l'allégresse des concerti, se jettent bientôt les cris enthousiastes « Gloria ». Chœur recueilli « Et in terra... ». Duo soprano-alto « Laudamus ». Chœur fugué : « Gratias ». Soprano et hautbois : « Domine Deus » d'une fraîcheur quasi pastorale, etc. on retrouve donc l'alternance habituelle airs et ensembles ; un chœur fugué sur « Cum sancto spiritu » achève majestueusement l'œuvre).

Les solistes excellent dans leurs courtes interventions ; reconnaissons notamment la pureté lumineuse du soprano de Maria Stader. Chœur et orchestre du « Mai-Musical Florentin », fougueux dans le début, se font toute prière ensuite ;

(Suite page 2)

NOTULES MUSICALES

A propos d'une reprise de « Samson et Dalila », de Saint-Saëns, à l'Opéra, Claude Rostand, qui n'approuvait pas cette manifestation artistique, a écrit dans le « Figaro » : « Quelle musique, Seigneur ! » Gérard Bauer lui répond dans « Musica » qu'il est bon de faire entendre les chefs-d'œuvre du passé... De cette reprise, avec Rita Gorr, nous en avons la trace dans un disque remarquable enregistré sous la baguette de Georges Prêtre qui anime cette musique avec des nuances d'une expression extraordinaire : j'ai retrouvé en l'écoutant, toute la joie ressentie par une belle nuit provençale au Théâtre Antique d'Arles pendant la représentation de cette œuvre qui reste encore valable. Pour revenir à Claude Rostand, je l'ai entendu présenter les concerts d'avant-garde au Palais de Chaillot (T.N.P.). Dans l'un d'eux il a voulu nous prouver qu'un enregistrement (en allemand, ce qui est déjà une énigme pour celui qui ne connaît pas la langue) entièrement découpé, déformé, rendu totalement méconnaissable était encore présent : C'est ça l'art abstrait, dit-il. Alors je dis « Quelle non-musique, Seigneur ! »

(Suite page 4)

CHRONIQUE des DISQUES

(Suite de la page 1)

ils joignent donc la ferveur à l'énergie. Cette version, conduite par Bartoletti, se distingue par une profonde adéquation aux divers aspects du texte latin.

Le **Credo**, également tiré d'une messe (du moins le suppose-t-on) est une page beaucoup plus pieuse que la précédente. En outre sa structure harmonique s'affirme plus hardie parfois.

(« Credo » affirmatif. Humilité de l'« Et incarnatus est », « Crucifixus » : déploration du chœur sur la démarche implacable des basses. Enfin, glorieux « Et ressurrexit »).

En ce qui concerne la très belle interprétation proposée, même vie, même ardeur, même opportunité dans les nuances.

Par sa clarté, la réalisation stéréophonique est très satisfaisante (1).

MUSIQUE VOCALE PROFANE

+ STRAWINSKY : RENARD

Le coq, menacé par le renard, se voit sauvé grâce aux rusées interventions du bouc et du chat. Tirée de contes russes, cette histoire dont l'esprit s'apparente à celui du fabliau médiéval, fut traduite en français par Ramuz (celui de l'Histoire du soldat, que le compositeur traita d'ailleurs dans le même style).

Quatre personnages, d'où quatre voix chantées, accompagnées par un ensemble instrumental assez inaccoutumé. L'orchestration, originale et légère, laisse toujours la parole à découvert.

Certes la première qualité du texte comme de la musique n'est pas la distinction. Mais, après tout, ne s'agit-il pas d'une grosse farce, visiblement destinée aux tréteaux, dévolue aux histrions. Quelle « vis comica » ! Tout est emporté par une verve irrésistible.

Des chanteurs excellents, Giraudeau, Devos, Rondeleux et Depraz, se font les valeureux défenseurs de cette tragi-comédie. Diction, esprit, tout y est ; et — si nous osons avancer cet apparent paradoxe — ils accusent avec sérieux le burlesque des situations. Le petit orchestre est mené avec précision par Boulez.

Très bon enregistrement, franc. (Voir suite du disque à la rubrique « musique de chambre ») (2).

MUSIQUE INSTRUMENTALE

+ VIOLONCELLE (AVEC PIANO)

Ce récital romantique commence par les « Variations concertantes » (op 17) de **Mendelssohn**, pratiquement inconnues. Le thème, simple, exposé au piano passe bientôt au violoncelle. Et les variations s'engagent, de caractère essentiellement mélodique. Celle où le piano s'amuse sur les pizzicati du cello est particulièrement savoureuse. Mais il en est aussi une passionnée, qu'on n'attendait guère sous la plume de Mendelssohn.

Pierre Fournier a une façon bien personnelle et très expressive de courber la phrase musicale et de lui donner une ampleur imprévue, riche de résonances qui se prolongent en échos intérieurs. Quant à la sonorité, belle et pleine, elle ne souffre pas de ce « bâtardisme » qui gêne parfois chez certains ténors de l'archet.

Il fallait, pour accompagner au piano les pièces de ce disque, mieux qu'un virtuose : un artiste qui « sente » la musique, vibre à son contact et en transmette toute la substance. Il existe en la personne de Dorel Handman, dont les importantes activités ne permettent malheureusement que de rares apparitions aux génériques.

Ainsi donc un nouveau duo est né, d'une cohésion remarquable. Sa réussite dans les « Fantasiestücke » op. 73 de **Schumann**, semble vraiment totale. Puisse-t-elle ne pas demeurer sans lendemain.

Ces trois pièces — écrites originellement pour clarinette — sont de véritables poèmes, dont l'intériorité et la tendresse conquièrent (1. Très humaine méditation. 2. Se déroule, flexible, sur un thème fugace. 3. Fougueuse, parfois rêveuse).

Du même auteur, viennent ensuite les « Stücke im Volkston » (op. 102). Dans le style populaire ainsi que l'indique leur titre, ils épousent un ton de légende qui inspirera Brahms. Le premier est joué avec mordant, les suivants avec délicate poésie, les derniers avec vigueur.

(1. Comme une danse paysanne ; robuste gaîté. 2. Lied très effusif. 3. Déjà Brahmsien : brumes et rêveries... et soudain au milieu, un clair rayon de soleil. 4 et 5 sont résolus, l'un sur un ton de victoire, l'autre avec un caractère épique).

Nous avons déjà commenté la « sonate arpeggione » de **Schubert** : sublime naïveté, fraîcheur inaltérable. On y trouve le plus bel alliage sans doute qui puisse cimenter les assimilations folkloriques et la poésie née des rêves...

Le celliste se joue de ses grandes difficultés. Voici une interprétation noble et généreuse ; et qui n'oublie pas l'essentiel : préserver intacte sa candeur (celle-là même du grand enfant que demeura toujours Schubert). La courbe expressive donnée au second mouvement nous vaut un grand et inoubliable moment ; la musique nous émeut, nous étreint. Et le pianiste sait ici se montrer discret, son rôle étant moins important que dans Schumann. Vraiment, tout cela est excellent.

Très bon enregistrement, net, pur et bien dosé. Gravure copieuse et soignée. (3)

+ VIOLONCELLE (AVEC ORCHESTRE)

Le Concerto pour violoncelle et orchestre de Dvorak, composé en Amérique, utilise, en les épurant, des thèmes nègres ; mais il se ressent aussi de l'éloignement slave. L'œuvre réserve une belle participation à l'orchestre, et au soliste d'ardentes interventions.

(Allegro : le thème principal, dont l'orchestre entier s'empare bientôt, empoigne ; le deuxième au cor, est rêveur et mélancolique. Et voici alimenté le contrastant développement ; le soliste peut attaquer... Adagio : grand lied poétique, plein d'un lyrisme qu'aima Brahms. Finale : après une introduction-marche, le celliste donne le coup de talon du départ à la danse ; ce volet est riche et rutilant).

Starker est un virtuose extraordinairement brillant, qui sait en outre faire chaleureusement chanter son instrument. Il fait, lorsqu'il le faut, victorieusement front à tout l'orchestre. Celui-ci — Orchestre Symphonique de Londres — se montre très actif sous la conduite de Dorati. Résultat : une version souple, vivante, passionnée.

En complément : « Kol Nidrei », variations pour cello et orchestre que **Max Bruch** — l'auteur du concerto de violon — écrivit sur un thème de la liturgie juive.

(Cette page commence sur une plainte douce mais grave ; puis la supplication gagne en fougue et intensité. Ensuite un choral aux profondes résonances, zébré par la harpe, apporte une promesse consolatrice, si bien que la conclusion s'éclaire, apaisée).

Le soliste impose avec autorité son hymne émouvant à l'orchestre, qui le suit et l'approuve avec ferveur. Cette version engagée n'est pas loin de bouleverser.

L'enregistrement est excellent. Bâti sur de puissantes assises et disposant d'un dynamisme considérable, il réunit les qualités de fidélité, de relief et de limpidité. Usinage et présentation soignés. (4)

MUSIQUE DE CHAMBRE

+ BERWALD

Après l'enregistrement de ses quatuors numéros 1 et 2 (Cycnus 60 CS 512) voici celui du dernier, en la mineur, et d'un septuor. Décidément le nom de Franz Berwald, répétons-le, devrait se situer à l'égal des grands romantiques, et le mot de révélation n'est pas trop fort.

Le **quatuor n° 3**, sérieusement pensé et fortement traité, est noble, riche et dense, parcouru par une grande veine inventive que l'auteur sait exploiter (contrastes, couleurs).

Quatre mouvements enchaînés (1. part sur un chaleureux élan lyrique : l'allegro proprement dit est énergique, avec un rien d'amertume. 2. Très belle expression mélodique, simple et prenante ; la marche du discours fait penser au cheminement de la pensée beethovénienne. 3. S'épanouit en phrases plus jeunes et en rythmes plus gais. 4. Un souffle printanier semble passer, qui ferait danser les fleurs nouvelles..)

En dehors des parfaites qualités techniques dont fait preuve le Quatuor Benthien, l'interprétation de cette forte pièce est tout à fait remarquable par sa gravité, sa vigueur, sa prodigalité.

Quant au **Grand septuor**, il n'est pas sans rappeler son homologue beethovénien, en moins prétentieux et plus souriant. C'est une œuvre heureuse, libre, harmonieuse, dont l'instrumentation est ingénieusement répartie.

Trois mouvements séparés (1 - Une série d'accords préludant avec grandeur, puis une mélodie large soutenue par des pizzicati ; l'allegro est ferme, plaisant, plein de douces clartés qui jouent dans les inflexions d'un développement assez spontané. 2 - Phrase ample et berceuse, sans doute soufflée par le vent du large... ; épisode médian occupé par un scherzo qui tranche par sa vivacité, son entrain, puis retour au charme un peu brumeux du début. 3 - Se déroule avec grâce et non sans humour, exemple : les interventions du cor, en marge du contexte).

Rien à reprendre à l'entente entre les sept excellents solistes, non plus qu'à la conception, au phraser, à l'équilibre. Cette version, jeune et sincère, est mieux qu'intéressante : captivante.

La réalisation stéréophonique est très convaincante : belles sonorités, bon dosage des divers pupitres (elle existe aussi en mono, bien entendu). Usinage soigné ; élégante présentation. (5)

+ STRAWINSKY

Ceci est le complément de « Renard ». Les **Trois pièces pour quatuor à cordes** forment un assemblage assez arbitraire. Quatre artistes réputés, les Parrenin, mettent leur talent au service de cette musique astylée.

(1 - Dans le genre d'une danse rustique, un instrument fait même le bourdon. 2 - Fantaisiste au possible, voire excentrique. 3 - Choral parodiant le Dies Irae).

Les **Trois pièces pour clarinette**, pratiquement inconnues, prouvent l'intérêt qu'à toujours porté Strawinsky aux instruments à vent (1 - Poésie rustre ; 2 - Volubilité ; 3 - Accents caustiques ; syncopes, influence du Jazz). Sobriété pour le n° 1, virtuosité pour le suivant, mordant acide pour le dernier numéro, telles sont les caractéristiques de l'exécution présentée par Deplus.

Le **Concertino pour 12 instruments** est l'arrangement d'une pièce pour quatuor à cordes. L'écriture, riche et serrée, éclate d'un dynamisme incisif, avec toutefois l'oasis de bouffées de lyrique poésie (au premier violon). Interprétation nerveuse ; parfois virulente, par douze solistes français en renom.

Enfin, les **Symphonies d'instruments à vent** (à ne pas prendre au sens classique du terme). In memoriam Debussy, offrent peu de cohérence. D'un dépouillement quasi liturgique, elles ont souvent des sonorités d'orgue. Dans cet hommage direct, le recueillement prétend être action. Les artistes qui se liguent ici pour elles allient la tendresse à la stricte propreté de la mise en place.

Conclusion : un disque curieux, présentant plusieurs aspects du déroutant compositeur. A connaître. L'enregistrement stéréophonique est aéré. Notice sur les œuvres et brochure (reproduisant le texte de Renard) sont jointes au disque. (2)

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE

+ D'ALBINONI A BARBER

Voici de nouveau l'« Adagio » d'**Albinoni**, page sereine qu'une restitution — d'ailleurs un peu abusive — a « romantisée »... en la rendant célèbre.

I Musici, avec M.-T. Garatti à l'orgue, nous le servent avec beaucoup de goût, car le texte n'est pas outrancièrement sollicité... bien que leur interprétation ne manque nullement de chaleur.

L'« Adagio et fugue » (K.546) de **Mozart** est un imposant diptyque de maturité (Adagio d'une grandeur triste et quelque peu mystérieuse. Fugue dont le sujet austère libérera une énergie concentrée dans un déroulement vivant, émouvant et inéluctable.)

Le célèbre ensemble accorde plénitude et sobre gravité à l'introduction, et à la fugue une ferme et noble ampleur, tout en conservant une chaleur humaine.

Et voici une de ces pages contemporaines qu'on peut aimer d'emblée, l'« Adagio pour cordes » de **Samuel Barber** (compositeur américain né en 1910). Cette très belle œuvre d'esthétique néo-romantique, dont l'écriture est soignée et serrée, dont le lyrisme est profus, réalise une très captivante progression suivie d'une chute qui engendre une péroraison nostalgiquement résignée.

Avec une intériorité digne, avec une densité qui n'est pas synonyme de lourdeur, les « Musici » ont tenu à nous faire apprécier la seule œuvre actuelle de ce programme.

La deuxième face du disque sera plus souriante, avec deux **Vivaldi**.

Le concerto pour deux mandolines et cordes, déjà étudié dans ces colonnes, scintille au soleil vénitien (Allegro : vivant. Andante : voit l'émancipation des solistes grâce à la complaisance des discrets pizzicati des cordes. Finale : se déroule dans une atmosphère de fête où les brillantes mandolines font office de gais meneurs de jeu.)

Le Concerto pour deux flûtes et cordes baigne dans une poésie transparente et azurée (Allegro : éclairé et stimulé par les limpides gazouillements des traversières. Largo : la douce voix de la première flûte s'élève, parfois rejointe par l'autre pour un élégant duo à la tierce. Finale : entrain réservé).

Dans le premier concerto, les mandolinistes font preuve d'une gracieuse virtuosité. En ce qui concerne le second, l'excellente prestation de Gazzelloni, premier soliste, prouve que sa réputation exceptionnelle de flûtiste n'est en rien surfaite.

On salue avec satisfaction l'apparition d'une édition stéréophonique de caractère populaire (c'est-à-dire économique). Très aérée, elle sonne confortablement et avec pureté. (6)

+ MOZART ET STAMITZ

La **33e Symphonie** (K. 319) écrite à 23 ans, ajoute aux cordes deux hautbois, deux bassons, deux cors. Il y passe un souffle de tendresse préschubertienne.

(1. - Thème fins, à la fois doux en leur courbe générale et incisifs grâce à leurs ornements. 2. - Dévide de charmantes phrases au fil d'une poétique inspiration. 3. - La vigueur des accents empêche l'élégance des mélodies de sombrer dans la mièvrerie. 4. - Les thèmes nombreux, populaires, dansants, et leurs développements inventifs, dispensent une constante et mousseuse allégresse).

La **20e Symphonie** (K. 133), écrite à 15 ans, peu jouée réclame une flûte deux cors et deux trompettes en sus du quintette.

(1. - Thème principal, finement ciselé ; le développement procure un réel plaisir malgré le déséquilibre provoqué par une structure pas encore assez « mûre ». 2. - Charmant, imbrique des motifs morcelés. 3. - Menuet au trio très viennois. 4. - Finale preste et pétillant).

Malgré l'absence de chef, les 37 musiciens de l'Orchestre de chambre de Prague présentent un travail fin et sans bavures. L'équilibre et la précision, bons en général, se trouvent certainement le fruit d'un long et patient travail d'équipe. La fermeté n'exclut pas la grâce, ni l'assurance la légèreté. Peut-être un chef aurait-il insufflé à ces deux exécutions une « vibration interne » qui fait trop peu, « palpiter » ici la musique...

En complément, le 1er des **Orchestertrios** de J. Stamitz pour cordes uniquement divisées en trois parties. C'est un témoin de l'aube de la symphonie classique, laquelle se pointe déjà avec netteté.

(1. - Ferme, chantant, contrasté. 2. - Très délicat. 3. -Menuet dont les sources sont plus populaires. 4. - Finale vif et spirituel.)

Nous conseillons d'entendre ces trois œuvres dans l'ordre exactement inverse de celui dans lequel cet intéressant disque les présente. Il y a là une regrettable méconnaissance de la psychologie de l'« auditeur moyen »...

Enregistrement stéréophonique : l'acoustique est agréable, spacieuse, nette bien qu'onctueuse. La notice, très intéressante, n'indiquait pas le n° au Köchel des symphonies de Mozart. (7)

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

+ BRUCKNER

Cette fois nous présentons sa **Symphonie n 5**, dans la version originale... que l'auteur n'entendit jamais. C'est un vaste monument sonore, qui impose le respect mais dont l'audition pourra sembler longue à d'aucuns en raison de développements très diffus. Cependant que de moments admirables ! L'écriture est celle d'un organiste ; les cuivrés y sont volontiers employés par paquets. L'œuvre est hantée par des préoccupations, sinon franchement cycliques du moins nettement unitaires.

(Allegro : une sourde pulsation de timbales attire du lointain une grave mélodie, à laquelle s'opposera le 2e thème, de caractère héroïque ; le développement est contrastant, on y trouve, à côté de sommets cuivrés, ces épisodes recueillis et quasi agrestes toujours de rigueur chez Brückner. Adagio : longue méditation, tenant de la pure prière et de la plainte lancinante ; très beau, ce mouvement témoigne d'une savante élaboration contrapuntique. Scherzo bien caractéristique de l'auteur, mi-fantastique, mi-viennois ; avec ses sautes d'humeur, il constitue une opportune détente. Finale : Ce mouvement, le plus important, dure 23 minutes à lui seul ; d'abord adagio, il se réfère au 1er volet ; vient ensuite l'allegro, qui adresse des appels réitérés aux ressources de la fugue ; un puissant et riche choral conclut l'œuvre sur une apothéose).

L'orchestre de la radio bavaroise est une formation de grande classe. Quant à Jochum, il sait ce qu'il veut, et il l'obtient assurément. Sa ferme baguette, qui semble impulsive, est pourtant maîtrisée par un solide self-contrôle. Elle bâtit le gigantesque édifice à grands pans puissamment contrastés. Elle est, aussi poétique et dispensatrice dans le mouvement lent d'irradiante émotion.

En complément, deux extraits symphoniques de **Parsifal**. Inutile de commenter le mystique « Prélude » au plus pour des drames wagnériens, non plus que l'aussi célèbre « Enchantement du Vendredi-Saint », interlude instrumental au sein du troisième Acte.

Les mêmes interprètes jouent le prélude avec une ferveur toute religieuse, et l'enchantement avec une sérénité pour ainsi dire supra-terrestre. Dans ces conditions, l'auditeur ne peut que communier.

On appréciera la rondeur des sonorités, dans un enregistrement où les cuivres sonnent avec éclat. Pour Wagner, la prise de son est particulièrement fouillée, et la reproduction transparente. La symphonie de Brückner réclame trois faces (la 4e étant occupée par Parsifal) et le 2e mouvement se trouve scindé ; cela était sans doute inévitable. Notice quadrilingue... mais assez inconsistante. (8)

+ BONDEVILLE

L'aimable directeur de l'Opéra, Normand d'origine, s'est complu à évoquer la figure de **Gaultier Garguille**, Normand (aussi) du XVIe siècle, dont le nom resta dans les chroniques. Non vraiment descriptif, ce poème symphonique suggère divers stades de la carrière du comédien. A la vérité, l'argument retenu fut surtout prétexte à construction musicale organisée.

(Sur pédale grave et ostinato rythmique, un thème paisible dépeint sa ville natale, où l'atmosphère semble vibrer. Le thème de notre héros se profile au hautbois, puis à la flûte. Le basson présente une phrase qui subira bientôt d'amusantes déformations ; c'est ici que le climat commence à s'égayer. Un scherzo évoque alors le passage de G.G. à Rouen, alors quartier général de la chanson et du théâtre, et l'orchestre se divertit joyeusement à cette occasion ; une marche pompeuse symbolise ses rôles. L'ambiance précieuse de certains parterres est aussi restituée — romanesque violon solo —. Puis une fugue dont le sujet est le thème de G.G., et les contre-sujets les motifs affectés à ses deux acolytes — desquels on avait déjà auparavant goûté musicalement les facéties — termine l'œuvre d'une façon extrêmement brillante.)

Avec Cluytens à la tête de l'Orchestre de la R.T.F., le début du poème baigne dans une claire poésie. Ensuite l'interprétation se fait de plus en plus verveuse. Elle est toujours pleine d'animation, de couleur, et naturellement d'à propos. Le chef ménage savamment le contraste des épisodes lyriques ; l'apothéose finale est bien amenée.

Quant à l'enregistrement, il apporte une acoustique profonde et aérée ; la percussion nous semble « relevée ». Signalons qu'on trouvera au verso deux beaux extraits de **Mme Bovary**, l'opéra que Bondeville a écrit sur le drame Flaubertien, avec les artistes de la création. (9)

Roland CHAILLON

1 - D.G.G. 138 788 SLPM (33-30)
2 - Ades MA 30 LA 1003 (33-30)
3 - Guilde M 2298 (33-30)
4 - Mercury 130 531 MLY (33-30)
5 - Cycnus 60 CS 517 (33-30)
6 - Philips 836 903 DSY (33-30)
7 - Critère 5179 CRD (33-30)
8 - D.G.G. 18500 et 18501 LPM (33-30)
9 - Columbia FCX 270 (33-30)

P.S. — Nous conseillons à nos lecteurs discophiles l'acquisition du **Catalogue général des disques microsillon 1964** (1). Ils y trouveront mention de tous les enregistrements parus jusqu'alors dans les catégories « classique, littéraire, musique sacrée ». Pour la première série plus spécialement, ils disposeront de deux rubriques : l'une par ordre alphabétique des compositeurs, l'autre par ordre alphabétique d'interprètes en ce qui concerne les « disques-récitals » ou « concerts » : 266 pages au total. Conclusion : catalogue complet, classement clair, disposition pratique.

Roland CHAILLON

(1) Edité par la Revue « Diapason ».

FESTIVAL DU CENTENAIRE DE GABRIEL PIERNÉ

(Suite de la page 1)

Nous entendîmes pour commencer l'ouverture de « Ramuntcho », si caractéristique, si pittoresque par ses thèmes de folklore et ses rythmes spécifiquement basques. Qu'il est donc joli et léger ce thème de « zortzico » à 5/8 (extrait du chant populaire « Hauche ikhazketako ») qui, à lui seul, évoque déjà à merveille le pays euskarien ! Et combien est noble et émouvant ce choral exposé par les cuivres, les bassons et le contrebasson, repris ensuite par tout l'orchestre. Viennent ensuite, avec petites flûtes et tambourins, des danses allègres, nerveuses, endiablées, telles que « l'Aurresku » (danse nationale du pays basque espagnol) et « L'Arin-arin ». En écoutant cette musique ardente et colorée, et en fermant les yeux, je croyais revoir Gabriel Pierné au pupitre et c'est là le plus bel éloge que je puisse adresser à Pierre Dervaux. Il a obtenu de l'orchestre exactement ce que voulait son illustre devancier. Cette ouverture fut applaudie avec enthousiasme, comme elle en était digne, mais je songeais que, dans « Ramuntcho », il n'y a pas que l'ouverture qui compte et j'espère bien qu'au cours des prochaines saisons de concerts les associations symphoniques nous feront réentendre les deux suites de musique de scène que Pierné écrivit pour le beau drame de Loti. Elles sont admirables, ces deux suites, et elles nous montrent que leur auteur a su comprendre l'âme du pays basque comme Georges Bizet a senti celle de la Provence quand il écrivit « L'Arlésienne », ce pur chef-d'œuvre. Les deux suites de Pierné sont aussi des chefs-d'œuvre qui deviendraient vite populaires si l'on voulait bien se donner la peine de les jouer assez fréquemment.

Après l'exécution de l'ouverture de « Ramuntcho », le festival Gabriel Pierné fut momentanément interrompu pour nous donner en première audition un intéressant « Concerto » pour piano et orchestre de Marcel Stern, 1er Grand Prix de Rome de 1936. Cette œuvre fut supérieurement interprétée par l'éminent pianiste qu'est Jean Doyen et remporta un franc succès.

Nous revînmes ensuite à Pierné avec l'exécution de ses « Divertissements sur un thème pastoral ». Voilà une œuvre délicieuse, du commencement à la fin. Elle fut dédiée par l'auteur à ses « chers collaborateurs des Concerts Colonne » pour qui il eut toujours tant d'estime et d'affection. Quel précieux, quel royal souvenir il leur a laissé en leur léguant cette partition ! C'est un devoir pour eux que de la faire connaître et il faut aussi souhaiter qu'elle soit bientôt enregistrée. Elle remporta, comme il fallait s'y attendre, un succès éclatant. Tous les solistes de l'orchestre se distinguèrent et je ne manquerai pas, en particulier, de citer le nom de Daniel Deffayet qui ne fait pas partie de l'effectif régulier et permanent de l'Association mais qui prêtait son concours à l'exécution et qui joua à ravir la phrase si belle, si expressive confiée au saxophone-alto.

J'ai remarqué depuis assez longtemps qu'on a pris à tort l'habitude de mettre le mot « divertissement » au singulier, comme s'il s'agissait d'un ballet. Cette faute figurait même sur le programme du festival. Non, il ne s'agit pas d'un divertissement chorégraphique mais de plusieurs divertissements selon le terme employé dans l'art de la fugue. Ces divertissements constituent, en quelque sorte, des variations sur le thème qui est donné dès le début de l'œuvre par le cor anglais.

Quelle bonne idée, aussi, de nous avoir donné le magnifique « Poème symphonique » pour piano et orchestre que Pierné écrivit en 1901, sous l'opus 37. Je suis d'autant plus reconnaissant à Jean Doyen, à Pierre Dervaux et à l'orchestre Colonne de nous l'avoir fait entendre que, personnellement, je ne le connaissais pas. Il faut croire qu'on ne le joue pas souvent et c'est vraiment bien dommage. Raison de plus pour souhaiter que, désormais, il soit inscrit au répertoire régulier des concerts dominicaux. Jean Doyen l'interprêta avec l'art consommé que nous lui connaissons et il fut longuement acclamé avec l'orchestre qui l'avait si bien accompagné.

Et pour couronner l'inoubliable festival, nous eûmes le bonheur d'écouter cet adorable chef-d'œuvre de grâce, d'élégance et d'esprit qu'est « Cydalise et le Chèvre-pied ». Quelle apothéose pour un concert ! On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cet exquis ballet, l'un des plus purs joyaux de la musique française. Depuis l'amusante entrée des petits faunes, scandée par les trompettes en sourdine et les stridentes fusées des syrinx petites flûtes, jusqu'à la dernière mesure de la partition, tout est idéalement réussi, aussi bien dans l'originalité des thèmes que dans leur harmonisation et leur orchestration. Et comme fantaisie, on ne saurait mieux faire, c'est un modèle achevé. Nos jeunes étudiants musiciens feraient bien « d'en prendre de la graine », si j'ose ainsi dire, plutôt que d'aller chercher leur nourriture spirituelle dans les dogmes sybillins de Schoenberg. Cela ne ressortirait plus évidemment à l'esthétique fuligineuse de l'école de Vienne mais ce serait en tout cas un excellent moyen de rester purement français, ce qui ne serait pas plus mal. Nous avons encore heureusement en France des compositeurs qui ne renient pas l'esprit de leur pays. J'y songeais justement le 26 mars après m'être régalé de la première audition chez nous, sur les ondes, de « L'horloge de Flore », ces charmantes variations pour hautbois écrites par Jean Françaix et qui furent jouées à la perfection par le grand soliste Jules Goetgheluck à l'Orchestre National. Françaix est l'un de nos meilleurs compositeurs qui affirme son intéressante personnalité. En voilà un, j'en suis sûr, qui sait apprécier ce qu'a fait Pierné et qui donne un grand coup de chapeau à Cydalise. Tout est d'une telle perfection dans cet éblouissant chef-d'œuvre ! Peut-on rêver quelque chose de plus humoristique que la leçon de syrinx donnée aux petits faunes ? Et ces variations sur un thème de mode hypolydien (gamme majeure avec quarte augmentée), quels mots faudra-t-il donc employer pour les qualifier congrûment ? Pour écrire de telles pages il fallait, à mon sens, plus qu'un très grand talent, il y fallait du génie bien français. Et cela, je le dis tout net.

Pierre Dervaux a donné de cette « Cydalise » une traduction splendide qui lui a valu, ainsi qu'à tous ses vaillants instrumentistes, une longue et vibrante ovation du public. Bravo en particulier à René Plessier, le basson-solo, qui s'est joué avec la plus grande aisance de tous les traits de virtuosité qui lui étaient imposés dans sa partie. Et les flûtistes, eux aussi, ont fait des merveilles. Après avoir savouré l'enchantement de ce pur chef-d'œuvre qui clôturait le festival, alors que nous applaudissions à tout rompre Pierre Dervaux et son orchestre, je n'ai pu m'empêcher de crier : « Honneur à Pierné ! » N'était-ce pas lui, en effet, qui devait être en ce jour le premier à l'honneur ? Et mon exclamation n'est pas restée sans écho car elle fut approuvée chaleureusement par mes voisins immédiats. L'un d'eux me dit simplement ceci : « Celui-là a été et reste l'un des meilleurs et des plus purs musiciens français ».

Oui, c'est bien vrai, Gabriel Pierné a hautement honoré la musique française. Il nous a quittés mais ses œuvres nous restent heureusement et nous avons le devoir de les maintenir en vie. Il ne suffit pas d'en avoir fait entendre quelques-unes pour la célébration du centenaire de leur auteur. La lumière, surtout quand elle est si pure, ne doit pas rester sous le boisseau. Chaque saison, la Radio, les concerts et les disques ont le devoir de la diffuser. L'Orchestre Colonne, plus que tout autre encore, doit honorer pieusement la mémoire de Gabriel Pierné en interprétant plusieurs de ses œuvres. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'organiser un festival complet mais il est toujours possible d'intercaler çà et là, dans quelques programmes, de belles pages de cet illustre musicien. De cette façon, il ne sera plus un inconnu pour les jeunes auditeurs, ceux de maintenant et ceux de l'avenir. Et j'insiste aussi sur l'impérieux devoir qui incombe aux éditeurs de disques. Jusqu'à présent, seule la firme Teppaz a donné l'exemple en enregistrant pour le centenaire, avec le concours de la Société des Concerts dirigée par J.-B. Mari : l'ouverture de « Ramuntcho », le « Concertstück » pour harpe et orchestre, avec Lily Laskine, et « Cydalise et le Chèvre-pied ». Qu'attendent donc les autres firmes pour suivre le mouvement ? Elles n'ont pourtant que l'embarras du choix.

J'en viens maintenant au malentendu dont je parlais au début de cet article. Le tort du Comité des Concerts Colonne est d'avoir péché par excès de discrétion à propos de l'organisation de ce festival. Au début de la saison 1963-1964, il aurait dû annoncer au public, par la presse, qu'il ne manquerait pas de commémorer le centenaire de Pierné avant la fin de la saison en 1964, n'ayant pu le faire en 1963 par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. Cela eût suffi pour rassurer les fervents admirateurs de Pierné, dont je suis. Nous aurions su ainsi que nous ne perdrions rien pour attendre. En gardant un profond silence sur ses intentions, le Comité nous a inquiétés. N'ayant pas bougé en 1963, il nous a donné la fausse impression qu'il n'allait rien faire, d'autant plus que le nom de Pierné n'avait pas paru souvent sur les affiches des Concerts Colonne depuis la mort du maître en 1937. Et c'est donc sur la foi de ces apparences que j'ai cru nécessaire d'écrire les critiques que l'on sait. Oublions maintenant tout cela car nous avons le ferme espoir, après le beau festival dont je viens de rendre compte, que Pierné sera dignement fêté chaque saison, surtout chez Colonne.

Je dois ajouter que ce n'est pas sans tristesse que je m'étais senti obligé d'adresser des reproches à cette admirable association des Concerts Colonne car je suis attaché à elle, depuis mon enfance, par un lien sentimental. Cela remonte donc bien loin dans le temps puisque je suis maintenant quasi-octogénaire. C'est en effet en 1896, quand j'avais dix ans, que m'a été révélé ce qu'est véritablement la musique lorsque j'ai écouté pour la première fois l'orchestre que conduisait alors son fondateur, l'inoubliable Edouard Colonne lui-même. Depuis, j'ai vu passer à ce pupitre de direction les plus grands chefs du monde, parmi lesquels je reverrai toujours en souvenir Arthur Nikisch, mais j'ai surtout eu le bonheur de voir à l'œuvre, pendant de longues années, Gabriel Pierné.

J'ai eu l'insigne honneur de connaître personnellement, à la fin de sa vie, ce musicien incomparable, et d'avoir une partition jouée chez Colonne sous sa direction. J'ai pu causer avec lui longuement au cours du paternel accueil qu'il m'avait réservé chez lui, rue de Tournon, et j'ai pu voir combien ce grand artiste était modeste et bon. Je n'oublierai jamais l'admirable pensée qu'il m'a exprimée quand, l'ayant appelé « Maître », comme il se devait, il me répondit en souriant mais d'un air assez désabusé, comme s'il pressentait que ce qu'il avait créé du plus profond de son cœur serait vite oublié par bien des gens, après sa mort : « Maître, c'est un bien grand mot puisque, en définitive, nous sommes tous à des degrés divers, sur cette terre, des apprentis. Il y a en effet tant de belles choses à apprendre mais que nous n'arriverons jamais à connaître, tant la vie est courte ». Venant d'un véritable maître qui, pendant huit ans, avait été le direct et digne successeur de son propre maître César Franck à l'orgue de Sainte-Clotilde et qui avait déjà derrière lui une admirable carrière de compositeur, voilà une phrase qui en disait long et qu'il nous faut profondément et humblement méditer.

Et voilà l'homme, le grand travailleur, le fervent artiste qui s'est dévoué sans compter, pendant un quart de siècle et jusqu'à la limite de ses forces, à la prospérité et au prestige des Concerts Colonne. Quels que soient les artistes qui se succèderont au sein du Comité de cette Association, ils ne devront jamais l'oublier. Souhaitons que ce pieux devoir envers une aussi haute mémoire soit toujours respecté.

André PETIOT

Orchestre Symphonique de la R.A.T.P.

Pour clore sa saison de concerts 1963-1964, l'Orchestre Symphonique de la R.A.T.P., que dirige magistralement Georges Fossier, nous a offert le 14 mars, à la Salle Gaveau, un programme particulièrement intéressant.

La première partie de ce programme était consacrée à la musique moderne. Nous entendîmes tout d'abord deux **Gymnopédies**, d'Erik Satie, ce curieux musicien bohème et humoriste qui s'affligeait d'être « venu au monde très jeune dans un temps très vieux » et qui écrivit les savoureux « Mémoires d'un amnésique ». Mais Satie, pour être né à Honfleur comme Alphonse Allais, dont il fut l'ami, ne fut pas qu'un pince-sans-rire et un esprit farfelu. Il était profondément musicien, selon l'opinion même de Debussy qui orchestra ses « Gymnopédies ». Albert Roussel, qui fut son professeur de contrepoint à la Schola Cantorum, n'hésita pas à déclarer en son temps qu'un tel élève possédant déjà un tel métier, et aussi richement doué, perdait vraiment son temps dans la maison de la rue Saint-Jacques. On a longuement et assez vainement discuté sur l'influence que Satie put avoir sur Debussy et sur son rôle de précurseur. On trouve bien sûr du pour et du contre dans ce débat, comme d'ailleurs dans toutes les controverses, mais, ce qui est certain, c'est que les deux musiciens, dans le même temps et parallèlement, ont tout fait pour se libérer du wagnérisme et se rallier aux traditions françaises tout en leur faisant faire un grand pas en avant.

Si l'on s'en rapporte à la simple étymologie, les gymnopédies étaient des danses que, dans l'antiquité, les éphèbes dansaient nus. Elles ressortissaient à l'éducation physique autant qu'à la chorégraphie. Selon Satie, ces danses lui avaient été inspirées par la lecture de la « Salammbô » de Flaubert. Elles n'évoquent nullement, en tout cas, des danses viriles de jeunes guerriers. Elles sont, au contraire, toute douceur et toute délicatesse. Quoi qu'il en soit, elles sont bien belles. L'orchestre les a jouées à ravir et elles furent fort applaudies.

A ces **Gymnopédies** succédait le **Concerto en Fa majeur** pour piano et orchestre, de Gershwin, ce qui formait un contraste saisissant. De la douceur éthérée nous passions à l'exubérance des rythmes à l'emporte-pièce d'outre-Atlantique. Ce concerto de l'auteur de la **Rapsody in blue** est d'une très belle richesse sonore et il fut excellemment interprété avec toute la virtuosité désirable par Pascal Rogé qui obtint un magnifique et légitime succès.

La seconde partie du concert débutait par la célèbre **Chanson de Varlaam** du **Boris Godounov** de Moussorgski. La belle voix grave de Jean Boulay la traduisit à merveille. D'autres œuvres de l'école russe devaient la suivre puisque nous écoutâmes, précédant d'autres belles pages du temps des tsars, la **Kamarinskaïa** de Glinka, ce précurseur de l'école musicale slave. Cette fantaisie pour orchestre est

(Suite page 4)

Éditions J. M. CHAMPEL

B.P. N° 2 - NEUVILLE-SUR-AIN (Ain) Tél. 17

CHAMPEL-NAUDIN et MARGUERITAT-SCHOENAERS-MILLEREAU réunis

POUR TOUS VOS PROBLEMES D'EQUIPEMENTS, CONSULTEZ-NOUS !

Devis sur demande pour casquettes, bonnets de police, chemises uniformes, pantalons et vestons drap, pantalons toile blanche, cravates, épaulettes, fanions, drapeaux, bannières en toutes formes et toutes qualités.

CHEF DE CLIQUE ET BATTERIE-FANFARE : **Nous vous rappelons que nous venons de reprendre le fond des Éditions NAUDIN**

NOTRE NOUVEAU CATALOGUE VIENT DE PARAITRE, RECLAMEZ LE NOUS SI VOUS NE L'AVEZ PAS REÇU !

écrite sur deux thèmes populaires. un chant de noces, d'abord, puis la danse de la « Kamarinskaïa » elle-même. Elle est extrêmement brillante et caractéristique et n'a pas manqué de déchaîner l'enthousiasme du public.

Nous avons eu ensuite le grand plaisir d'écouter une œuvre qui est bien rarement exécutée dans les concerts et qui est bien belle. Il s'agit de la **Princesse endormie**, une légende russe qui fut mise en musique par Borodine et orchestrée par Rimsky-Korsakov. Ce fut encore pour Jean Boulay l'occasion de nous faire apprécier sa belle voix et de remporter un très grand succès. Cette série d'œuvres russes se terminait par **l'Introduction et le Cortège de noces du Coq d'Or**, de Rimsky-Korsakov. où l'orchestre fit valoir comme il fallait la riche palette de l'auteur.

Dans **Le Bal masqué** de Verdi, le chant fut de nouveau à l'honneur. Ce fut, cette fois-ci, René Bianco, l'éminent baryton de l'Opéra, si fidèle aux manifestations lyriques de l'Orchestre de la R.A.T.P., qui s'illustra dans **l'Air de Renato.** Il chanta ensuite, et pour terminer ce brillant concert, **l'Air d'entrée du Hollandais** dans le wagnérien **Vaisseau Fantôme.** Il remporta dans ces deux airs un immense succès qu'il partagea avec Georges Fossier et son bel orchestre qui l'avaient si bien accompagné.

Une fois de plus, nous devons féliciter chaleureusement Georges Fossier qui fait de si bon travail à la tête de son orchestre, de ses excellents instrumentistes. Son fidèle public est toujours heureux de le fêter dès qu'il apparait au pupitre ou quand il pose sa baguette après avoir conduit sa phalange à la victoire. mais se rend-il bien compte. ce public, de la somme de travail que représentent de tels efforts ? Georges Fossier ne conduit pas seulement l'Orchestre symphonique, on le sait, il dirige aussi la magnifique harmonie et l'Ecole de musique de la R.A.T.P. et en dépit du labeur qu'il doit fournir pour mener à bien sa triple tâche, malgré les fatigues qu'il doit supporter, il garde toujours son bon et large sourire, sa gentillesse et sa bonne humeur. Nous devons donc lui être profondément reconnaissants de tout ce qu'il fait avec tant de cœur pour répandre autour de lui le goût et l'amour de la belle musique. Il y réussit d'ailleurs admirablement. Le constant enthousiasme et la fidélité de ses auditeurs en sont la meilleure preuve.

André PETIOT

NOTULES MUSICALES

Suite de la 1re page

Pour reparler des nuances qui donnent la vie rythmique à une œuvre musicale, j'ai entendu un enregistrement des « Scènes Alsaciennes », de Massenet, dirigées par André Cluytens dans une interprétation parfaite. On joue plus nuancé qu'autrefois ; c'est ainsi qu'on reconnait la classe d'un orchestre qui interprète une œuvre facile, instrumentalement parlant. Par exemple, l'Orchestre National de la R.T.F. joue du Mozart comme lui seul peut le faire. Ainsi s'explique la renaissance d'une musique ancienne et de toute musique qui demande à être sentie ; pour cela il ne faut pas avoir de crises cardiaques selon la pittoresque expression du chef d'orchestre Georges Sébastian, concernant certains contemporains...

***

« Vous apprenez, en très peu de temps, tout ce qui vous permet de retrouver un air, d'accompagner ou de vous accompagner à la guitare et même de composer une chanson dont vous gardez depuis longtemps le thème ». (Section pratique guitare d'un club féminin). On vend pour un prix modique une guitare et une méthode permettant de se passer du solfège. — Méthode Flash — Jouez immédiatement de la guitare. Vouloir aller trop vite, c'est perdre parfois le sens des réalités.... Le petit opuscule « La Guitare d'accompagnement » par Jacques Deneuville (Ed. Monde-Mélody) contient des tablatures d'accords ainsi que des doigtés d'accords recommandés qui sont très instructifs, des enchaînements d'accords, des rythmes, des accompagnements de chansons rythmés qui rendront service à ceux qui veulent travailler la guitare de jazz ; je ne crois pas qu'on puisse trouver autant de matière sous un si petit volume. mais l'accompagnement à la guitare classique, c'est-à-dire, en se servant des quatre doigts de la main droite est beaucoup plus riche puisqu'il permet de présenter les accords sous des formes plus variées par différentes formes d'arpèges. Ceci dit on ne répètera jamais assez que la guitare, instrument noble, est un instrument difficile (comme le violon ou le piano) mais on peut faire l'effort de le travailler sérieusement car il est payant par les services qu'il peut rendre et la joie qu'il peut donner.

***

Sèche nomenclature sur un très beau film : « Les Parapluies de Cherbourg ». Prix Delluc 1963 : Jacques Demy (30 ans), Michel Legrand (30 ans) - 8 mois de travail journalier - 4.750 pages de solfège - plus de 5 millions de notes - 6 semaines d'enregistrement. L'essentiel en 2 microsillons Philip. (Yves Salgues, Jours de France n° 485).

***

On a reproché à la R.T.F. d'avoir commandé à un compositeur Israélite une œuvre sur le texte d'un Pape ; on a reproché à ce compositeur d'avoir accepté une telle commande ; ce qui aurait pu mettre tout le monde d'accord, c'était la naissance d'un chef-d'œuvre. Je ne connais pas « Pacem in terris » de Darius Milhaud, mais j'ai entendu, de lui, de la remarquable musique pour le Culte Israélite et les critiques ne sont pas très enthousiastes sur cette dernière œuvre de circonstance. Y a-t-il des précédents ? Il semble que la belle musique religieuse, autre que l'Israélite, a été composée par des Israélites convertis, comme Mendelssohn, par exemple. La morale de cette expérience est que la technique ne suffit pas ; il faut considérer l'homme chez le compositeur, et tout ce qui peut le servir ou le desservir dans l'élaboration de son œuvre créatrice.

***

Un ami m'ayant taquiné sur le fait que j'avais mis beaucoup de temps pour m'apercevoir que la musique de la chanson « Sur le Pont d'Avignon » était mal notée. En effet, je n'avais jamais été choqué d'une chose qui, imprimée et très répandue paraissait normale et vraie ; puis, en harmonisant des chants populaires, je me suis aperçu, par une analyse rythmique sérieuse que certains chants étaient mal ou insuffisamment notés, comme par exemple un chant noté à 3/8, alors qu'il devrait l'être à 6/8, ou à 9/8, 15/8, ou un mélange de ces mesures. Ce n'est qu'en 1962, (en juillet selon la date de mon bulletin de déclaration à la SACEM) que j'ai été amené à l'obligation d'harmoniser cette chanson. Pour en finir avec cette question, j'ajouterai que j'ai eu l'occasion d'acheter « Le Sourd » d'Adolphe Adam, auteur d'un célèbre Noël ; la partition porte la trace d'une exécution au Théâtre de La Haye et « La ronde du Pont d'Avignon », C'est une chanson pour adulte comprenant un refrain, celui popularisé par la chanson enfantine, de 8 mesures, et 2 couplets de 16 mesures, de même style, racontant que sur le pont d'Avignon chacun y perd quelque chose : la maman sa fillette, les papas leurs pas, les époux y perdent la tête, etc. enfin un voisin y perdit sa femme qui lui fut ramenée le lendemain par son cousin. Cette ronde sert de final à la pièce. Jusqu'à preuve du contraire nous avons l'original de la célèbre chanson qui passant du domaine des adultes dans celui des enfants a perdu ses couplets ; ce n'est pas une création, mais une adaptation anonyme qui est devenu populaire : on doit admettre qu'en son temps la ronde a dû avoir beaucoup de succès. Pour moi il n'y a plus de problème. Tout dernièrement il m'est arrivé de rendre à deux chansons populaires une notation plus rationnelle, je commence à m'y habituer.

***

Voici, en guise de coda quelques phrases se rapportant directement ou par analogie, à la musique : Une fois qu'écrire est devenu votre vice majeur et votre plus grand plaisir, seule la mort peut vous arrêter. La sécurité financière est alors d'une grande aide, elle vous évite les soucis. Les soucis entravent la faculté d'écrire. (Confidences d'Hemingway, Arts 829) Le temps est venu de contredire l'intelligence par l'emploi lyrique des sentiments. (Jean Cocteau) Le mystère musical est le mystère même de la présence. La présence n'est pas donnée, elle est révélée : l'être présent n'est pas obligé d'être auprès de nous ? La fonction spirituelle de la musique est de rendre l'homme à lui-même, à le rendre à Dieu. Les plus sublimes créations des musiciens, d'un Bach, d'un Mozart, d'un Beethoven se présentent à l'esprit comme un gage d'éternité, comme le tréfonds actif de notre vie pensante. (Nos grands musiciens sont nos répondants - Gabriel Marcel, Arts 815) Il y a d'abord en art des constantes éternelles qui, quels que soient les pays et les époques sont les mêmes ; ce sont ces constantes qu'il faut comprendre pour donner une base solide à ce qu'on veut exprimer. (Chapelain - Midy) Aller dans son sens quoiqu'il en coûte, même si l'on marche à contre-courant ; même si l'on doit se contre-dire... (A. De Waroquier) Parmi tous les moyens que la Providence a offerts à l'homme pour se purifier et pour s'élever, pour échapper à son égoïsme et se tourner vers les horizons universels, la musique occupe certainement la première place, et la plus élevée. (Allocution du Pape Jean XXIII aux Membres du Conseil International de la Musique) (Musica). La musique est votre propre expérience, votre pensée, votre sagesse. Si vous ne la vivez pas, elle ne sortira pas de votre trompette. On vous apprend qu'il y a une limite à la musique. Mais, mon vieux, il n'y en a pas à l'art... (Charlie Parker - L'Art de la Musique, Guy Bernard) La musique doit changer de public et s'adresser à la masse. Pour cela, elle doit changer de caractère, devenir droite, simple, de grande allure. Le peuple se fiche de la technique et du fignolage. (A. Honneger). Tout est chant : la syllabe doit chanter, la note doit chanter, le mot et la phrase doivent chanter... Le chant « est une magie qui intègre le Verbe dans l'espace ». Ainsi se termine cet article par ces deux belles phrases de Mgr René Moissenet citées par J. Samson son successeur à la Maîtrise de la Cathédrale de Dijon.

SAINT-OUEN, AVRIL 1964

Comité National de la Musique

Trésorier : M. Pierre d'Arquennes ;

Membres du Conseil d'administration : Mme Germaine Arbeau-Bonnefoy, présidente-fondatrice des E.M.J.-Musigrains ; M. Georges Auric, membre de l'Institut ; M. Jean Berson, secrétaire général du Syndicat national des Artistes musiciens ; M. Robert Blot, président du Syndicat national des chefs d'orchestre ; M. Jacques Couvreur, Fédération nationale des Commerces et industries de la musique ; M. Maurice Dandelot, président de la Chambre syndicale des Organisateurs de concert ; M. Léon Dehu, président des Activités musicales des Jeunes ; M. Xavier Depraz, président du Syndicat français des acteurs ; M. Armand Ferte, président de Jeunesse et Musique ; M. Michel Kevers-Pascalis, secrétaire général du Syndicat national de l'Industrie et du Commerce phonographiques ; M. Henri Martelli, président de la S.I.M.C. (Société internationale de Musique contemporaine) ; M. Jacques Murgier, directeur de l'Ecole nationale de musique et d'art dramatique de Reims, représentant l'Association générale des directeurs d'Ecoles nationales et municipales de musique.

Au cours de sa première séance, le Conseil d'administration a constitué de nouvelles commissions de travail (1), portant ainsi le nombre à sept. Ces commissions sont les suivantes :

Commission de l'Enseignement (enseignement de la musique dans les conservatoires, dans les établissements d'enseignement général ; coordination) ;

Commission de documentation (chargée de réaliser un centre de documentation musicale en France, par centralisation des centres existants) ;

Commisison des moyens techniques de diffusion (radio, télévision, enregistrement phonographique, cinéma) ;

Commission de l'art lyrique ;

Commission des problèmes de l'exécution et de l'expansion musicale :

Commission d'accueil (reçoit, aide, et conseille les visiteurs et boursiers étrangers) ;

Commission du logement (chargée d'étudier notamment la création de logements insonorisés convenables aux musiciens).

(1) Les commissions de travail du Comité National de la Musique sont prévues par ses statuts. Elles offrent le moyen de faire participer aux travaux du Comité des personnalités qui n'en sont pas membres, mais qui peuvent faire partie de ces commissions en raison de leur compétence particulière. De telles personnalités peuvent accéder à la présidence de leur commission. Les présidents des commissions sont admis aux travaux du bureau, du Conseil d'Administration et de l'Asemblée Générale du Comité National Français de la Musique lorsque les questions portées à l'ordre du jour le justifient. Cette méthode de travail s'est montrée extrêmement efficace.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE LA MUSIQUE : 10 FEVRIER 1964

La séance est ouverte à 18 h. 10 sous la présidence de M. Jacques Chailley, président du Comité National de la Musique.

M. Jacques Chailley remercie les assistants des félicitations qu'il a reçues au moment de son élection à la Présidence et définit le rôle du Comité National de la Musique et sa doctrine générale : représentation, coordination et prise en charge des questions qui se posent aux différentes associations membres à l'égard des problèmes généraux de la musique ; le rôle du Comité National de la Musique n'est pas d'entrer dans le détail de la vie intérieure de ces Associations membres.

Sur une intervention de M. Fedorov, montrant que certains domaines de la musique ne sont pas encore représentés dans le Comité, le président déclare qu'il examinera la possibilité de constituer une Commission permettant d'établir une liaison permanente et efficace avec la Radiodiffusion - Télévision Française.

Le secrétaire général M. Raymond Lyon rend compte ensuite à l'assemblée de la mise au point d'un système d'échanges d'œuvres musicales entre la Bulgarie et la France.

Le secrétaire général est invité à se rendre au Festival d'Art Symphonique Bulgare pour mettre au point définitivement cet échange ; il craint malheureusement de ne pas pouvoir se rendre libre aux dates indiquées et demande au Comité de prévoir, le cas échéant, son remplacement. L'assemblée lui recommande, dans ce cas, de choisir parmi les membres du Conseil d'Administration qui pourraient se rendre libres, de préférence un compositeur de musique.

Un échange de vue a lieu ensuite sur la désignation d'un représentant du Comité National de la Musique au Séminaire organisé à Dijon les 29, 30 et 31 mai à l'occasion du bi-centenaire de J.-P. Rameau. Il est décidé en conclusion que l'on choisira de préférence un amateur plutôt qu'un professionnel puisque le Séminaire est spécialement organisé à l'intention des premiers ; après discussion on décide que la désignation de ce représentant sera demandée à la Fédération des Chorales Universitaires et des Grandes Ecoles qui vient de poser sa candidature au Comité National de la Musique.

Reprise des travaux des Commissions.

Les Commissions qui existent actuellement sont les suivantes : Accueil - Documentation - Enseignement. Le secrétaire général propose de constituer trois autres commissions : Théâtre - Lyrique - Radio - Logement.

A propos de la Commisison logement, *M. Raymond Lyon* signale que le travail est actuellement fort avancé. Mme Bécourt-Foch qui préside la Commission des Beaux-Arts du Conseil municipal de Paris est fort intéressée par le projet de construction de logements insonores à l'intention des musiciens, des contacts ont été pris avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure le financement de la construction de la plupart des groupes de H.L.M. ; les problèmes de financement sont actuellement à l'étude.

La communication d'une lettre du Quatuor Parrenin attire l'attention du Comité national de la Musique sur le problème extrêmement grave que pose la nécessité pour les instrumentistes qui font de la musique d'ensemble de conserver la cohésion indispensable de leur équipe.

M. Berson souligne que bien des questions se trouvent également posées par la vie professionnelle des grandes associations musicales ; il s'agit donc d'un problème d'ordre général, dont les aspects sont divers, et qui justifie la création qui se trouve aussitôt décidée.

Cette nouvelle commission porte le titre de : « Commission d'examen des Problèmes de l'Exécution et de l'Expansion musicale en France ». Elle aura à charge d'entendre toutes les formations de musique de Chambre et d'en tirer les conclusions nécessaires qui seraient ensuite transmises aux ministères intéressés.

M. Raymond Lyon fait ensuite observer que la résurrection de la Commission de documentation met pratiquement fin à l'activité de la commission des moyens audio-visuels, qui était composée des mêmes membres. Il lui semble cependant nécessaire qu'une commission de travail s'occupe particulièrement des problèmes concernant le Disque, la Radio et même la musique de Films, et propose de constituer une Commission d'Aide technique de diffusion de la musique.

Composition des Commissions.

1) *Commission « Enseignement » :* Président : M. Roland - Manuel ; membres d'honneur : M. G. Favre, M. Gallois-Montbrun, M. R. Planel ; membres : Mme Arbeau-Bonnefoy, MM. Berson, R. Blot, J. Brunet, Dehu, Devaux, Marcel Dupré, Albert Ehrmann, Mlle O. Hertz, Mlle Levallois, M. A. Massis, Murgier, A. Musson, R. Nicoly, Ph. Pares, Quoy.

2) *Commission « Accueil » :* Présidente : Mme I. Lacnnec ; membres : MM. R. Lyon, Rozier, J. Silvant, A. Willemetz.

3) *Commission « Art lyrique » :* Président : M. R. Dumesnil ; membres d'honneur, M. G. Auric, Dr. Bouvier ; membres, MM. R. Blot, A. Boll, X. Depraz, P. Douai, Ch. Imbert, H Jacqueton, M Landowski, S. Wolff.

4) *Commission « Moyens techniques de la Diffusion de la Musique* (R.T.F. et Disques) : Président : M. Ph Parès ; membre d'honneur : M H. Barraud ; membres, MM. A. Boll, Decollogne, Devaux, Kevers-Pascalis

5) *Commission documentation :* Président, M. E. Straram ; membres : MM. de Bry, Mlle Cl.-Chamfray, MM. Daniel-Lesur. Decollogne, Erismann, Fedorov, Musson, Jacqueton, Kevers-Pascalis, A. Massis, G. Michel, Rouvère.

6) *Commission « Logement » :* Président, M. Ehrmann ; membres d'honneur, Mme Becourt-Foch, M. Gallois-Montbrun ; membres, MM. Berson, R. Blot, J. Brunet, Devaux, Me Hauser, Rozier.

7) *Commission « Problèmes de l'Exécution et de l'Expansion musicales ».* Président, MM. Dandelot; membres, Mme Arbeau-Bonnefoy, MM. R. Blot, Carrère, Dehu, M. Fleuret, Loewenguth, R. Nicoly.

Préparation de l'audition par la Commission d'étude des Problèmes de la Musique.

L'assemblée passe ensuite à l'examen et à la mise en forme des notes remises par divers membres après l'assemblée générale du 13 janvier.

Il est décidé que le président, qui est seul convoqué devant la commission, procèdera à la rédaction d'un condensé de ces notes, conjointement avec les présidents des commissions.

MM. Fedorov et *Roland-Manuel* font savoir qu'ils ajouteront aux documents déjà en possesion du président une note sur la création d'un Centre national de Documentation musicale et sur l'édition mutualiste de matériel d'orchestre.

Candidatures :

1) La Fédération des Chorales universitaires et des Grandes écoles a posé sa candidature de membre actif, elle est admise à l'unanimité ;

2) *M. Jean Giardino* a exprimé le désir de devenir membre d'honneur du Comité national de la Musique.

M. Raymond Lyon fait un rapide historique et rappelle la définition de « Membre d'honneur ». Ce sont ceux qui ne peuvent être membres du Comité national de la Musique à titre individuel et dont la catégorie correspond à ce passage des statuts. « Des personnalités peuvent être choisies comme membres d'honneur en raison des services qu'elles ont rendus à la musique ». Il existe actuellement deux sortes de membres d'honneur, ceux qui ont été appelés à siéger au Comité national de la Musique en raison des services éminents rendus à la musique et ceux qui étaient de leur fonction membres de droit et qui ont été nommés « Membres d'honneur » pour que le Comité national de la Musique puisse les garder.

Le candidat ayant fait la démarche nécessaire auprès de *M. Gaëtan Picon*, directeur de la Direction générale des Arts et Lettres qui a confié à M. Siohan le soin de présenter sa demande par une lettre. La candidature de *M. Giardino* se trouve officiellement posée mais elle n'en constitue pas moins un problème tout à fait spécial puisqu'elle est présentée dans des formes qui créent un précédent. Devant la diversité des opinions exprimées, le président pense préférable de procéder à un vote au bulletin secret.

Ce vote n'ayant pas abouti à la création d'un membre d'honneur supplémentaire, *M. Robert Blot*, président du Syndicat national des Chefs d'orchestre insiste pour que l'on fasse savoir à M. Giardino que le vote n'a pas eu lieu sur son nom mais sur le principe. Ce n'est pas sa qualité ni sa personne qui ont été mises en discussion, mais simplement une nouvelle modalité de création de membre d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant évoquée, le président, Jacques Chailley déclare la séance levée à 19 h. 45.

CONCOURS INTERNATIONAL D'EXÉCUTION MUSICALE

GENÈVE 1964

CHANT - PIANO - VIOLONCELLE HARPE - TROMPETTE

Du 19 septembre au 3 octobre 1964 au Conservatoire de Genève.

LES PRIX

Chant : Un premier prix de 5.000 F ; un deuxième prix de 2.500 F ; un troisième prix de 1.000 F.

Piano : Un premier prix de 5.000 F ; un deuxième prix de 2.500 F ; un troisième prix de 1.000 F.

Violoncelle : Un premier prix de 4.000 F ; un deuxième prix de 2.000 F ; un troisième prix de 750 F.

Harpe : un premier prix de 3.000 F ; un deuxième prix de 1.500 F ; un troisième prix de 500 F.

Trompette : Un premier prix de 3.000 F; un deuxième prix de 1.500 F ; un troisième prix de 500 F.

PRIX SPECIAUX

Le « Prix suisse » de 2.000 F, offert par le Conseil fédéral à l'occasion de l'Exposition nationale, au meilleur interprète d'une œuvre d'un compositeur suisse ;

Un prix de 1.000 F est mis à la disposition du concours par un mécène américain pour être attribué, par le Comité d'organisation, à l'un des titulaires d'un premier prix ;

Le « Prix Ernest Schelling » de 1.500 F, pourra être attribué par le Comité à un ou une pianiste particulièrement méritant ;

Le « Prix Dr Louis Glatt » de 3.000 F, est destiné à la plus belle voix d'alto ;

Le « Prix Henri Ghez » de 1.000 F, sera décerné, par le Comité, à la meilleure cantatrice ;

Un prix de 1.000 F, offert par M. David Josefowitz et la Guilde du disque, sera décerné au meilleur ou à la meilleure violoncelliste.

Chaque premier prix reçoit un chronomètre en or, offert par la maison Rolex de Genève.

Grâce à la Fondation « Pro Helvetia », chaque lauréat reçoit un choix d'œuvres de compositeurs suisses.

Avis aux chanteurs, aux violoncellistes, aux trompettistes !

ACCOMPAGNEMENT

Chaque participant aux concours de chant, de violoncelle, de trompette peut être accompagné par un pianiste de son choix et à ses frais.

Des pianistes accompagnateurs sont à la disposition des candidats qui en feront la demande ; le Comité d'organisation prend alors à sa charge les frais d'une répétition de 30 minutes pour l'examen éliminatoire et d'une répétition d'une heure pour le concours public. Toute autre répétition est à la charge du concurrent.

Le nom et l'adresse des accompagnateurs sont communiqués aux candidats après le délai d'inscription. Les candidats qui ne se seront pas annoncés avant le 5 septembre 1964 pour fixer la date et l'heure de leur répétition, seront accompagnés sans répétition à l'examen éliminatoire.

JURYS

Les jurys du 20e Concours international d'exécution musicale seront formés de musiciens étrangers et suisses éminents. La liste en sera publiée à fin mars 1964 et envoyée à tous les intéressés.

LES PROGRAMMES

PIANO

I. — Examen éliminatoire. Chaque candidat(e) préparera 8 morceaux de musique choisis de la manière suivante : du groupe A, 2 Préludes et fugues, soit un du 1er livre et un du 2e livre ; du groupe B, 2 Etudes couplées ; puis une œuvre de chacun des groupes C, D, E et F et se tiendra prêt(e) à exécuter ceux que le jury lui demandera.

N.B. — Sur son programme, le candidat(e) soulignera le titre de l'œuvre qu'il (elle) considère comme sa meilleure chance de réussite ; le jury la lui demandera en tout ou partie.

A. — J.-S. Bach, Clavecin bien tempéré : 1er livre, N° 5 en ré majeur ; ou N° 16 en sol mineur ; ou N° 18 en sol dièze mineur ; 2e livre, N° 2 en do mineur ; ou N° 7 en mi bémol majeur ; ou N° 21 en si bémol majeur.

B. — Chopin et Debussy, deux études à choisir dans les groupes couplés suivants : Chopin op. 25, N° 1 et Debussy N° 12 ; ou Chopin op. 25, N° 6 et Debussy N° 10 ; ou Chopin op. 25, N° 4 et Debussy N° 3 ; ou Chopin op. 10, N° 12 et Debussy N° 4.

C. — Beethoven, une des sonates, op. 2, N° 2e; ou op. 7 en mi bémol ; ou op. 10 N° 3 ; ou op. 90, ou op. 101 ; ou Mozart, sonate en ut min. KV 457 (sans la Fantaisie) ; ou en la min. KV 310 ; ou Rust, sonate en ré bémol maj. (éd. Vincent d'Indy) ; ou Haydn, sonate en ré maj. éd. Peters N° 713, vol. 1 N° 7).

D. Schubert, Impromptu en la bémol, op. 90, N° 4 ; Mendelssohn, Prélude et fugue, op. 35, N° 1 en mi mineur ; Schumann, Scènes d'enfants, ou Toccata ; Chopin, Polonaise fantaisie op. 61, ou 4e Scherzo op. 54 ; Liszt, Bénédiction de Dieu dans la solitude, ou Ronde des Lutins ; Brahms, Rhapsodie en si mineur, op. 79, ou Capriccio op. 76, N° 1 ; Fauré, 3e Barcarolle op. 42e; Chabrier, Bourrée Fantasque.

E. — Ravel, Ondine, ou Scarbo ; Debussy, La Puerta del vino, ou Cloches à travers les feuilles ; De Falla, Aragonesa N° 1 des pièces espagnoles (ed. Durand) ; Albeniz, El Puerto ; Fortner, Elégies; Bartok, Allegro barbaro ; Vuataz, Sonate française (s'adresser au secrétariat du concours) ; Pierre Boulez, 1re sonate ; Gagnebin, 3e Toccata (éd. Henn-Chapuis, Genève) ; Dallapiccola, Sonatine canonique ; Webern, Variations op. 27 ; Schönberg, 6 petites pièces op. 19 ; Malipiero, Pasqua di Resurrezione ; Conrad Beck, 2e Sonatine ; Schoeck, Toccata.

F. — Mozart, Concerto en si bémol KV 596 ; Beethoven, Concerto numéro 2 ; Brahms, premier Concerto en ré mineur ; Chopin, Concerto numéro 2 en fa mineur ; Listz, Concerto numéro 2 en la majeur ; Schumann, Concerto en la mineur ; Bartok, Concerto N° 3 ; Ravel, Concerto en sol majeur ; Saint-Saëns, Concerto N° 2 en sol mineur ; C. Franck, Variations symphoniques ; Sutermeister, 2e Concerto (éd. Schott, Mayence) ; Pierre Wissmer, Concerto N° 2 (éd. Pierre Noël, Paris).

II. — Examen public (récital). Chaque candidate(e) jouera 4 des 8 morceaux préparés pour l'éliminatoire et choisis de la manière suivante : un Prélude et fugue du groupe A ; une sonate du groupe C ; une œuvre du groupe D ; une œuvre du groupe E.

N.B. — Si l'œuvre du groupe D est de longue durée, l'œuvre du groupe E peut être remplacée par l'étude de Debussy du groupe B ; inversement, si l'œuvre du groupe E est de longue durée, celle du groupe D peut être remplacée par l'étude de Chopin du groupe B.

La durée moyenne du récital doit être de 45 minutes environ.

III. Examen public avec orchestre. Chaque candidat (e) jouera tout ou partie du concerto du groupe F qu'il aura choisi.

CHANT

1. Examen éliminatoire. Chaque candidat (e) présentera au total 7 (sept) morceaux, à raison : d'un morceau du groupe A, d'un ou deux morceaux du groupe B, d'un, deux ou trois morceaux du groupe C, d'un ou deux morceaux du groupe D, d'un ou deux morceaux du groupe E. Ces 7 morceaux doivent être de 5 compositeurs différents au minimum.

N.B. — Ce répertoire est établi de telle sorte que tous les candidats (es), qu'ils soient des chanteurs (cantatrices) d'opéra, d'oratorio ou de lied, peuvent composer un programme à leur goût.

Chaque candidat (e) indiquera dans quelle catégorie : opéra ou oratorio et lied, il (elle) entend se présenter, et se tiendra prêt (e) à exécuter les œuvres choisies par le jury. Sur son programme, il (elle) soulignera le titre de l'œuvre qu'il (elle) considère comme sa meilleure chance de réussite ; le jury la lui demandera en tout ou partie.

A) Un air de J.-S. Bach ou un air de Haendel ou de Rameau ;

B) Un air d'opéra ou d'oratorio ou de concert d'un compositeur italien ou français ou allemand ou anglais des 17e ou 18e siècles, par exemple : Monteverdi, Carissimi, Scarlatti, Pergolèse, Lulli, Rameau, Campra, Monsigny, Grétry, Schütz, Bach, Haydn, Mozart, Haendel, Purcell, etc. ;

C) Un air d'opéra extrait d'œuvres de Beethoven, Weber, Wagner, Richard Strauss, Rossini, Donizetti, Bellini, Verdi, Puccini, Auber, Gounod, Saint-Saëns, Lalo, Delibes, Bizet, Massenet, Glinka, Moussorgsky, Rimsky-Korsakov, Borodine, Tchaikosky, Smetana, Dvorak, Janacek, Moniuzko, Prokofiev, Stravinsky ;

D) Un lied tiré des œuvres de Schubert, Schumann, Liszt, Brahms, Wolf, Grieg, Gounod, Bizet, Duparc, Fauré, Moussorgsky, Rachmaninoff, Tchaikovsky;

E) Un lied tiré des œuvres de Debussy, Ravel, Caplet, Roussel, Poulenc, Messiaen, Dutilleux, Mahler, Reger, R. Strauss, Berg, Webern, Krenek, Joseph Marx, Gretchaninow, Szymanovski, Prokofiev, Khatchaturian, Bartok, Pizetti, Casella, Ghedini, Dallapiccola, Britten, Deluis, Elgar, Ireland, Williams, Schœck, Honegger, Binet, Martin, Wissmer.

II. Examen public (avec accompagnement de piano). Chaque candidat (e) présentera 4 (quatre) morceaux, pris parmi les 7 préparés pour l'examen éliminatoire: soit pour les chanteurs (chanteuses) ayant une préférence pour la musique de théâtre : 1) un air du groupe A ; 2) un air de groupe B ; 3) deux airs du groupe C ; le candidat (e) qui désirerait chanter un lied du groupe D ou E ne présentera qu'un air du groupe C ; soit pour les chanteurs (chanteuses) ayant une préférence pour la musique d'oratorio et le lied ; 1) un air du groupeA ; 2) un air du groupe B ou C ; 3) un lied du groupe D ; 4) un lied du groupe E.

En principe, la durée du récital sera de 20 à 25 minutes.

III. Examen public (avec orchestre). Chaque candidat (e) chantera un morceau des groupes A ou B ou C.

Il est recommandé aux candidats (es) de choisir des œuvres à chanter dans plusieurs langues, ot de présenter chaque œuvre dans sa langue originale ; mais chacun est libre de chanter dans la langue qui lui convient.

Avis important : Les candidats (es) doivent apporter la partition et le matériel d'orchestre de l'air qu'ils (elles) se proposent de chanter à l'examen III (avec orchestre) et éventuellement au concert final des lauréats, s'il s'agit d'une œuvre qui n'appartient pas au répertoire international courant.

VIOLONCELLE

I. Examen éliminatoire. Chaque candidat (e) choisira 5 morceaux de musique, à raison d'un pris dans chacun des groupes désignés par les lettres A, B, C, D et E, et se tiendra prête (e) à exécuter ceux qui lui seront demandés par le jury. Pour le groupe A, les deux pièces indiquées dans chacune des deux Suites sont comptées pour un morceau.

N.B. — Sur son programme, le candidat (e) soulignera le titre de l'œuvre qu'il (elle) considère comme sa meilleure chance de réussite ; le jury la lui demandera en tout ou partie.

A) J.-S. Bach, Suites pour violoncelle solo : a) Prélude et Courante de la 4e Suite en mi-bémol majeur ; ou b) Prélude et Gigue de la 6e Suite en ré majeur ;

B) Boccherini, 6e Sonate en la majeur ; Bréval, Sonate en sol majeur ; Francœur, Sonate en mi majeur ; Locatelli, Sonate en ré majeur ; Valentini, Sonate en mi majeur Marin Marais, La Folia ;

C) Schubert, Sonate arpeggione ; Schumann, 5 pièces dans le style populaire (5 Stücke im Volkston) ; Tchaikovsky, Pezzo capriccioso (éd. Benjamin Rahter), ou Variations sur un thème rococo ; Bartok, Rhapsodie (Universal-Ed., Vienne) ; Chopin, Introduction et Polonaise brillante, op. 3 (éd. Schott, Mayence) ; Paganini, Variations sur une seule corde (sur un thème de Rossini ; éd. Schott ou Zanibon, Padova) ; Stravinsky, Suite italienne (éd. Boosey et Hawkes, Londres) ; Frank Martin, Ballade ;

D) Reger, 1re ou 2e ou 3e Suite pour violoncelle seul (éd. Peters, Francfort) ; Hindemith, Sonate pour violoncelle seul (édit Schott Mayence) ; Kodaly, un mouvement à choix de la Sonate pour violoncelle seul (Universal-Ed. Vienne) ; Ibert, Ghirlarzana pour violoncelle seul (éd. Leduc, Paris) ; Mihalovici, Sonate op. 60 ;

E) C.-Ph.-E. Bach, Concerto en la majeur N° 3 ; Boccherini, Concerto en si bémol majeur ; Haydn, Concerto en ré majeur ; Schumann, Concerto ; Lalo, Concerto ; Saint-Saëns, Concerto ; Dvorak, Concerto ; Khatchaturian, Concerto.

II. Examen public (récital). Chaque candidat (e) jouera : un ou deux fragments de la Suite de Bach (groupe A) qu'il (elle) aura choisie ; tout ou partie d'une pièce de chacun des groupes B, C et D. La durée moyenne du récital devra être de 35 minutes environ.

III. Examen avec orchestre. Chaque candidat (e) jouera tout ou partie du concerto du groupe E qu'il (elle) aura choisi.

HARPE

1. Examen éliminatoire. Chaque candidat (e) préparera 5 morceaux de musique dont le morceau imposé (groupe A) et un morceau pris dans chacun des groupes B, C, D et E, et se tiendra prêt (e) à exécuter ceux qui lui seront demandés par le jury.

N.B. — Sur son programme, le candidat (e) soulignera le titre de l'œuvre qu'il (elle) considère comme sa meilleure chance de réussite ; le jury la lui demandera en tout ou partie.

A) Morceau imposé (voir article 4 du règlement) ;

B) Wilhelm Posse, la 3e ou 4e ou 8e des 8 Etudes de concert ; Eric Schmidt, la 1re ou 2e ou 4e ou 6e des 6 Etudes (éd. A la Flûte de Pan, 49, rue de Rome, Paris-8e) ; A. Caplet, Divertissement (à la française), (éd. Durand, Paris) ; Henriette Renié, Danse des lutins (éd. Leduc, Paris) ;

C) Œuvres classiques originales et transcriptions: C.-Ph.-E. Bach, Sonate en sol majeur : Beethoven. Variations sur un air suisse (éd. Schott, Mayence) ; L. Spohr, Fantaisie en do mineur op. 35 (éd. Bärenreiter, Cassel) ; J.-B. Lœillet, Toccata (transc. Grandjany, éd. Salabert, Paris) ; Paganini, La Caccia (transc. Magistretti, éd. Ricordi, Milan) ; P.-D. Paradisi, Toccata (transc. Renié, éd. Schott, Mayence) ;

D) G. Fauré, Impromptu (éd. Durand, Paris) : A. Roussel, Impromptu op. 21 (éd. Durand) ; Hindemith, Sonate (éd. Schott, Mayence) ; Alfredo Casella, Sonate (éd. Zerboni, Milan) ; Ernst Krenek, Sonate (éd. Bärenreiter, Cassel) ; Pierick Houdy, Sonate (éd. Leduc, Paris); Prokofiev, Prélude (éd. Forberg) ; A.-F. Marescotti, Mouvement (éd. Jobert, Paris) ; Heinz Holliger, Sequenzen über Joh I. 32 (s'adresser au Secrétariat du concours) ; Ami Maayani, Toccata (éd. Israël Music Institue, POB 11253, Tel-Aviv) ; René Bernier, Offrande à Erard (éd. Leduc) ;

E) Œuvres avec orchestre : Boïeldieu, Concerto (éd. Ricordi, Milan) ; Debussy, Danses (éd. Durand, Paris) ; André Jolivet. Concerto (éd. Pierre Noël, Paris) ; Ernest Krenek, Concerto (Universal-Ed., Vienne) ; Ferenc Farkas, Concerto (Universal-Ed.) ; Darius Milhaud, Concerto (éd. Eschig, Paris).

II. Examen public (récital). Chaque candidat (e) jouera 4 morceaux dont le morceau imposé (groupe A) et un morceau des groupes B, C et D. La durée moyenne du récital doit être de 25 minutes environ.

III. Examen public avec orchestre. Chaque candidat (e) jouera tout ou partie de l'œuvre du groupe E qu'il (elle) aura choisie.

N.B. — Selon l'usage actuel, les harpistes joueront sur leur propre instrument. En cas d'impossibilité, le candidat (e) adressera au secrétariat du concours au moins 15 jours à l'avance une demande pour qu'une harpe soit mise à sa disposition. Il (elle) pourra s'exercer sur cet instrument pendant trois heures avant l'examen éliminatoire. Le concours ne s'engage pas à fournir la « marque » demandée.

TROMPETTE

I. Examen éliminatoire. Chaque candidat préparera 4 morceaux différents, soit: le morceau imposé (groupe A), deux morceaux du groupe B, une œuvre avec orchestre du groupe C. Il se tiendra prêt à exécuter ceux qui lui seront demandés par le jury.

N.B. — Sur son programme, le candidat soulignera le titre de l'œuvre qu'il considère comme sa meilleure chance de réussite ; le jury la lui demandera en tout ou partie.

A) Le morceau imposé (voir article 4 du règlement) ;

B) Guy Ropartz, Andante et allegro (éd. Metzner, Nancy) ; Charles Bordes, Divertissement (éd. Rouart - Salabert, Paris) ; Bozza, Rustiques (éd. Leduc, Paris) ; A. Desenclos, Danse (Numéro 3 de Incantation, Trène et Danse ; éd. Leduc) ; Gallois Montbrun, Sarabande et finale (éd. Leduc) ; Honegger, Intrada (éd. Salabert) ; Robert Blum, Capriccio (éd. Henn-Chapuis, Genève) ; Willy Hess, Sonatine op. 41 (éd. Hug Zurich) ; Otmar Nussio, Impromptu (éd. Ahn et Simrock); Janine Rueff, Sonatine (éd. Leduc) ; Jean Français, Sonatine (éd. Max Eschig, Paris) ;

C) Haydn, Concerto en mi bémol ; Rüsager, Concertino (éd. W. Hansen, Copenhague) ; Joseph Kaminski, Concertino (éd. Israeli, New York) ; A. Moeschinger, Concerto (éd. Boosey and Hawkes, Londres) ; Brenta, Concertino (éd. Leduc).

II. Examen public (récital avec piano). Chaque candidat jouera 3 morceaux dont le morceau imposé (groupe A) et deux du groupe B, placés dans l'ordre qui lui convient. La durée du récital sera de 15 à 20 minutes.

III. Examen public avec orchestre. Chaque candidat jouera en tout ou partie l'œuvre du groupe C qu'il aura choisie.

BORDEAUX-AQUITAINE (349 m.)

MOIS DE MAI 1964

« ORCHESTRE RUSTIQUE », direction Lucien MORA

Emission du lundi 18 mai, à 21 h. 06

PROGRAMME :

Granada, marche espagnole, Garcia) ; La Paloma, habanera (Corbin) ; Rose-Mousse, valse lente (A. Bosc) ; La Danza, tarentelle napolitaine (G. Rossini).

Jusqu'aux plus grands !... seul **COUESNON** *peut vous offrir tous les instruments que vous recherchez.*

Trompettes - Bugles - Cornets-Altos - Barytons Basses - Contrebasses - Soubassophones - Helicons - Trombones à coulisse et à pistons - Saxophones Soprano Alto et Baryton - Flûtes - Guitares - Clarinettes - Tous les instruments de fanfare, sonnerie et batterie

COUESNON

La Musique de l'Air au Sénégal

La Musique de l'Air vient d'effectuer, du 13 au 17 février, une courte tournée au Sénégal. Ses auditions y ont obtenu un franc succès auprès des larges auditoires réunis en diverses occasions.

Une lettre adressée, dès le 18 février, à M. le capitaine Jean Gallet, directeur de ce grand ensemble militaire, par M. le président et M. le délégué général de l'« Association d'Entraide des Français du Sénégal », souligne et définit excellement le bon travail musical de cette belle formation d'harmonie au cours de la « Grande Semaine Française de l'Art, de la Technique et de la Culture » de Dakar, et sa contribution certaine au prestige artistique de la France au Sénégal.

Après avoir énoncé. « L'émotion que nous avons éprouvée à l'audition de la formation de la Musique de l'Air que vous dirigez avec tant d'autorité et de talent porte témoignage de toute la reconnaissance que nous devons vous manifester », ces deux personnalités constatent : « C'est la première fois qu'un orchestre de cette qualité et de cette importance, venant de France, se produit à Dakar, et cette manifestation, nous en sommes convaincus, aura contribué au rayonnement de notre pays. » Elles demandent ensuite au Capitaine Gallet d'être leur interprète auprès de tous les musiciens qu'il dirige « pour leur faire part de notre émotion, du souvenir que nous conservons de leur passage à Dakar et de la reconnaissance que les Français expatriés leur doivent. »

Une vingtaine d'œuvres constituaient le répertoire inscrit aux programmes des différentes manifestations organisées tant à Dakar qu'à la Base française de Oua-Kam, à Thiès, ainsi que pour une émission sur les ondes de « Radio-Sénégal ».

Notons parmi celles-ci : « La Marche de Sigurd Jorsalfar », de E. Grieg ; « Les Promenades dans Rome », de Marcel Samuel-Rousseau » ; « La Chanson Espagnole », de Louis Aubert ; « Le Vol du Bourdon », de Rimsky-Korsakow ; « Colas Breugnon », de Kabalevsky, et la « Manhattan Symphonie », de Serge Lancen, mais aussi « La Marche Militaire Française », de Saint-Saëns ; Les Entractes de « Carmen », de G. Bizet, et l'« Ouverture de Benvenuto Cellini », d'Hector Berlioz, dont l'exécution précéda des œuvres de musique légère lors de la « Nuit de France » qui eut lieu à la résidence de M. l'Ambassadeur de France recevant, en cette occasion, M. le Président de la République du Sénégal. Des « Etoiles » du corps de ballet de l'Opéra de Paris participaient également à ce gala. Ce sont ces deux hautes personnalités sénégalaise et française qui, présidant une nombreuse assistance très distinguée et enthousiaste, qui avait applaudi chaleureusement chaque partie du programme offert, tant par les Etoiles de l'Opéra que par la Musique de l'Air, donnèrent le signal des ovations finales lorsque cette dernière formation quitta le podium.

Le dimanche 16 février, avant le grand concert donné au cinéma « Le Paris », la Musique de l'Air enrichit harmonieusement une cérémonie religieuse à la cathédrale de Dakar. Le programme interprété au cours de l'office religieux comporta :

« Choral », de Peeter (organiste hollandais contemporain) ; « Jésus que ma Joie demeure », de J.-S. Bach ; « Adagio », de Peeter ; Epitaphe », de Noël Gallon, et, pour la sortie « La Marche Consulaire », de Furgeot.

Plusieurs concerts de musique légère furent aussi très appréciés. Il faut noter ici le succès remporté alors par :

« La Boda de Luis Alonzo », de Gimenez ; « La Danse burlesque », de J. Devogel ; « La Marche du Chapiteau », de J. Devogel, et de « La Valse de l'Aiglon », de A. Honneger et J. Ibert.

C'est grâce à l'amabilité bien connue de M. le capitaine Avignon, ancien chef de la « Musique Principale des Troupes Coloniales » qui est maintenant titulaire du poste de conseiller, chef de la « Musique des Forces Armées du Sénégal » que la Musique de l'Air pu disposer de la salle des répétitions de cette formation pour enregistrer quelques œuvres diffusées par « Radio-Sénégal ».

La grande valeur de la « Musique de l'Air », la compétence incontestable de son chef, le capitaine Jean Gallet, certifient que l'Armée Française ne pouvait désigner de représentant plus qualifié, dans le cadre de sa spécialité, que cet ensemble d'harmonie pour apporter au Sénégal, sur les Ailes d'Or de l'insigne glorieux de l'Armée de l'Air, un pur reflet de l'art musical de notre pays.

NOTES D'ECOUTE

HENRI TOMASI
et la « Chèvre de M. Seguin »

Je suis très heureux de pouvoir dire ici le délicat plaisir que j'ai eu à écouter, lors de la séance d'enregistrement dans le grand auditorium de la Maison de la R.T.F., le 12 mars dernier, l'exécution de « La Chèvre de M. Seguin » (1) le charmant conte lyrique inspiré à Henri Tomasi par le texte exquis d'Alphonse Daudet. Cette exécution a été radiodiffusée quelques jours après, exactement le 17 mars sur les ondes de « France-Culture », et je suis bien sûr que d'innombrables auditeurs se sont réjouis comme moi de pouvoir savourer un régal artistique aussi complet.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que représentent dans la littérature française « Les Lettres de mon moulin » que notre cher Alphonse Daudet nous a laissées. Dans le domaine des contes et nouvelles, c'est un pur enchantement. Dès l'école primaire — alors que nous ne pouvions encore en goûter tout le charme et toute la finesse, ainsi que la philosophie — nous les avons tous apprises par cœur, ces lettres que parfument le thym et le romarin de Provence. Il est juste d'ajouter que quelques-unes de ces lettres ont été écrites en collaboration avec Paul Arène et Daudet ne s'en cachait pas puisqu'il appelait familièrement celui-ci « son cher aide-meunier ». Il est toutefois hors de doute que « La Chèvre de M. Seguin » est du pur Daudet, sans aucun alliage. Par le style et le sentiment, il n'y a pas, je crois, à s'y tromper. Mais là n'est pas la question. Ce qui est certain c'est que l'histoire de la vaillante petite chèvre, « que se bateguè touto la niue emé lou loup » est l'une des plus jolies lettres qui soient jamais sorties du moulin Tissot, juché tout là-bas sur la butte de Fontvieille. Pour les autres contes, délicieux eux aussi, ne cherchons pas à subodorer ce qui est dû réellement à la plume de l'auteur de « Jean-des-Figues », ce qui constituerait un jeu littéraire assez subtil mais aussi assez vain. L'essentiel est pour nous de posséder ce chef-d'œuvre : « Les lettres de mon moulin ». Soyons sûrs d'ailleurs que leur maître auteur est bien Alphonse Daudet.

Henri Tomasi, en bon Provençal qu'il est, compte naturellement parmi les plus sincères admirateurs de Daudet. J'emploie à dessein cet adverbe « naturellement » car, aujourd'hui et depuis longtemps, les Provençaux n'en sont plus à vouloir faire payer cher à Daudet le succès de ses tartarinades, ses histoires de « chasseurs de casquettes » et autres, toutes d'ailleurs fort amusantes mais non point méchantes. Ils ne cherchent plus à se venger de lui comme l'a fait la mule du Pape qui décocha à son tourmenteur Tistet Vedène un si joli coup de sabot qu'on en vit la fumée jusqu'à Pampérigouste. Non, Tomasi n'a jamais éprouvé la moindre raucune et, bien au contraire, il aime de tout son cœur son cher Daudet dont, à l'occasion, il sait si heureusement s'inspirer. Ne nous a-t-il pas déjà donné, en musique, un truculent Révérend Père Gaucher qui faillit perdre son âme par le péché de gourmandise en distillant son fameux élixir chez les Prémontrés de Frigolet? Mais revenons maintenant à « La Chèvre de M. Seguin ».

Je dirai tout de suite que Tomasi a composé sa partition spécialement pour la Maîtrise de la Radiodiffusion Française. Il ne pouvait mieux faire car ce remarquable ensemble choral, l'un des meilleurs que nous ayons en France et qui est dirigé magistralement par Jacques Jouineau, était tout désigné pour le servir à souhait. Il a fait appel également à l'Orchestre de Chambre de la R.T.F., dirigé pour la circonstance par un chef de très grand talent, Remus Tzincoca, et aussi aux belles voix solistes de Jacqueline Maréchal — qui fit son éducation musicale à la Maîtrise — et de la basse André Vessières. Le rôle du récitant fut assuré de façon parfaite par Roger Crouzet. Cela dit, analysons brièvement cette très fine partition.

Le récitant nous dit d'abord, en lisant le texte même de Daudet, combien le pauvre M. Seguin se désolait de n'avoir jamais pu conserver dans son enclos une seule de ses chèvres. Toutes, si bien soignées qu'elles fussent, souffraient de se sentir attachées à un pieu. Elles étaient toutes avides de liberté, finissaient par rompre leur corde et s'enfuyaient dans la montagne où le loup les mangeait. Pourtant, M. Seguin qui avait déjà perdu six chèvres, ne se découragea pas, il en acheta une septième, toute jeunette, espérant que celle-ci aurait le temps de s'habituer à la vie domestique et qu'elle ne se sauverait pas. C'est alors qu'intervient la musique pour nous décrire combien cette petite chèvre était jolie. Un chœur à trois voix, chanté par les jeunes filles et fillettes de la Maîtrise, se charge de cette description, vante les beautés de la petie chèvre, sa barbichette de sous-officier, le luisant de ses sabots noirs et le galbe de ses cornes, et aussi sa douceur et sa docilité. Ah ! qu'elle était jolie, la chèvre de M. Seguin ! Le même chœur nous dit ensuite que M. Seguin se trompait fort quand il croyait que cette nouvelle pensionnaire lui resterait fidèle, car l'ennui finit par la prendre, elle aussi, elle se languissait dans son joli pré, elle voulait s'évader comme les autres.

Et Blanquette — tel est le nom de la jolie cabrette — chante alors en solo, par la voix fraîche de Jacqueline Maréchal, tout son désir d'indépendance, elle finit par l'avouer à M. Seguin, son maître. Le bon M. Seguin, que personnifie André Vessières —et qui n'oublie pas de faire sonner discrètement l'accent provençal — essaie de raisonner la jeune captive, il croit la terroriser en évoquant l'épouvantail du loup qui croque les chèvres fugitives, là-bas dans la montagne, il lui dit comment a péri la pauvre vieille Renaude, si courageuse, qui était encore ici l'an dernier. Tout ce dialogue a été merveilleusement traité et avec un délicat sentiment par Henri Tomasi.

M. Seguin se rassure, il croit que son sermon a porté, mais autant en emporte le vent et Blanquette finit par s'échapper. Elle nous chante alors, toute seulette dans la montagne, ce que sont les délices de la liberté, le bonheur de vivre dans la nature sauvage où l'herbe abondante est si tendre, si savoureuse. Et le chœur renchérit encore sur cette joie grisante, sur les blandices de cette existence paradisiaque. Vient ensuite un épisode à la fois mélancolique et charmant. Du haut de sa montagne, Blanquette aperçoit tout là-bas, dans la plaine, la maison de M. Seguin et celle-ci, avec son pré, lui semble ridiculement petite et étriquée, à elle qui vit en pleine nature et sur les cimes. La petite chèvre rit aux larmes en considérant la médiocrité de son ancienne condition et en la comparant à son existence nouvelle. Dans la journée, elle rencontrera une troupe de chamois très distingués qui se montrent fort avenants et lui font les honneurs de la montagne. L'un d'eux fait même un brin de cour à la jeune cabrette et tout cela est décrit à ravir par le chœur et l'orchestre. Mais les bons moments, hélas, passent vite. Voici le soir qui tombe, le vent fraîchit et Blanquette pense tout à coup avec angoisse au loup, au terrible loup, elle qui n'y avait plus pensé de la journée. Un triste son de cor retentit dans le lointain. C'est M. Seguin qui tente désespérément de rappeler au bercail l'imprudente fugitive. La musique nous fait sentir tout cela de façon saisissante, c'est l'atmosphère du drame qui s'établit maintenant. Le loup paraît, les yeux luisants, se pourléchant déjà en contemplant la jolie proie dont il va se repaître. Il croit qu'il l'aura sans peine mais Blanquette est de bonne race et le courage ne lui manque point. Elle sait qu'elle ne pourra jamais tuer le loup, car ce n'est pas dans l'ordre de la nature, mais elle ne veut pas mourir sans combattre et elle veut faire l'impossible pour tenir au moins aussi longtemps que la vieille Renaude. Les grognements du loup se font plus menaçants et, à l'orchestre, les ondes Martenot les évoquent de façon sinistre. Et le combat s'engage, farouchement, cela dure toute la nuit. L'aube paraît enfin, un coq chante et, « la pauvre petite bête, qui n'attendait que le jour pour mourir, s'allongea par terre dans sa belle fourrure blanche toute tachée de sang... Alors, le loup se jeta sur la petite chèvre et la mangea... », « E piéi, lou matin, lou loup la manjè... »

Mais je m'aperçois qu'en voulant vous faire l'analyse de la partition je vous ai tout bonnement résumé le conte de Daudet que vous connaissez tous, chers lecteurs. Eh ! bien, c'est le plus bel éloge que je puisse faire au musicien car, tout au long de sa partition, il a traduit fidèlement avec des sons et des nuances d'une extrême délicatesse ce qu'a écrit le bon Daudet pour notre délection.

J'ai déjà dit de vive voix à Henri Tomasi tout le bien que je pense de cette œuvre si fraîche et si belle, mais je tiens à le lui dire encore publiquement. Et j'espère bien qu'on ne manquera pas la riche occasion de nous offrir sous la forme d'un beau disque ce conte lyrique si bien venu. On sait quelle a été la réussite de « Pierre et le Loup », de Prokofiev, succès d'ailleurs grandement mérité, mais on peut affirmer à coup sûr que « La Chèvre de M. Seguin », de Tomasi, la belle illustration sonore du conte de Daudet, est digne d'un même succès. S'il est bon et juste d'admirer ce que l'on fait de bien à l'étranger, ce n'est pas une raison pour négliger ce que nos artistes savent aussi réussir chez nous. « Pierre et le Loup » est une histoire qui finit bien, c'est entendu, puisque le loup est capturé tandis que « La Chèvre de M. Seguin » finit dans le sang de la pauvre chevrette. Mais cela ne retire rien à la beauté de l'œuvre et, comme le conte littéraire, le conte lyrique serait grandement apprécié aussi bien par les enfants que par les grandes personnes. Nous attendons avec confiance cette réalisation discographique.

André PETIOT.

(1) Editions Alph. Leduc, Paris.

Conférence de Presse de l'I.S.M.E.

Jeudi 5 mars 1964, à 19 h 45, maison de l'U.N.E.S.C.O. — Salle n° 8.

Etaient présents :

Personnalités et membres du Comité de la Section Française :

Madame Claude A. LEDUC, Monsieur BOUTET DE MONVEL, Monsieur Jacques CHAILLEY, Monsieur Pierre AUCLERT, Monsieur J.-J. PAINCHAUD, Mademoiselle A. LEVALLOIS, Madame LAENNEC, Madame A. PENDLETON, Monsieur DUHOURCAU, Monsieur SIOHAN, Monsieur BOULNOIS, Madame DUJARRIC DE LA RIVIERE, Mesdames CASADESUS, Monsieur BORNOFF, Monsieur EVARTS, Monsieur LETOUZE.

Presse :

Monsieur André BOLL, Monsieur EHRMANN, Monsieur Jean SILVANT, Monsieur Charles IMBERT, Monsieur FLEURET, Monsieur FEDOROFF, Madame MARIANCIC, Monsieur WERMANN, Monsieur Max PINCHARD, Monsieur CONTOGIANNIS, Monsieur HAGEN, Monsieur E. LEVI, Monsieur MORETTE, Madame DEMARQUEZ, Monsieur GODIN, Madame Olga BRODSKY, Monsieur DUVAUCHELLE, Mademoiselle FUKOLY.

Madame LEDUC présidait la séance, ayant à ses côtés Monsieur BOUTET de MONVEL, inspecteur général, chargé de la direction des enseignements artistiques, et le Maître Jacques CHAILLEY professeur de musicologie, à la Sorbonne, directeur de la Schola Cantorum.

Après une courte introduction, Monsieur FEDOROFF nous dit l'intérêt que porte le comité international de la musique aux activités de l'I.S.M.E.

Monsieur Boutet de Monvel présente officiellement l'I.S.M.E. aux journalistes présents : « De 14 délégués, remarque l'orateur, le nombre des nations représentées crût jusqu'à 34 pays, ce qui est fort important pour une société... On a tendance à oublier que la musique a été autrefois dans les civilisations mères, dont l'Occident se réclame, la discipline éducative par excellence ; pour les grecs notamment, la musique était la première discipline ». Monsieur Boutet de Monvel déplore que nous soyons aujourd'hui « si loin du compte ». Remarquons d'ailleurs que Monsieur l'inspecteur général SIOHAN abondera dans ce sens l'instant d'après, en constatant à quel point l'éducation musicale des français a pu être négligée... Surtout si l'on sait quels efforts sont faits en Hongrie, en Pologne, et bien entendu dans les pays de langue germanique, ainsi qu'en Angleterre ; la commission Malraux, dont M. Siohan est le rapporteur, a voulu faire un large tour d'horizon international avant de prendre les mesures auxquelles nous attachons une si grande importance.

Puis, la présidente donne la parole à M. Jacques Chailley : l'éminent professeur en Sorbonne dégage parfaitement à son tour la nécessité de l'I.S.M.E. : « A côté de nous, d'autres pays ont eu peut-être une faille moins longue, peut-être pas de faille du tout dans leur tradition d'éducation musicale et dans les résultats obtenus ».

Après avoir remercié Monsieur Chailley, Madame Leduc invite tous les journalistes présents à poser des questions au comité : on voulu d'abord avoir des détails sur les congrès de l'I.S.M.E., Monsieur Pierre AUCLERT qui assista à tous les congrès qui se tinrent depuis 1957, exprime très nettement sa reconnaissance au secrétaire général de l'I.S.M.E. et à la secrétaire exécutive Miss Lawler, pour tant de semaines si intéressantes et si enrichissantes : « La société a dû se fixer d'abord pour but de faire le point de l'éducation musicale dans le monde entier, mais ce stade est maintenant dépassé : nous savons très bien que 4 heures hebdomadaires sont réservées à la musique dans les écoles du 1er degré en Allemagne et en Autriche; nous savons aussi que les pays latins de l'Occident sont très en retard sur les pays de l'Est et même sur l'Angleterre. L'effort des organisateurs porte sur 3 chapitres : chaque pays délègue des conférenciers qui viennent traiter les sujets inscrits au programme ; c'est ainsi que Monsieur Jacques Chailley aura à traiter une question passionnante à Budapest : « Quelle place faut-il réserver à la musique contemporaine dans la formation musicale des jeunes enfants ». « Le disque, dit encore Monsieur Auclert, lorsqu'il est mal employé, peut préparer des générations de criticailleurs ; bien employé au contraire, il peut appuyer une assertion du professeur, et l'usage du disque n'est qu'un des cent problèmes qui se posent à l'éducateur musical conscient de sa mission. Télévision, radio, bande magnétique, autant de fenêtres qui s'ouvrent, a-t-on dit : mais ces moyens nouveaux ne doivent être employés qu'avec la plus extrême circonspection... Il était donc nécessaire qu'à ces congrès chacun vint donner loyalement le résultat de ses expériences ».

Monsieur Auclert remarque d'ailleurs qu'un magnifique travail se fait par des contacts personnels ; les délégués ayant tout loisir de s'entretenir pendant sept jours avec ceux de leurs collègues qui se trouvent placés aux mêmes problèmes.

« La deuxième tâche des organisateurs consiste à mettre sur pieds des auditions musicales ; quantité de nations délèguent des groupes d'élèves, dont les démonstrations sont toujours de très haut intérêt ; une chorale finnoise n'articule pas les textes chantés comme une chorale japonaise... Les flûtistes venus de France brillent par d'autres qualités que leurs collègues américains, etc. Chaque journée se termine par l'audition d'un opéra ou d'un concert de fort belle tenue, offrant toujours des œuvres rarement exécutées ». Monsieur Auclert est heureux d'annoncer qu'un excellent organiste français, âgé de 21 ans, improvisera, lors d'une séance plénière à l'académie Ferenc Listz, sur un thème que lui proposera le Maître Zoltan KODALY.

« Le troisième souci des organisateurs est de présenter une exposition aussi instructive que possible des ouvrages ayant trait à l'éducation musicale : « Notre rôle n'est pas facile, dit Monsieur Auclert, car nous devons faire un choix parmi toutes les œuvres pédagogiques d'excellent niveau éditées par nos maisons françaises. ».

Monsieur FEDOROFF intervient pour demander quel est le travail de l'I.S.M.E. entre les congrès : « Les membres du bureau de l'I.S.M.E., répond Monsieur Auclert, sont en contact permanent... L'on creuse certaines questions on donne des renseignements à des délégués de tous les pays et nous espérons disposer bientôt d'un centre de documentation qui permette à tous les enseignants de se documenter, car notre rôle essentiel est d'**INFORMER** : c'est ainsi que la commission Malraux a pu être renseignée de la manière la plus efficace sur l'enseignement musical dans les différents pays du monde. Nous devons nous occuper du séjour de collègues étrangers à Paris : nous aurons au début juin prochain 38 professeurs américains qui passeront une semaine à Paris.. Ce n'est pas un mince travail de loger et de conduire ces collègues à l'opéra, au conservatoire, à Versailles, etc. »

En concluant, Madame Leduc et Monsieur soulignent la mission essentielle de la section française de l'I.S.M.E. :

1) — Sur le plan international, il ne faut pas que la France reste étrangère à ce grand mouvement qui unit tant de pays pour former le public de demain.

2) — Sur le plan national, il ne faut plus que la France, qui possède une des premières écoles musicales du monde, continue à se montrer aussi négligente en ce qui concerne l'éducation musicale générale.

Les Chants populaires ?...

POURQUOI PAS !

par Georges AUBANEL

Pendant le XIXe siècle, a eu lieu dans les pays d'Europe, une prise de conscience des chants et danses populaires ; on les a recueillis et, dans certains pays, ils ont servi pour la création d'un Art Musical National. Cette révolution musicale a commencé en Russie en 1836 avec Glinka, 72 ans, avant la révolution sociale ; l'Ecole Nationale Tchèque est fondée par Smetana en 1866 (La Fiancée Vendue). On connaît l'Ecole Musicale Espagnole... aussi revenons en France où la Révolution Sociale a eu lieu en 1789 ; la Musique n'a pas encore fait la sienne, elle évolue avec une lenteur voisine de l'immobilité...

Je me réfère à la remarquable préface de J. Canteloube dans son Anthologie des Chants Populaires Français (Ed. Durand) et voici ce que j'y lis : le 22 mai 1845, le Moniteur publie un arrêté pris par le ministre, Comte de Salvandy, prescrivant la formation d'un Comité chargé de réunir certaines poésies populaires. La révolution de 1848 empêcha la réalisation de ce projet. Le 13 septembre 1852, sur le rapport d'Hippolyte Fortoul, le Prince-Président Napoléon signa un décret prescrivant de recueillir les poésies populaires de la France. Je renvoie le lecteur à cette préface pour le détail de cette opération désastreuse au point de vue musical puisque « ces Messieurs du Comité jetèrent au panier une bonne partie des airs reçus et transcrits à part ». Voici la conclusion « Les initiatives individuelles, parfois plus ou moins heureuses, mais nombreuses, ont eu des résultats autrement précieux et, somme toute, la France aurait pu être dotée d'un Chansonnier Populaire assez complet. Mais il eut fallu que les gouvernements chargeassent de cette collation des spécialistes et non pas de simples représentants de la littérature ou de l'art, quelle que pût en être la valeur. »

La révolution de la musique populaire n'est pas encore faite en France sans doute à cause du préjugé bourgeois et romantique de la « création » populaire. Voici une définition du folklore musical : Branche du folklore qui a trait « à toute la musique née spontanément et sans intervention savante »... (Nouveau Dictionnaire de Musique de Paul Arma et Yvonne Tiénot). J'ai entendu à peu près pareil dans une émission musicale de Paul Castan, à la Radio. Par contre dans « Le Livre des Chansons » de Henri Davenson, la question a été très bien traitée dans une introduction à la chanson française de 153 pages. L'auteur cite la conception romantique de « l'art des illettrés qui sourd d'une tout autre veine que celui des artistes » professée notamment par Julien Tiersot pendant 50 ans, et reprend une autre théorie, plus vraie : « Le peuple n'a jamais rien créé ; il ne fait que reprendre, en déformant, en bien ou en mal, les mélodies selon les préférences de son tempérament ». Les musiques folkloriques anonymes retrouvent de plus en plus le nom de leurs auteurs, mais là n'est pas le seul préjugé entretenu par ceux qui auraient intérêt à les dissoudre.

Les missions de recueillir les chants populaires ont continué à se manifester, c'est ainsi que Julien Tiersot fut chargé de noter les chansons populaires des Alpes françaises (Savoie et Dauphiné 1895-1900). Le résultat en a été un copieux volume précédé d'une longue préface dans laquelle J. Tiersot nous dit le goût de Berlioz pour les thèmes populaires qui se trouvent dans plusieurs de ses œuvres ; l'objectif unique du recueil est de conserver à l'histoire les manifestations diverses du génie humain ; voici quelques phrases : les chants mélancoliques des bergères sont mieux à leur place au milieu des prairies couronnées par les forêts sombres, les rocs et les glaciers que dans un cabinet d'étude ou dans un salon parisien, accompagnées par le piano. (Ceci est un exemple de la haine des amateurs de chansons populaires pour le piano, aussi contre les harmonisations, les chanteurs sachant chanter, etc.) « ...l'art populaire du passé se meurt. Soit dit en passant, et quelque regret qu'on ait à le voir disparaître, j'estime que le devoir de ceux qui s'intéressent à ces manifestations n'est pas de prolonger son existence ; l'entreprise ne serait pas seulement impossible, mais funeste. Il ne faut pas que l'étude des anciennes traditions populaires soit un prétexte à la restauration d'un passé aboli. Le peuple, aujourd'hui est entré dans une voie nouvelle, qui s'ouvre devant lui largement ; qu'il poursuive l'évolution commencée, et que personne ne cherche à le faire attarder au regret des choses accomplies ». J'avoue avoir été assez désagréablement surpris en lisant ces lignes car si l'on peut se tromper sur le résultat d'une « évolution dans une voie nouvelle ouverte largement » on ne devrait pas l'être sur un art toujours vivant et qu'on voudrait, à tout prix, momifier. Récolter des chants populaires et vous conseiller de ne pas vous en servir est assez saugrenu lorsqu'on sait l'enthousiasme avec lequel la plupart des collecteurs les ont utilisés. Non seulement les créateurs se sont servis des chants populaires mais de très grands interprètes les ont beaucoup aimés. La grande cantatrice Catherine Ferrier terminait tous ses récitals par des chants populaires anglais ; le grand violoncelliste Pablo Cazals, à la fin de ses répétitions, se met au piano et joue des vieux airs du folklore catalan. « Il faut étudier le folklore, dit-il. Si on ne comprend pas le folklore, on ne peut comprendre la musique. » (Musica) Le Français serait-il allergique aux vertus du folklore prônées par tant de gens de valeur ?

En France, avant la guerre de 1914, la diffusion des chants populaires était l'œuvre de compositeurs individuels et non groupés comme le furent les ; Russes. Il y avait dans la musique de culture une certaine unité, la musique, dans toutes ses manifestations, étaient alimentée à quelques exceptions près par les compositeurs français. Déjà perçait une tendance à donner trop d'importance à la technique ; à l'occasion d'un concours, Massenet fit à Gounod une réflexion trop crue pour être reproduite mais qui voulait dire, à peu près, que certains jeunes sont émus mais cela n'aboutit pas, en quelque sorte, des impuissants. Après la guerre de 1914, une liberté anarchique a régné en musique ; l'esthétique des 6 (musiciens qui eurent tout le loisir de se consacrer à leur art sans souci matériel (Luc Seyral) à l'usage de ceux qui n'avaient pas besoin du public fut largement suivie par de nombreux compositeurs. Je ne reviendrai pas sur les échecs qui suivirent, mais cette défaillance a permis l'envahissement de la musique de jazz, de la musique américaine (très étudiée pour plaire au public) de la musique sud-américaine, un emploi un peu abusif de musique ancienne et classique de toutes nationalités, etc. Cette « évolution dans une voie nouvelle ouverte largement » selon les termes de Julien Tiersot, aboutit à une très grande perte pour les compositeurs français...

Une meilleure conscience des chants populaires éviterait certaines fautes de goût comme le fait de recevoir le Président de la République en lui jouant la 3e Danse Hongroise de Brahms ; il n'y a pas si longtemps qu'une Messe célébrée pour un anniversaire de la mort de Mistral avait à son programme le Pater Noster de Strawinsky...

Il y a un domaine où le folklore avait joué un rôle éducateur et protecteur, c'est dans les chansons pour enfants, et pour jeunes aussi ; c'est en train de disparaître... L'an passé un reportage sur le départ d'une colonie de vacances nous a fait entendre un twist chanté par les enfants après une annonce enthousiaste du directeur de cette colonie, si à la page. J'ai assisté à une émission de variétés dans un théâtre bondé ; derrière moi se trouvait une maman avec son enfant âgé de quatre à cinq ans ; cette maman était fière de raconter à sa voisine que son fils connaissait toutes les idoles des jeunes ainsi que leurs chansons très agréablement goûtées à la Télévision. Il y a mieux : le 20 mars, la pittoresque émission d'Europe n° 1 « Bonjour Monsieur le Maire » était consacrée à Champs-sur-Marne où se trouve un château qui est réservé aux chefs d'états africains pendant leur séjour en France. Un président de je ne sais plus quel Etat étant là, on nous a fait assister, à l'école à la manifestation de remerciements pour les bonbons offerts aux enfants. Après le remerciement d'usage dit par une élève, la directrice (ou un professeur) a fait remarquer que l'école avait une élève de 12 ans « vedette de la chanson » (sic) et qu'elle allait chanter. Je voudrais pouvoir vous faire deviner la chanson interprétée en vous disant qu'elle n'est ni de son sexe, ni de son âge, ni de sa nationalité, en admettant qu'elle soit française ; il s'agit de la chanson du film « Le jour le plus long ». Le président a dit que cette élève avait une jolie voix, ce qui était vrai ; qu'a-t-il pu penser du choix de cette chanson militaire ?

Après la guerre de 1914, et surtout celle de 1939, il y a eu aussi un grand mouvement choral chez les jeunes et le répertoire des chants populaires harmonisés s'est beaucoup enrichi, surtout dans le domaine du chant sans accompagnement, et ce qui n'était pas possible au début du siècle peut trouver maintenant un terrain plus favorable. Les solfèges modernes font une grande place aux chants populaires et leurs exécutions dans les harmonisations de J. Canteloube, M. Emmanuel et d'autres français, devraient être beaucoup moins rares.

Je suis persuadé que les Français n'ont besoin de personne dans tout ce qui concerne les chants populaires français qu'ils sont seuls capables de comprendre et d'aimer salutairement.

La belle préface de J. Canteloube qui m'a servi à commencer cet article, me servira à le terminer malgré ce qui y aurait encore à dire...

« Au point de vue artistique, leur divulgation (des chants populaires) et leur étude auraient, sur les Ecoles littéraires et musicales, une action purificatrice et féconde. Des écrivains et des poètes comme George Sand, Chateaubriand, Lamartine, Gérard de Nerval, Michelet, Mistral ; des musiciens tels que Saint-Saëns, Bourgault-Ducoudray, Charles Bordes, Gabriel Fauré, Vincent d'Indy, Déodat de Séverac, et bien d'autres avaient entrevu et souhaité cette salutaire action. Au souffle venu des campagnes de France, les brumeuses doctrines d'origine étrangère disparaîtraient et la source pure et fraîche des chants paysans infuserait une nouvelle vitalité à la poésie française, ainsi qu'à la musique, parfois détournée de sa véritable voie par la recherche de procédés contraires au génie de notre pays. En apprenant à sentir, à penser simple, vrai, naturel, les artistes seraient amenés peu à peu à combler l'abîme de plus en plus profond qui s'est creusé entre eux et le peuple qui ne peut les comprendre ». On ne peut pas trouver de meilleur guide que J. Canteloube et se féliciter que l'Académie Française et l'Académie des Beaux-Arts aient couronné, dès sa parution son « Anthologie des Chants Populaires Français » groupés et présentés par pays ou provinces, en 4 tomes.

SAINT-OUEN, MARS 1964

LISTE DES CONCERTS PUBLICS DONNES PAR LA MUSIQUE DES GARDIENS DE LA PAIX

MOIS DE MAI

Samedi	9	de 17 h. à 18 h.	Champ de Mars (Batterie)
Samedi	9	de 17 h. à 18 h.	Luxembourg (Musique)
Mercredi	13	de 21 h. à 22 h.	Bois Colombes (Musique et Batterie)
Vendredi	15	de 21 h. à 22 h.	Ternes (Marché Lebon) (Batterie)
Mercredi	20	de 20 h. 30 à 21 h. 30	Square du Temple (Batterie)
Samedi	23	de 18 h. à 19 h.	Luxembourg (Musique et Batterie)

MOIS DE JUIN

Jeudi	4	de 21 h. à 22 h.	Square d'Anvers (Musique)
Mercredi	3	de 21 h. à 22 h.	Square Vaugirard (Batterie)
Mercredi	10	de 21 h. à 22 h.	La Garenne Colombes (Musique et Batterie)
Mercredi	17	de 21 h. à 22 h.	Bois Colombes (Musique et Batterie)
Mercredi	24	de 21 h. à 22 h.	Square Trousseau (Batterie)
Jeudi	25	de 17 h. à 18 h.	Luxembourg (Musique)

MOIS DE JUILLET

Mercredi	8	de 21 h. à 22 h.	Buttes Chaumont (Batterie)
Dimanche	12	de 17 h. à 18 h.	Luxembourg (Musique)

Dans le cadre des Concerts publics de la Ville de Paris, il est prévu 2 concerts au 1er étage de la Tour Eiffel, 2 concerts à la Mairie de Vincennes, et 2 concerts à la Mairie de Neuilly, les dates seront fixées ultérieurement.

Le Chef de Musique
D. DONDEYNE

LA SYMPHONIE CONCERTANTE POUR CORDES DE ANDRÉ JORRAND

Entendue sur les antennes de France-Culture le dimanche 23 février à 20 h., cette œuvre s'inscrit en trois mouvements concis (Franchise et verdeur caractérisent le volet initial, plein d'audaces payantes. Le mouvement lent, aux belles et profondes sonorités, chante avec une vive sensibilité mais sans nulle fadeur. Retrouvant l'esprit initial, le finale voit son acidité harmonique fouettée par l'originalité rythmique, mais il sait s'alanguir pour permettre des rebondissements imprévus et toniques. En bref, aucune gratuité dans cette symphonie, dont le langage très ferme et l'expressivité discrète accusent une réelle personnalité. Nous souhaitons vivement la réentendre.

Roland CHAILLON

TOULOUSE PYRÉNÉES (318 m.)

MAI 1964

« BAL CHAMPÊTRE DE JEAN BENTABERRY »

Tous les mardis, de 19 h. 40 à 19 h. 55

5 MAI 1964 :

Bal champêtre, polka pour 2 clarinettes (A. Monestès) ; **La Czarine**, mazurka (L. Ganne) ; **Le petit Norbert**, quadrille (A. Charbonnier).

8 MAI 1964, 22 h. :

Schottisch on Carillon (A. Corbin).

12 MAI 1964 :

Les deux Arlequines, polka pour 2 cornets (A. Saguez) ; **Schottisch des Pierrots** (A. Corbin) ; **Vallées d'Alsace**, valse (R. Ayliès).

15 MAI 1964, 22 h. :

Le roi du jour, quadrille (P.-N. Labole).

19 MAI 1964 :

La Gazelle, polka pour cornet (E. Mullot) ; **Colinette**, schottisch (X...) ; **Confidences**, mazurka (F. Romain) ; **La belle Alsacienne**, valse (L. Pivet).

22 MAI, 22 h. :

Rochambeau, quadrille (H. Gagnaire).

26 MAI 1964 :

La Nivernaise, polka pour 2 cornets (J. Bidan) ; **Biriaton**, fandango (B. Miranda) ; **Alexandrine**, quadrille (X...).

29 MAI 1964, 22 h. :

Chic-au-Ré, schottisch (F. Romain) ; **La belle Margot**, mazurka (A. Fajolle).

Les 8, 15, 22 et 29 mai, participation de l'orchestre à une « mosaïque musicale » du vendredi, à 22 heures.

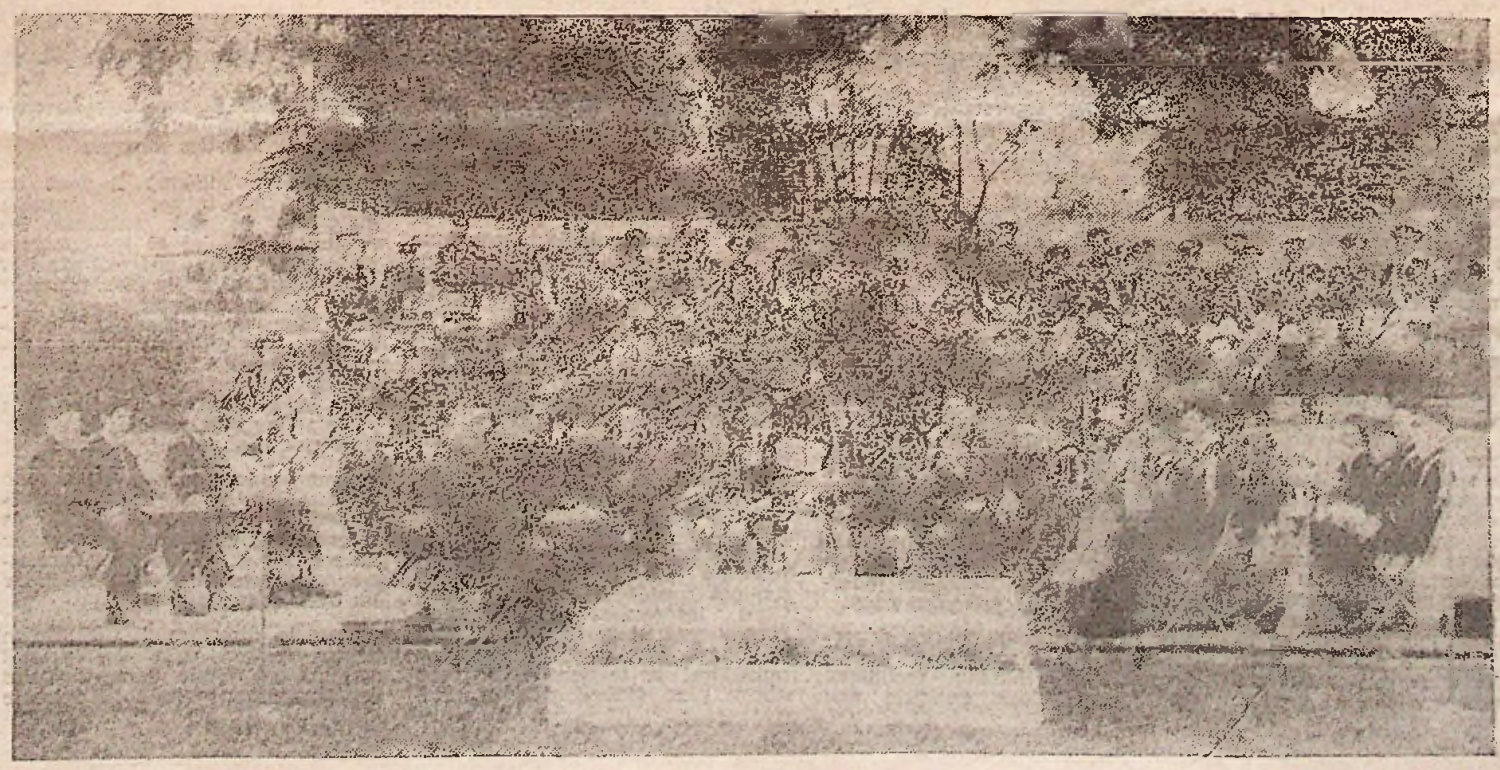

HARMONIE JUNIORS DE TULLINS (Directeur : M. MALFAIT) J. P.

Manifestations probables

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
2 et 3 mai 1964	Merlebach (Moselle)	Concours International d'Accordéon.	M. Albert Reppert, président, 43, rue des Frères, à Merlebach.
3 mai 1964	Guebwiller (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Chorales d'Alsace.	M. Pflimlin, 1, rue Col-du-Linge, Mulhouse (Haut-Rhin).
7 mai 1964 (Ascension) jeudi	Quincieux (Rhône)	Festival du Canton de Neuville.	Président : M. Carré, à Senay (Ain).
10 mai 1964	Grigny (Rhône)	Festival de l'Union des Sociétés musicales et des Groupements du département du Rhône.	Président : M. Bernard, 3, avenue Général-Leclerc, Tassin (Rhône).
10 mai	Etrepagny (Eure)	Congrès de la Fédération de Normandie et Festival.	M. Anne, président de la Fédération, 8, rue Maréchal-Leclerc, Lisieux. M. Cornette, président de la Société Musicale d'Etrepagny.
10 mai 1964	Nomeny (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique.	M. Gérard Mathe, président.
10 mai 1964	Rochefort-sur-Mer (Ch.-Maritime)	Festival, avec remise de récompenses, organisé par l'Etoile de Rochefort.	M. Pflimlin, 1, rue Col-du-Linge, Mulhouse (Haut-Rhin).
14 mai 1964	Mulhouse (Haut-Rhin)	Concours scolaires.	M. Nussbaum, 5, rue Julien-César, Strasbourg (Bas-Rhin).
14 mai 1964	Strasbourg (Bas-Rhin)	Concours scolaires.	M. Pierre Bureau, directeur de l'Amicale Saujonnaise, 12, rue Félix-Vieuille, Saujon.
17 mai 1964	Saujon (Charente-Maritime)	Festival National	M. G. Lobry, commissaire général du Festival, adjoint au Maire de Denain.
17 et 18 mai 1964	Corny-sur-Moselle (Moselle)		
23 et 24 mai 1964	Denain (Nord)	1er Congrès-Festival de la Délégation de l'arrondissement de Valenciennes et de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais.	
24 mai 1964	Cerdon (Ain)	Festival de Musique.	M. Philibert, 9, rue Pasteur, Champagne-au-Mont-Dore (Rhône).
24 mai 1964	Limonest (Rhône)	Festival des bords de l'Ain et Centenaire de la Société musicale.	
24 mai 1964	Vitry-les-Reims (Marne)	Festival cantonnal	M. Buard, à Vitry-les-Reims.
24 mai 1964	Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Commémoration du 60e anniversaire de la Fanfare. Grande journée musicale.	M. Guilhalmenc, 7, boulevard Nord (Tarbes).
24 mai 1964	Vallières-les-Metz (Moselle)	Festival.	
24 mai 1964	Cousances-au-Forges (Meuse)	Festival de Musique.	M. de Bigault, à Cousances-aux-Forges (Meuse).
24 mai 1964	Guise (Aisne)	Festival de Musique organisé par l'« Etoile de Cousances ».	M. Meulet (organisation) mairie de Laon.
		Festival départemental des Sociétés musicales de l'Aisne.	M. R. Thirault (partie musicale) Porte d'Ardon, Laon.
			M. P. Lemaire (détail) usine Godin, à Guise.
24 mai 1964	Vivier-au-Court (Ardennes)	45e Congrès de la Fédération Musicale des Ardennes - Festival Départemental.	M. Jolly de Munsthal Robert, secrétaire de l'Harmonie, H.L.M., rue de la Gare, Vivier-au-Court.
24 mai 1964	Vienne (Isère)	Festival « Juniors ».	M. Vallet, Mas Saint-Benoist, à Vienne.
24 mai 1964	Joue-les-Tours (Indre-et-Loire)	Festival cantonal de Tours-Sud.	M. Roger Pillet, Joue-les-Tours.
24 mai 1964	Le Grand-Pressigny (Indre-et-Loire)	Festival inter-cantonal.	M. Gassiot Lucien, Le Grand-Pressigny.
30 - 31 mai 1964	Dijon (Côte-d'Or)	Congrès de la C.M.F. Festival départemental.	
31 mai 1964	Rugles (Eure)	Concours International.	M. Bourgeois, secrétaire de l'Avenir Ruglois, Rugles (Eure).
			M. Charron, directeur.
31 mai 1964	Vouhe (Charente-Maritime)	Festival organisé par l'Harmonie.	
31 mai 1964	Charnay (Rhône)	Festival.	
31 mai 1964	Château-Renault (Indre-et-Loire)	Festival départemental. Concours réservé aux sociétés du département.	M. Dorizon S., 4, rue Grécourt, à Tours.
31 mai 1964	Jussey (Haute-Saône)	Fête de l'Amitié (festival régional).	
31 mai 1964	Suippes (Marne)	Festival musical du Canton de Marson.	M. François Vincent, à Vitry-la-Ville (Marne).
6 et 7 juin 1964	Vesoul (Haute-Saône)	Congrès de la Fédération Franche-Comté - Territoire de Belfort.	M. Richard Ciapolino, 8, rue de Mulhouse, Belfort.
7 juin 1964	Bicre (Indre-et-Loire)	Festival cantonal.	M. Avenet, président, à Dierre (Indre-et-Loire).
7 juin 1964	Châteaudun (Eure-et-Loir)	Concours International.	M. Peret, chef de musique, avenue des Tulipes, Châteaudun.
7 juin 1964	St-Genis-de-Saintonge (Ch.-Maritime)	Festival organisé par la Fanfare municipale, remise de récompenses.	M. Raymond Raine, directeur.
7 juin 1964	Roanne (Loire)	Festival de Musique interrégional et congrès fédéral.	Hôtel de Ville de Roanne.
7 juin 1964	La Châtaigneraie (Vendée)	Festival.	M. Biré René, président de l'Union Musicale.
7 juin 1964	Palavas-les-Flots (Hérault)	Troisième Festival de Musique organisé par l'« Avenir Palavasien ».	M. Canaguier, Cité Administrative, Palavas-les-Flots.
14 juin 1964	Parcay-Meslay (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton de Vouvray.	M. Gautier Marcel.
14 juin 1964	Saint-Martin-la-Plaine (Loire)	Festival de Musique.	M. Guinot René, route Sainte-Catherine, à Saint-Martin-la-Plaine (Loire).
14 juin 1964	Melun (Seine-e-t-Marne)	Congrès - Festival.	M. H. Villard, secrétaire général, 23, rue Gateliiet, Melun (S.-et-M.).
14 juin 1964	Saint-Symphorien (I.-et-L.) (Banlieue de Tours)	Festival interdépartemental.	M. Dauchez, adjoint au maire, mairie de Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).
14 juin 1964	Cours (Rhône)	Festival du Groupement musical de la Vallée du Rhône et de la Trambouze.	M. Henri Lager, à Amplepuis (Rhône).
14 juin 1964	Oullins (Rhône)	Festival intercantonal de Saint-Genis-Laval.	M. Abram, à Saint-Genis-Laval (Rhône).
14 juin 1964	Florange (Moselle)	Concours National	M. Jacquiet, président de l'Harmonie Municipale, Florange.
14 juin 1964	Saint-Denis-d'Oleron (Ch.-Maritime)	Festival organisé par la Lyre Dyonisienne, remise de récompenses.	M. Patoizeau, directeur.
21 juin 1964	Seloncourt (Doubs)	« Challenge Clerc » - Concours régional.	M. Filiatraud Ernest, Mairie de Chatel-Guyon.
21 juin 1964	Chatel-Guyon (Puy-de-Dôme)	Festival - Concours Interrégional.	M. Remo Bruni, Casino de Charbonnières (Rhône).
21 juin 1964	Charbonnières (Rhône)	Festival de Musique.	M. le Président de la Société Musicale de Dieuze.
21 juin 1964	Dieuze (Moselle)	Concours National	M. Ratel, président à Saint-Jean-de-Maurienne.
21 juin 1964	Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie)	Festival de la Savoie.	M. Marcellin, avenue de la Gare, Embrun (Htes-A.).
27 et 28 juin 1964	Embrun (Hautes-Alpes)	Congrès de la Fédération du Sud-Est.	M. Jean Jeannier, président de l'Harmonie, rue Général-Leclerc, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
28 juin 1964	Les Sables-d'Olonne (Vendée)	Concours International de Musique.	M. Geugneau Roger, 14, rue Victor-Hugo, Montchanin (S.-et-L.) Tél. 387, Le Creusot.
28 juin 1964	Montchanin (Saône-et-Loire)	Concours interdépartemental - Toutes catégories.	
28 juin 1964	Creutzwald (Moselle)	Festival de Musique.	M. René Thiriet, 8, rue du Général-Gibon, Wolppy (Moselle).
28 juin 1964	Wolppy (Moselle)	Festival de Musique. Fête des Fraises.	
juin 1964	Toulon (Var)	Festival Régional de Musique.	
4 et 5 juillet 1964	Issoire (Puy-de-Dôme)	Fête fédérale de la Fédération musicale du Centre.	M. René Remy, 28, rue du Palais, à Issoire (P.-de-D.)
5 juillet 1964	Cognac (Charente)	Concours National de Musique ouvert aux sociétés suivantes : harmonies, fanfares, sociétés de trompettes, trompes de chasse, tambours et clairons. Primes en espèces. Récompenses.	M. Gaston Arnaud, secrétaire, 10, rue Briand-Boutillier, Cognac.
5 juillet 1964	Baye (Marne)	Centenaire de la Fanfare de Baye	M. Rivière, président, maire de Baye (Marne).
5 juillet 1964	Mazières-de-Touraine (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton de Langeais.	M. Besnard Robert.
5 juillet 1964	Roussillon-en-Dauphiné (Isère)	Festival régional ouvert à toutes les sociétés fédérées.	M. Gillet, rue Verguin, à Roussillon (Isère).
5 juillet 1964	Farebersviller (Moselle)	Festival de Musique.	M. Louis Vasel, 12, rue du Dragon, Farebersviller (Moselle).
5 juillet 1964	Lagnieu (Ain)	Congrès et festival du département de l'Ain.	M. Mallet, 133, rue Vauban, à Lyon (Rhône).
5 juillet 1964	Saint-Gervais (Haute-Savoie)	Festival du Faucigny.	M. Mannessy, à Bonneville (Haute-Savoie).
5 juillet 1964	Bains-les-Bains (Station thermale au cœur des Vosges)	Festival fédéral de la Fédération vosgienne.	M. Souvais, président.
12 juillet 1964	Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton de Neuville-Pont-Pierre.	M. Leroy Gérard.
12 juillet 1964	Cumières (Marne)	Festival - Associations musicales - Canton d'Ay.	M. Gaucher, 57, rue Ponsardin, Reims (Marne).
12 juillet 1964	Saint-Aulaye-sur-Dronne (Dordogne)	Festival national de musique (toutes sociétés).	M. Rebière Yves, mairie de Saint-Aulaye-sur-Dronne.
12 juillet 1964	Puiboreau (Charente-Maritime)	Festival organisé par la Société Sainte-Cécile.	M. Casseron
19 juillet 1964	Marsilly (Charente-Maritime)	Festival organisé par « L'Accord Parfait ».	M. Gonore, secrétaire.
26 juillet 1964	Verteuil (Charente)	Concours National et Festival de Musique (toutes sociétés).	M. Valet Gabriel, président, Verteuil (Charente).
26 juillet 1964	Belleville, Monsols, Beaujeu (Rhône)	Festival des 3 Cantons : Belleville, Monsols et Beaujeu (Rhône).	M. Le Comte Michel de Chabannes, à Odenas (Rhône).
26 juillet 1964	Mardeuil (près Epernay) (Marne)	Festival de l'Union des Sociétés musicales des Cantons d'Epernay et Dormans.	M. Boucher, 25, rue Irène-Joliot-Curie, Epernay (Marne).
26 juillet 1964	Restigne (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton de Bourgueil.	M. Muray Jean.
2 août 1964	Saint-Pol-sur-Mer (Nord)	Festival International de Musique. Concours de Marche. 20.000 francs (français) primes et subventions.	M. E. Vermet, mairie de Saint-Pol-sur-Mer (Nord).
2 août 1964	Theize (Rhône)	Assemblée générale et Festival des Sociétés de la Vallée d'Azergues.	Président : M. Rollet, à Saint-Verand (Rhône).
15 août 1964	Ile-de-Ré (Charente-Maritime)	Festival annuel réservé aux Sociétés de l'Ile.	M. Brullon, président.
16 août 1964	La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton de Bourgueil.	M. Omasson André.
23 août 1964	Charge (Indre-et-Loire)	Festival cantonal - Canton d'Amboise.	M. Plou Jean.
8 novembre 1964	Lyon (Rhône)	Congrès technique fédéral.	M. Rolando, 5, rue Charles-Plasse, Lyon (Rhône).
1965	Le Mans (Sarthe)	Congrès de la C.M.F.	
1966	Auch (Gers)	Congrès de la C.M.F.	
juillet 1966	Mâcon (Saône-et-Loire)	Concours International pour Harmonies, Fanfares et Chorales.	M. Combier, président, 72, rue de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire).
1967	Tours (Indre-et-Loire)	Congrès d'Eté de la C.M.F.	
1968	Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Congres C.M.F.	

CONGRÈS FÉDÉRAUX

Nous avons assistés Monsieur Rolando et moi-même au congrès annuel des Bouches du Rhone. Disons tout de suite que ce congrès a eu une haute tenue et s'est déroulé dans une atmosphère que l'on aimerait rencontrer dans tous les congrès.

Mais je crois qu'il faut envisager si non une réforme de ces congrès, mais adjoindre une partie musicale indispensable. Depuis 8 h 30 à midi nous avons entendu un certain nombre de discours, qui si interessants soient-ils, n'ont eu aucun rapport avec les besoins musicaux actuels de nos sociétés. L'après-midi, qui a été consacrée aux élections et à mon intervention sur le plan technique, et si dans cette intervention j'ai traité des problèmes uniquement musicaux. il me semble que l'on ne peut en tirer aucun bénéfice pratique, d'où les propositions suivantes qui me semblent indispensables d'apporter.

Dans mon intervention, remontant à l'origine humaine ou l'homme pour se nourrir imitait les chants d'oiseaux et les cris des animaux, la parole n'existait pas ; peu à peu les orateurs ont remplacé les chanteurs et ces derniers sont devenus une minorité qui semble de nos jours disparaître complètement.

Comment pouvons-nous ne pas chercher à interesser l'audition d'un congrès parmi lesquels se trouvent encore une majorité de musiciens. Nos discussions musicales démontrent que chacun de nous a des idées précises et veut rester sur ce qu'il croit être la vérité, d'où malaise à combattre. Disons la vérité, les sociétés d'amateurs disparaissent et nos efforts dispersés n'apportent pas l'arrêt de cette hémoragie. Donc ne cherchons plus seuls : groupons nous.

Je propose : que chaque département ajoute à son bureau départemental un bureau technique (cela existe dans quelques uns d'entre eux). Ce comité étant composé uniquement par ceux qui font les cours de sociétés. Ajoutons à ce bureau une personnalité musicale compétante pour conseiller ce comité.

Que chaque président technique départemental se groupe dans un comité fédéral et que les présidents de ceux-ci forment un comité confédéral afin de traiter pratiquement toutes les questions musicales d'enseignement et de direction. (Tous ces comités étant formés de musiciens faisant soit des cours d'instruments, de solfège ou de direction dans les sociétés populaires) auxquels une personnalité musicale pourrait s'adjoindre pour la conseiller.

Je pense que chaque année, il faudrait traiter en partant du sommet confédéral une des questions interessant : le solfège, l'instrument et la direction ? Que ces questions traitées sur le plan confédéral se traitent à nouveau sur le plan fédéral puis départemental pour se terminer en présence de tous les professeurs et directeurs lors des congrès.

Exemple : solfège : il faut en premier lieu traiter la question « oreille » ce qui entraine les épreuves chantées et les épreuves de dictées. On pourrait traiter cette question sur le plan pratique avec même quelques élèves servant aux expériences. Les présidents de ces différents comités seraient chargés à leur tour de répéter ces expériences ce qui permettrait aux professeurs d'appliquer les principes expérimentés et d'en tirer les conclusions l'année suivante.

Pour les instruments, il faut en premier lieu traiter la forme pédagogique d'un cours, apporter les réformes utiles et de même partir du sommet à la base pour permettre aux professeurs d'expérimenter les décisions prises.

Pour la direction, il me semble devoir traiter celle des petites sociétés se réunir dans tous les échelons devant une société locale et de faire les expériences nécessaires à l'aide des chefs de musique

Cette proposition est celle appliquée à l'enseignement général (conférences pédagogiques où se traitent certains sujets : calcul écriture etc... pourquoi ne pas imiter ce qui a donné d'excellents résultats.

Si ces propositions sont lues, et si elles reçoivent un accueil favorable de la part de tous ceux qui se consacrent effectivement aux cours de solfège, d'instrument ou de direction et si ces directeurs ou professeurs me manifestent par écrit leur accord, je développerai dans le journal ce projet dont je viens de donner les bases ? Sans réponse à ce programme je crois qu'il me sera plus sage de croire que l'on approuve l'état actuel de nos sociétés et que l'on s'en félicite. Il me sera donc inutile de poursuivre mes efforts.

A.ROBERT
3, rue de l'Angile
LYON 5e

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles.

OFFRES D'EMPLOIS

■ Harmonie municip. recherche musiciens : clarin., cor, hautbois, basson, saxos alto-ténor, basses, contrebasse si b., cordes, flûte. Postes prof. Ecole Munic. Musique vacants. Logem., emplois assurés. Ecr. réf. mus. et prof. à M. JUSTAFRE, directeur, 3, place Arsenal, CHALONS - SUR - MARNE (Marne).

■ L'Harmonie du Personnel de la R.A.T.P. informe que des places sont vacantes dans les pupitres suivants : Flûtes, hautbois, clarinettes, basson, trompette, cornet, percussion. Emploi assuré à la R.A.T.P. Habiter PARIS ou la proche banlieue. Pour tous renseignements s'adresser au Président de l'Harmonie 53 ter, Quai des Grands Augustins — PARIS-6e

Lisez attentivement l'annonce du GUIDE (page 13) Il y va de votre intérêt

■ Harmonie Municipale de Cherbourg (Div. Supér.) recherche musiciens jouant : clarinette, petits et gros cuivres, trombone, contreb., cordes, timbales, tambour, clairon. Ecr. M. CAENS, 16, rue de l'Alma, CHERBOURG, en donnant renseignements sur situation de famille et profession.

■ Musique région Est recherche musicien retraité armée, si possible Bassiste — emploi concierge usine, logé, chauffé, éclairé. Ecr. à M. Jean LACHICHE — Rue A. Pechin — BEAUCOURT (Territoire de Belfort).

MUSIQUE MILITAIRE

■ Musique de la 4e région militaire. Une place de sous-officier clarinettiste est actuellement vacante. Une place de sous-officier trompettiste sera vacante au mois de septembre. Ces deux places intéressent ou des sous-officiers, ou des caporaux-chefs possédant le C.A. 2. Ecr. au Capitaine Chef de Musique, quartier Nansouty à BORDEAUX (Gironde).

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Clarinettiste, ex-musicien, armée, 37 ans, célibataire, libre de suite, sollicite : 1) Fonction directeur musical (harmonie de préférence), assumerais enseignement théorique et instrumental : Harmonie, Orchestration. Expérimenté et certifié ; 2) De se voir confier la réalisation de travaux d'harmonisation, orchestration et transcription. Copie musicale très soignée. Ecr. au journal sous le numéro 220 qui transmettra.

■ Chef expérimenté, actif, titres et références, actuellement Sud-Est et libre sous peu, recherche direction très bonne société symphonique ou harmonie. Ecr. au journal sous le N° 221 qui transmettra.

■ 1er prix cor conservatoire province et C-Basse cordes, inscrit en 3e année Ecole Nationale Administration Municipale, cherche secrétariat conservatoire ou emploi similaire dans « Maison de Culture », préf. rég. Pyrénées ou Provence. Ecr. journ. N° 222 qui transmettra.

OCCASIONS

■ A vendre saxophones Alto et Ténor et une clarinette si b marque SELMER — avec étuis. Ecr. M. ALBERTON 42, Bd du Temple — PARIS - XIe

■ Vends flûte « Couesnon » argent, plateaux décalés, modèle Moyse, excellent état. M. HENNEQUIN, 12, rue Ste-Christine, TOULON (Var).

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP, Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes).

■ Suivant décision du Congrès de la Confédération Musicale de France, il n'est inséré dans le journal que les communiqués transmis par les fédérations, ces textes étant publiés sous la responsabilité du Président Fédéral.

Dernière date limite de réception des articles, le 2 de chaque mois pour qu'ils puissent paraître dans le numéro du mois suivant.

L'UNION PHILHARMONIQUE NANTAISE A PERDU SON PRÉSIDENT

M. Maurice Frouin, président de la Philhar est décédé le 4 avril 1964 après une courte maladie, à l'âge de 75 ans.

Né le 11 février 1889 à la Tourlandry (M.-et-L.) il vint à Nantes dès sa jeunesse et y suivit les cours du Conservatoire (classe de piston). Il appartint à diverses sociétés de la ville avant d'entrer à la « Philhar » où il occupa la place de bugle solo, ce qui permit d'apprécier ses brillantes qualités.

D'une très grande activité il fut élu membre de la Commission administrative de la société, en devint vice-président puis fut élu président en janvier 1962.

Sa courtoisie, son affabilité, sa serviabilité en faisaient un sociétaire accompli et sa disparition laisse de profonds regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Lors de ses obsèques à l'église Saint-Clément, ses camarades lui rendirent hommage en interprétant « La mort d'Ase », de Grieg, le « Largo » d'Haëndel, et l'« Intermezzo », de Cavaleria Rusticana de Mascagni

TRANSATOUR S.C.T.T.V.

(AGENCE OFFICIELLE DE LA C.M.F.)

PRESENTE POUR 1964

3 croisières de Printemps

EGYPTE - GRECE - TURQUIE - RIVAGES DE LA MEDITERRANÉE

5 croisières d'Eté

ISLANDE - SPITZBERG - CAP NORD ET SES FJORDS LES CAPITALES NORDIQUES - ILES DE L'ATLANTIQUE RIVAGES DE LA MEDITERRANÉE

3 croisières d'Automne

TERRE SAINTE - GRECE - EGYPTE - LIBAN - CHYPRE

par MT. AKROPOLIS

Prix minimum : **1.050 Frs**

Le programme de ces magnifiques croisières est à votre disposition sur demande

34, rue de Lisbonne, PARIS-8e - Téléphone : LAB. 83.37

Dans nos Fédérations Régionales

ALPES-MARITIMES

NICE

Le temps de « Miss Guitare »

Une à Bayonne, une à Romans, une à Valence, une à Tarbes, une à Paris et une à Nice, en tout six candidates ! C'est dans ces termes que le Comité d'organisation Miss Guitare de Nice s'est exprimé récemment, lors d'une réunion annonçant la clôture des engagements de candidatures au jeu-concours qu'il vient d'instaurer pour le titre de Miss Guitare 1964.

Par le canal de la chaine de l'amitié, Petits Ménestrels de France, des correspondances suivies depuis l'automne dernier ont traduit tous les accords entre animateurs correspondants de sociétés et écoles de musique, pour lancer cette première initiative de décentralisation orphéonique sur le plan national.

Six jeunes filles de moins de 20 ans, toutes élèves en guitare classique, habitant différentes régions de France, vont se soumettre le plus agréablement du monde, à ce test qui révélera la meilleure à obtenir le titre Miss Guitare 1964 et qui consistera simplement à enregistrer sur place, à l'aide d'un magnétophone, le morceau imposé : « Malaguena » (solo de guitare op. 61 n° 20 de la méthode de guitare R. Worschech). Les bobines enregistrées seront expédiées à l'huissier désigné, lequel enverra les bobines démarquées de leur provenance et seulement numérotées par lui, au jury de Paris pour examen. Ensuite, les bobines, ainsi que les résultats du concours, seront retournés à l'huissier, qui fera connaitre le palmarès.

1958, PREMIERE MISS GUITARE A NICE

A cette époque, la vogue de la guitare classique s'instaure et commence à captiver nos jeunes ménestrels niçois, les filles surtout. Beaucoup d'entre elles, délaissant la mandoline et même le piano, sont attirées par la guitare. A ce moment M. Romain Worschech, compositeur de musique et professeur de guitare à Paris, achève sa méthode d'initiation et diffuse ses premières éditions de morceaux récréatifs pour guitare, dont « Malaguena ». L'animateur des Petits Ménestrels de la Côte d'Azur, M. Gaston Brosse, découvre dans ce morceau de musique facile et attrayant un moyen nouveau d'émulation pour ses élèves. Sportivement, il le propose en compétition parmi ses meilleures guitaristes. Trois candidates sont en piste devant un jury improvisé, composé d'anciens élèves. C'est finalement Josiane Sandri, âgée de 14 ans, qui fit le moins de fautes. Elle fut proclamée Miss Guitare 1958.

MISS GUITARE DE 1959 A 1963

Pour l'année 1959, il n'y aura pas de compétition pour le titre. La meilleure élève guitare classique, Nicole Maillard, 15 ans, va se distinguer dans les concerts Petits Ménestrels. En s'accompagnant elle-même, elle chante d'une jolie voix juste et agréable « L'Eau vive », de G. Béard. Aussi c'est par acclamation, au cours d'un concert, que le clan des garçons Petits Ménestrels l'élut Miss Guitare 1959.

Le titre de Miss Guitare 1960 va rester dans le programme des réalisations à Nice chez les Petits Ménestrels. Il devient comme un symbole s'attachant aux pensés de ces adolescents élèves musiciens nouvelle vague. Les filles en feront le délice de leurs rêves et il va stimuler leur ardeur aux études et soutenir l'effort. Pour les garçons Ménestrels, ces «fans» bien équilibrés de l'époque en feront leur drapeau.

La compétition devient plus sérieuse car la qualité de nos élèves guitaristes va grandissant. Le Conservatoire municipal de Nice vient de créer une classe de guitare où sont admis les élèves Petits Ménestrels. Le morceau imposé devient plus ardu, « Etude n° 1 » de Fernando Sor. Martine Ferrier est élue Miss Guitare.

Après quelques mois d'études sur la guitare, Danielle Roux, une écolière de 14 ans, va se révéler à la compétiton de l'année 1961. Devant un jury qualifié et étrangers au mouvement Petits Ménestrels, elle emporte brillamment le titre avec une excellente exécution de « Rêve de guitariste », variations sur jeux interdits.

Le titre 1962 est décerné à l'unanimité du jury à Mlle Solange Dalmasso, étudiante, pour l'interprétation d'une pièce pour guitare solo, « Vieux manège » de R. Worschech.

Mlle Josette Pera, étudiante, obtint le titre 1963 devant plusieurs concurrentes, pour l'exécution très nuancée de « Pajalito », étude récréative pour guitare de R. Worschech.

Qui sera Miss Guitare 1964 ? Nous le saurons bientôt, le Comité d'organisation du jeu-concours Miss Guitare 1964 a maintenant à sa disposition tous les éléments pour le mener à bien vers la fin du mois d'avril.

G. Guérault

(Maison fondée en 1892)

119, rue Saint-Denis PARIS-1er

Tél. : CEN. 47.33

Tous les insignes

COUPES
MEDAILLES
BRELOQUES
DRAPEAUX

TARIF FRANCO

MUSIQUE D'ALSACE

STRASBOURG

Grand Concert de l'Harmonie de l'Electricité

Dimanche 15 mars 1964

grande salle du Palais des Fêtes

C'est un événement pour ceux qui aiment la « Musique populaire » d'assister à un concert printanier de l'Harmonie de l'Electricité de Strasbourg. La foule se pressait au Palais des fêtes pour acclamer avant qu'elle ne commence cette excellente phalange que préside avec compétence et beaucoup d'amour, M. E. Kim, et que dirige avec autant de maîtrise M. A. Eissenbeis. Il nous a présenté, à notre avis, le meilleur concert de sa longue carrière.

Grâce à un programme bien équilibré et exécuté d'une façon parfaite, le succès ne pouvait être qu'unanime et complet. La marche nuptiale du « Songe d'une Nuit d'Eté » que Mendelssohn (1809-1847) a composé à l'âge de 17 ans, a donné majestueusement le signal de l'attaque. L'exécution de cet ouvrage bien connu respirait la puissance et la douceur à la fois.

L'ouverture « d'Egmont », de Beethoven (1770-1827) qui suivait, est une pierre de touche pour chaque orchestre qui se respecte. Elle fut enlevée d'une façon magistrale. Succès complet !

Un sourire du bon papa Haydn (1732-1809), cet ancêtre qui guidait les premiers pas de la musique moderne ne devait pas manquer. Deux mouvements de sa Symphonie « La Surprise », l'andante et le menuetto, le représentaient et brillaient par leur simplicité enfantine et leur ligne mélodique. On respirait d'un air léger ses parfums discrets et suaves, bien différents des élans dramatiques beethoviens.

Nous remontons encore l'histoire pour arriver à Frédéric Haendel (1685-1759), qui, avec le grand Bach, dominait la musique de son époque. Une petite suite de sa « Watermuziek », (que nous avons d'ailleurs déjà entendue au courant de cette saison, jouée d'une façon parfaite par un orchestre à plectres) a trouvé également une fort belle interprétation : l'Andante surtout, si mélodieuse et pleine de charme.

Après un silence assez long, nous avons retrouvé, dans la partie récréative du programme, le « Ballet Egyptien », de Luigini. Par ses allures plus ou moins « pompier » surtout dans la finale, cette composition a perdu un peu de sa popularité. Comme les précédents, ce morceau a été bien exécuté. Ensuite, le caprice pour clarinettes : « Les Tourbillons », de Laboie, joué par l'ensemble des clarinettes-solo comme par un seul homme, a trouvé la sympathie de tous, ainsi que le trio pour trois trompettes : « Three Jolly Sailmornen » (marins) où se distinguèrent MM. Schaffroth, Kannemachre et Geng.

« Till », de Ch. Danvers, occupe une place de faveur dans les concerts populaires d'aujourd'hui ; il gagne « le monde et notre amour » par ses accords rêveurs et mélodies suaves.

Cette petite promenade vers la musique du « nouveau monde ! » se terminait par la « Fantaisie Jazz - Modern Story », de J. Daigneux ; elle a fourni la preuve que l'Harmonie de l'Electricité, ainsi que son chef, se trouvent à leur aise aussi dans ce domaine. Une vague d'applaudissements fit place au silence, signe d'enthousiasme et de reconnaissance, car ce concert, peut-être le meilleur que cette grande et belle phalange à jamais présenté, charmait tous les auditeurs ; il peut s'inscrire avec des lettres d'or dans ses annales.

Après l'entr'acte, le président, M. Kim, a prononcé quelques mots aimables pour remercier le très nombreux auditoire de son attention. Il a adressé des félicitations toutes spéciales au doyen des musiciens, M. Charles Pouvreau, qui, avec ses 79 ans, milite encore dans trois sociétés, tandis que M. Jean-Pierre, délégué régional de la Société « Arts, Sciences et Lettres » a remis quelques distinctions aux plus méritants, à savoir :

La médaille d'argent à MM. Hublart Charles, Schaeffer René, Steiner Eugène, Weinling Charles.

La médaille de bronze à MM. Joerger Albert, Kieffer Alfred, Schaffroth Robert, Vallée Edmond.

Conclusion : Ce fut une matinée de toute beauté, d'un niveau artistique très élevé. On ne sait quel ouvrage fut le plus au point et dirigé avec le plus de soin. Disons toute notre admiration pour ne nous avoir donné que des exécutions aptes à décourager toute critique. Une fois de plus, cette manifestation a fourni la preuve du sérieux travail en profondeur accompli par M. Eissenbeis qui, depuis de nombreuses années (14), se dévoue sans compter à la formation de ses musiciens en particulier et à l'Harmonie de l'Electricité de Strasbourg en général.

X. S.

AISNE

A propos d'examens...

Au moment où professeurs, chefs de musique et élèves préparent activement les examens annuels de la Fédération : il me parait très opportun de faire un léger retour en arrière pour juger des résultats enregistrés l'an passé dans les différents centres de l'Aisne. Lors du congrès annuel, je me suis plu à souligner l'accroissement sensible des «participants» à ces examens : 1.132 élèves contre 999 en 1962.

C'est parce que cet effort de tous doit être reconduit, que je me permets de livrer les quelques chiffres ci-dessous à la méditation des responsables. La vitalité d'une société et par conséquent celle de notre Fédération, s'interprètent à travers ces chiffres.

C'est parce que j'espère le franchissement de ce cap des 1.200 élèves que je n'hésite pas à jeter ce regard en arrière. Que les sociétés absentes de cette liste réfléchissent très sérieusement à l'intérêt d'une bonne formation de leurs élèves. La Fédération est là pour les aider et pour les servir : les membres des jurys fédéraux ne sont pas des « ogres », ils désirent seulement et ardemment aider à l'épanouissement d'une vraie jeunesse au service d'un art auquel ils se sont totalement voués.

Voici donc les résultats enregistrés en 1963 :

EXAMENS FEDERAUX 1963

	ELEVES PRESENTES			
	Prép.	Elém.	Moy.	Sup.
Harmonie Municipale — Laon	154	89	51	10
Union Philharmonique — Saint-Quentin	129	60	27	8
Musique de Boue	10	—	—	—
Amicale de l'Harmonie — La Capelle	43	28	1	—
Centre d'Etreux	9	3	1	—
Harmonie Municipale — Le Nouvion	23	36	6	4
Harmonie — Villers-Cotterêts	19	9	8	—
Fanfare d'Origny-Sainte-Benoite	12	5	—	—
Familistère de Guise	22	17	1	—
Fanfare de Seboncourt	18	—	—	—
Harmonie de Fresnoy	18	14	2	—
Union Musicale — Château-Thierry	27	46	14	—
Harmonie Municipale — Fargniers	9	5	—	—
Fanfare d'Aulnois-sous-Laon	6	4	—	—
Symphonie « La Lyre » Tergnier	4	—	—	—
Symphonie — La Féré	8	35	—	—
Harmonie — La Féré	31	7	—	—
Harmonie Municipale — Hirson	35	36	14	14
Total	577	394	125	36

Je mets à profit cet article pour rappeler aux sociétés de l'Aisne, le calendrier des épreuves fédérales pour l'année 1964; quelques modifications ou compléments d'information sont à enregistrer depuis la circulaire de février 1964. Les responsables des sociétés voudront bien en tenir compte :

Laon : les examens se sont déroulés le 15 mars 1964. — Saint-Quentin : dimanche 12 avril 1964. — Hirson : dimanche 3 mai 1964. — La Feré : jeudi 21 mai 1964. — La Capelle : mardi 2 juin 1964. — Guise : samedi 13 juin 1964. — Le Nouvion : samedi 13 juin 1964. — Villers-Cotterêts : dimanche 21 juin 1964. — Chateau-Thierry : dimanche 14 juin 1964.

Examens de la Division Supérieure 1 : Laon, le 28 juin 1964.

Le secrétaire général,
H. MEULET

HIRSON

L'Harmonie Municipale

a donné son concert le dimanche 22 mars

Après une brillante Sainte Cécile et une audition très réussie des élèves de son école de musique, notre harmonie municipale vient de donner dans la salle coquettement rénovée de l'Eden, un concert d'autant plus attendu qu'il avait été plusieurs fois remis en raison des deuils familiaux qui ont cet hiver frappé nombre de nos musiciens.

Quoiqu'il en soit, en dépit de ces difficultés les anciens unis aux nombreux jeunes qui sont maintenant inclus dans l'harmonie parmi lesquels nous avons remarqué la présence de trois éléments féminins (à la flûte, au saxo-alto et au cor d'harmonie) formèrent un ensemble homogène et d'une belle tenue.

Cela semble désormais un lieu commun de dire que l'exécution des morceaux fut remarquable par l'excellente sonorité de l'ensemble, la justesse, la précision des attaques et des mouvements, la délicatesse des nuances. (Enfin une harmonie qui sait jouer piano !) Mais nous nous devons de souligner toutes ces qualités qui font la valeur de notre harmonie municipale. Bien sûr nous n'aurons pas la naiveté de penser que cela est chose facile et nous savons qu'un tel résultat ne s'obtient qu'à force de travail, de dévouement, de persévérance. Nos musiciens et nos musiciennes en ont fait la preuve qui sont une fois de plus à l'honneur après avoir été à la peine. Nous les félicitons, et félicitons aussi le chef, M. Lesieur, qui les mène toujours au succès, et qui dans son usine à musiciens qu'est, en peu de temps devenue l'Ecole de musique, prépare en série les effectifs prochains et futurs qui assureront pérennité de notre harmonie.

Assistaient à ce concert, M. Mahoudeaux, adjoint au maire, délégué à l'harmonie ; M. Lemaire, conseiller municipal, délégué à l'harmonie ; MM. Walry et Cambraleing, conseillers municipaux ; M. Gomet, secrétaire général de la mairie ; M. le chanoine Dumont, M. Dusol, président de l'harmonie ; MM. Dorvillers, Léon Lefèvre et Lemaire, vice-présidents, d'autres personnalités que nous ne pouvons toutes nommer, ainsi qu'un public qui aurait pu être plus nombreux. Que tous ces auditeurs soient remerciés de leur présence, et du succès qu'ils ont assuré à ce concert.

MM. Fischer, maire, Bourgeois, Gabel et Antoine, adjoints, empêchés, s'étaient excusés.

Le programme qui comprenait « La Marche d'Athalie », de Mendelssohn ; l'« Ouverture de la Poupée de Nuremberg », d'Adam ; les « Scènes Bohémiennes », de G. Bizet ; « Luxembourg », de Claude Fiévet ; « Le Prélude du Déluge », de Saint-Saëns, au cours duquel nous eûmes le plaisir d'apprécier l'exquise sonorité de notre clarinette-solo, M. Baillet, se terminait par une valse de J. Strauss « Roses du Midi », qui fut enlevée d'une façon particulièrement brillante.

La charmante Danièle Hourez, l'un des plus jolis fleurons de notre école de musique présenta ce programme avec gentillesse et simplicité.

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique
56, rue Lepic, PARIS-18e
Tél. : MONTmartre 39.87
Anches et becs pour artistes

BOUCHES-DU-RHONE

La Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône a tenu son congrès

L'importante fédération des sociétés musicales des Bouches-du-Rhône tenait hier ses assises dans la salle des conférences de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Blanc.

Après avoir remercié les personnalités présentes et ses collaborateurs pour leur dévouement, M. Blanc souhaita le développement, dans chaque commune, de l'amour de la musique.

Un rapport moral, par M. Maria, secrétaire général, un rapport financier par M. Ventron, trésorier, devaient leur valoir des félicitations du bureau.

M. Lombard ensuite, en tant que vice-président, rendit compte du congrès de Paris, pendant que M. Rolando en tirait les conclusions.

Après une pause, pour un repas amical au « Français », les congressistes ont travaillé l'après-midi sur les modifications statutaires, présentées par Me Cassan, en harmonie avec les ordres du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

M. Robert, de Lyon, traita des stages de chefs de musique à Aix-en-Provence, assisté de M. Rolando, président de la Fédération du Sud-Est.

Des vœux furent formulés en faveur de bourses aux élèves, recrutement, C.A.P., locaux pour répétition, cours de solfège et concerts, réforme des classes de musique, etc.

A l'ouverture de la deuxième partie du congrès, à 14 h. 30, le secrétaire général donne lecture de la composition du bureau de la Fédération des Sociétés musicales. Sont élus :

Président, M. H. Blanc ; vice-président, M.Lombard, chargé des secteurs hors Marseille ; M. Rouvière, chargé du secteur Marseille ; M. Resecco, chargé des examens ; secrétaire général, M. Maria ; secrétaire adjoint, M. Balmelle ; trésorier général, M. Ventron ; trésorier adjoint, M. Degan ; syndic, Me Cassan ; archiviste, M. Simon.

Ce congrès a été d'une tenue impeccable, et un travail vraiment productif et intéressant a été fait, dans cette journée qui marquera la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône. Parmi les personnalités présentes citons : MM. Barbizet, directeur du Conservatoire de Marseille ; Lecointe, directeur du Conservatoire d'Aix ; Selmer Collery, chef de musique de la Légion ; Hanssen, son adjoint ; Delguidice, chef de musique de la 9e R.M. ; Bélole, représentant M. le maire de Marseille ; Bonnet, directeur S.A.C.E.M., Garcin, député, conseiller général ; Dujardin, représentant M. Billoux, député ; Rolando, vice-président de la C.M.F., président de la Fédération du Sud-Est ; Robert, chargé du stage d'Aix-en-Provence ; Berthe, président de la Fédération régionale Provence - Côte d'Azur-Corse, président de la Fédération du Var ; Moutte, président de la Fédération du Vaucluse ; Costoseque, président régional des Douanes ; Gaborit, directeur départemental de Jeunesse et Sport.

Excusés : MM. Robion, député des Bouches-du-Rhône; Philibert, député des Bouches-du-Rhône ; Graille, conseiller général, président de la Commission départementale ; Vincent Delpuech, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Savine, président du Conseil général, maire de Gardanne.

Merci, ami Robert,

Oui, merci M. Robert, d'être venu à notre congrès des Bouches-du-Rhône, apporter vos bonnes paroles. Celles-ci si simples, si colorées, si prenantes, n'ont pu laisser dans l'indifférence ceux qui les ont écoutées.

Lors du congrès de Paris, votre allocution avait frappé tous les congressistes. On entrevoyait à travers votre langage une plaidoirie pleine de promesses pour cette question des stages, qui vous touche à cœur et dont vous êtes le père fondateur.

Dans nos petites formations, où très souvent les chefs bénévoles assistent à nos congrès départementaux, pour critiquer les manières de concevoir l'étude de la musique et se plaindre de la difficulté des morceaux imposés, vous les avez conquis, à votre manière, par des exemples si simples, si clairvoyants, que l'auditoire en a été surpris et vous a montré combien était grande la place que vous avez prise parmi nous.

Vous aurez à Aix de nombreux auditeurs, qui écouteront vos cours et déjà notre président a été sollicité pour inscrire des élèves.

Puisse l'appel adressé en décembre aux présidents fédéraux être entendu. Je le leur répète, il faut qu'ils réservent plusieurs heures à leur congrès pour l'ordre du jour consacré aux stages. Ces heures seront profitables, car la conception de nos chefs amateurs est tellement différente de celle des professionnels, qu'il faut un homme tel que vous pour rallier tous les suffrages.

Votre idée de réunir nos chefs amateurs et professionnels va porter ses fruits. Nous sommes encore tous pénétrés des heures charmantes passées à vous écouter et allons travailler avec un ensemble qui va resserrer les liens que nos divergences avaient divisées.

M. Robert, vous avez apporté à notre Fédération ce gage d'amitié sincère dont nous vous sommes reconnaissants. Puisse votre passage parmi nous avoir d'heureux lendemains et donner à nos musiques populaires un nouvel essor et la foi en leur avenir.

E. LOMBARD.

MARSEILLE

Deuxième concert

de l'Orchestre Symphonique SNCF

Le 12 mars 1964, l'O.S.M. rompant pour une fois avec ses habitudes, a fait entendre son deuxième concert de la saison 1963-1964 en l'église des Réformés avec le concours de l'un des plus éminents maitres de l'orgue à Marseille : Marcel Prévot.

Aussi sommes nous heureux d'ajouter que ce concert fut une réussite à tous points de vue et nous félicitons sans réserve les dirigeants de cette formation pour leur initiative : MM. Joffroy, président, et Achille Santi, chef d'orchestre, qui ont mené à bien leurs tâches respectives pour la satisfaction de l'auditoire emplissant la nef de la Canebière.

Le programme choisi, comprenant des œuvres d'inspiration principalement classique, nous fit entendre tout d'abord : « La Procession nocturne », d'Henri Rabaud ; ce poème symphonique a été rendu avec soin et une grande justesse d'accent par les musiciens attentifs à la baguette.

Dans le « Concerto pour orgue et orchestre » en fa majeur, d'Haendel, Marcel Prévot a donné la mesure de son grand talent et l'accompagnement de l'orchestre a mis en valeur les divers mouvements de l'œuvre en donnant très correctement les répliques attendues.

Quant au « Prélude du 1er acte », de Lohengrin, nous dirons que, là encore les musiciens d'Achille Santi ont su rendre toute l'émotion contenue dans ces pages inoubliables de R. Wagner, grâce au respect rigoureux des nuances.

A l'orgue seul, Marcel Prevot, interprète magnifique du « Cantor », de Leipzig, a fait entendre « Prélude et Fugue » en mi mineur, de J.-S. Bach. Cette pièce a bénéficié, ainsi d'ailleurs que Marcel Prévot nous en a donné l'habitude, d'une interprétation digne de tous éloges.

Enfin, les deux derniers mouvements de la « 5e Symphonie » en do mineur, de Beethoven, terminaient ce concert avec toute la grandeur de style attachée à l'œuvre.

En résumé, concert de haute tenue tout à l'honneur d'Achille Santi et des musiciens de l'O.S.M. à qui nous souhaitons bien d'autres manifestations d'une telle valeur.

Parmi l'auditoire nous avons noté la présence de divers fonctionnaires supérieurs de la S.N.C.F. à Marseille, notamment : MM. Vieuille, ingénieur chef du Service social ; Jaunay, inspecteur principal, chef de la Gare de Marseille - St-Charles ; Vidal, ingénieur honoraire et Mme ; des professeurs de piano, Mmes Giraud - Santi et Mlle Colle ; Me Cassan, avocat, représentant la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône.

CENTRE

Communiqué aux Sociétés

Retenez bien ces dates :

4 et 5 juillet, à Issoire : Fête fédérale. Festival de Musique.

12 juillet, à Vichy : Congrès de la Fédération Musicale du Centre.

VICHY

Estudiantina

assemblée générale du 22 février 1964

C'est devant une assistance choisie, que s'est tenue dimanche après-midi, l'assemblée générale de l'Estudiantina de l'Ecole Mozart, placée sous la présidence de M. Pierre Coulon, maire et conseiller général, et Me René Lavaud, délégué adjoint aux Beaux-Arts. Elle a débuté par le concert à deux pianos très attendu de l'auditoire des sonates en ré et en fa de Mozart, et du Concerto en fa mineur de J.-S. Bach, par l'ensemble des pianistes Moreux, Geis, Abramovitch et Andrieux-Legrand, qui fut des plus appréciés. Me Abramovitch devait commenter les œuvres citées.

Puis, le président, M. Léon Brunet, devait retracer l'année 1963 dans un rapport moral et financier. Il remercia tout spécialement la municipalité et le conseil général pour l'aide apportée à l'Estudiantina par les subventions, ainsi que les membres honoraires de leur générosité, et ce n'est pas sans émotion qu'il passa ensuite pour raison de santé, ses pouvoirs de président à M. le capitaine Métot, qui fut très touché de la marque de confiance qu'il reçut à l'unanimité aux élections de l'assemblée.

Puis tous les membres approuvèrent la proposition de l'entrée de M. Brunet au comité d'honneur.

Le capitaine Métot dit ensuite qu'il tenterait l'impossible pour continuer l'œuvre artistique déjà bien établie de cette belle phalange et ferait de son mieux pour donner satisfaction à tous. Il devait aussi féliciter chaudement les pianistes en espérant que cet ensemble irait en prospérant en réunissant les pianistes isolés de notre ville, privés de musique de chambre. M. Gabriel Péronnet, député, et Me Benoit, attachent le plus vif intérêt à l'Ecole Mozart et à cet art aussi noble que celui de la grande musique.

La seconde partie du programme a été consacrée à une causerie des plus alléchantes sur la « Nécessité d'une éducation artistique », par Mme Andrieux-Legrand, qui a développé ce sujet sur la « commande auditive ». C'est en effet sur les voix, la parole que l'ouïe s'exerce. Elle prend l'habitude d'écouter et l'abus de l'exercice visuel (cinéma, d'observation, de lecture) nuit au développement du sens auditif en accaparant l'esprit et on a pu voir dans ce fait la grande raison de l'indifférence de jeunes gens pour la musique.

L'éducation serait donc responsable elle-même, en partie, de cette indifférence. M. Jean Morin, président au Tribunal d'enfants, reconnait l'ingérence que peut avoir la musique dans l'éducation des enfants.

Mme Guillot, professeur de langues, attire l'attention sur le fait que le jour du conseil de révision, nos sympathiques conscrits se livrent (dans leur joie) à des « cris » dans la rue, plutôt qu'à des chants ! a l'égard de certaines nations où les jeunes gens se groupent dans la rue pour chanter et bien chanter !

Puis, Mme le bâtonnier Abramovitch conclut que l'enseignement de la musique est nécessaire à nos jeunes et qu'il est un moyen des plus efficaces de lutte contre la délinquence.

Un champagne d'honneur fut ensuite servi aux personnalités, parmi lesquelles on remarquait encore M. et Mme Pradillon-Lareure, le docteur Narboni et Mme, M. Paul Rolin, Mmes Pelage, Cros, Brunet, Eymard, Clayeux, Moreux et Meunier.

(La Montagne 25-2-64)

LA COMPOSITION

DU NOUVEAU BUREAU

Voici les membres du bureau élus à l'unanimité, au cours de l'assemblée générale de l'Estudiantina - Ecole Mozart :

Comité d'honneur : MM. Pierre Coulon, maire, conseiller général, délégué adjoint aux Beaux-Arts ; Gabriel Péronnet, député de l'Allier, conseiller général ; André Relin, secrétaire général de la F.M.C., directeur de l'Harmonie Municipale de Vichy ; Léon Brunet, vice-président de l'Union artistique et culturelle des Cheminots français ; Gaston Peuchet, directeur du Syndicat d'Initiative ; Paul Rolin, directeur des Sociétés Musicales de Vichy et Bellerive ; Paul Benoit, président de l'Alliance Française ; Léon Martinez, directeur du Centre Culturel Valery-Larbaud - Gaston Pradillon, conférencier de l'Alliance Française ; Docteur Pelage, neurologue ; Mme Pelage, Mme Péronnet.

Bureau : Président : Capitaine André Métot ; vice-présidentes : Mme le bâtonnier Abramovitch ; Mme Guillot, professeur de langues ; secrétaire : Mme Meunier ; secrétaire-adjointe : Mme Andrieux; trésorière : Mme Eymard ; trésorier-adjoint : M. Justin Andrieux.

Fonction : Mmes Pradillon, Lareure, D. Moreux, Madeleine Geis, Irène Abramolvitch, Me Andrieu, Legrand (directrice artistique).

Responsable : Mme Meunier.

Editions PHILIPPO

Toujours en quête de nouveautés les Editions Philippo publient les dernières compositions de Jacques Devo qui figurent déjà au répertoire de la batterie-fanfare de la Musique de l'Air.

Vous qui avez apprécié « Dolly Mazurka - Cuba - Badinage et Nouvelle vague », vous serez attiré une fois de plus par l'éclat et l'originalité de Troïka (clairons et trompettes), de la Boiteuse (clairons et trompettes) et de Mister Boum (clairons).

Ces œuvres qui complètent avantageusement le répertoire moderne des Batteries-Fanfares sont enregistrées sur disque « Unidisc ».

A paraître prochainement de J. Devo : « Nelly », fantaisie pour batterie-fanfare ; « Il était une bergère », marche pour fanfare de trompettes.

Du même auteur, rappelons « La Marche du Chapiteau », pour harmonie.

Robert Goute, tambour-major de la Musique de l'Air, a composé 3 marches plus classiques : « Tambour battant » (clairons et cors) ; « Les Essarts » (clairons et trompettes) ; « Clandami » (clairons).

Toutes ces œuvres, ainsi que les disques, sont en vente au Consortium Musical, 24, boulevard Poissonnière, Paris-9e.

COTE-D'OR

VITTEAUX

Vitteaux - un chef-lieu de canton de la Côte-d'Or où la musique est particulièrement appréciée. Il y a quelques années la musique de l'Union Vittelienne souffrait d'un mal que malheureusement beaucoup de sociétés connaissent. Les jeunes n'étaient plus intéressés par l'art musical et la société déclinait malgré la persévérance des anciens.

Le président, M. Dugniat, sur les conseils des membres du bureau, décida alors de prendre contact avec M. Yvon Aimard pour lui confier la direction de la société.

Il y a bientôt trois ans de cela et la musique prend un nouvel essor. Grâce à leur travail assidu les élèves commencent de grossir les rangs de la société. Le solfège chanté étant à la base de l'instruction musicale, les progrès sur l'instrument sont des plus bénéfiques.

M. Aimard ne se contente pas de la musique par elle-même, il forme des élèves clairons et avec la ténacité qu'on lui connait, arrive dans un minimum de temps à faire jouer les premiers défilés. Le meilleur d'entre eux, M. Mauvillet, se voit alors attribuer la responsabilité de faire travailler les clairons en dehors des jours de répétition avec la musique. M. Mauvillet à son tour pris au jeu entreprend de former d'autres clairons à Villy-en-Auxois. Ceux-ci viennent se joindre le jeudi à la répétition à Vitteaux.

Depuis six mois, des élèves tambours sont formés par M. Fossot. C'est donc une musique complètement rénovée que M. Aimard a présenté le 7 mars à Villy-en-Auxois et le 14 mars à Vitteaux au cours duquel l'on a pu écouter le programme suivant : « L'Echo Alpin », pas redoublé avec tambours et clairons, de Bourdon ; « Condé », marche de concert, de Wettge ; « La Fée Printemps », ouverture de concours de Roux, où l'on a pu apprécier le velouté du solo de trompette de M. Lonjaret et le son suave du baryton, M. Corrot ; « Honneur au 85e », défilé avec tambours et clairons, de Petit. Puis se fut le tour des élèves

do se faire entendre. Avec une surprise agréable, ils nous ont fait connaître une rêverie de Gabelles « Garavanza » et le « Moment Musical », de Schubert. Ce petit ensemble était composé de quatre clarinettes, deux saxophones alto, un saxophone ténor, un cornet, un bugle, une basse. Les encouragements ne manquèrent pas à en juger les applaudissements qui suivirent ; (Au cours du concert de Vitteaux les élèves ont reçu les diplômes de la Fédération).

Le programme s'est poursuivi avec la marche américaine, de Sousa, « Les Cadets » ; « Cocorico », fantaisie sur l'opérette de L. Ganne, nous rappela la bonne époque et l'on pu entendre à nouveau M. Lonjaret et Corrot dans les divers solos : « Tendres Souvenirs », valse de J.-M. Champel. Le concert se termina par la marche des « Apprentis Marins », défilé avec tambours et clairons, de Farigoul. C'est par un tonnerre d'applaudissements et ayant bissé le dernier pas redoublé que ces deux concerts s'achevèrent.

M. le conseiller général de Vitteaux, ainsi que MM. les maires de Villy et Vitteaux ont rehaussés de leur présence ces deux soirées magnifiques. Bravo à la musique de l'Union Vittellienne pour nous avoir fait passer quelques moments très agréables.

INDRE-ET-LOIRE

TOURS

Musique Municipale

L'assemblée générale de la Musique municipale a eu lieu le 5 février sous la présidence de M. Berthault, représentant le député-maire.

A cette occasion, le chef,, J.-J. Lesieur, brossa un tableau des réalisations et des améliorations apportées au cours de l'année écoulée. « L'effectif, dit-il, reste toujours le souci primordial de notre société. Malgré une amélioration apportée aussi bien à l'harmonie qu'à la batterie, je souhaite que des musiciens viennent grossir nos rangs ». Il rappela que par un travail constant avaient pu être vaincues les difficultés d'un répertoire aussi choisi que difficultueux, citant quelques uns des morceaux exécutés au cours de l'année 1963 : « Ouverture pour le 14 juillet, Suite élisabéthaine » (J. Ibert) ; « Sarabande et Danse » (Debussy) ; « Week-End » (Liesenfeld) ; « Danses brésiliennes » (Tomasi) ; « Pomp and Cirumstance » (Edgar) ; « Finlandia » (Sibélius)...

Lui répondant, M. Berthault transmet les excuses de M. le député-maire et assure le chef qu'il trouvera toujours auprès de la mairie toute l'attention nécessaire au bon fonctionnement de la Musique municipale. Il rappelle que la Ville compte beaucoup sur sa musique pour représenter Tours à Mulheim-Rhur et pour y obtenir un grand succès. Au nom du député-maire, il félicite les musiciens, si souvent sollicités, de leur bonne tenue et des progrès réalisés sous la baguette de leur valeureux chef.

Les divers rapports furent adoptés à l'unanimité : rapports du chef, du secrétaire, du trésorier, de la Commission de contrôle.

Un vin d'honneur clôtura la séance.

Concert

Le concert d'hiver offert annuellement par la Musique municipale de Tours est devenu une tradition solidement établie. Malgré les nombreux spectacles sollicitant la population, le théâtre était comble le 4 mars : les auditeurs ne furent pas déçus par l'audition gratuite qui réunissait la Musique municipale et la Musique de la 10e Région militaire.

En première partie, M. Vaccaro, professeur d'éducation musicale, présentait très opportunément le programme et commentait les œuvres sur le thème : « Harmonie et Folklore ». Le chef, J.-J. Lesieur, n'avait pas choisi la facilité en dirigeant : les « Danses villageoises », de Gretry ; la « Bourrée fantasque », de Chabrier ; le « Dimanche Breton », de Ropartz ; l'« Ouverture pour un festival », de Dondeyne ; « Deux mélodies », de Grieg, et les danses tourbillonnantes de « La Fiancée vendue », de Smetana. Les musiciens avaient travaillé un programme ardu, et les applaudissements nourris du public récompensèrent chef et exécutants de leurs efforts soutenus.

La Musique militaire de la 10e Région avait déjà conquis les Tourangeaux. Le Capitaine Dairon, historien distingué et conférencier de grand talent, présentait dans un spectacle complet « 500 ans d'histoire ». Ce fut un régal de suivre à travers les âges les grandes interventions de nos musiques militaires. Depuis la « Marche des Soldats », de Bruce (15e siècle) jusqu'au « Chant des Commandos de France (1944), furent évoqués avec intensité, les heures de gloire, les revers, les grandes marches : « Marche française », « Marche des Mousquetaires du Roi », de Lulli ; la « Symphonie pour les soupers du Roi », de Delalande ; « Le Chant du départ », les grandes marches de l'Empire, sans oublier les célèbres « Batteries napoléoniennes » exécutées magistralement par les tambours. « La Madelon de la Victoire » et « Le Chant des Partisans » précédèrent l'hymne national.

Une ovation méritée montra que le public avait été particulièrement satisfait. Il faut se réjouir de la collaboration et de la bonne entente régnant entre les deux formations. C'est un précieux gage de succès pour la Musique populaire en Tournine.

LOIRE ET HAUTE-LOIRE

ROANNE

Concert d'Hiver de l'Harmonie

Après la célébration de Sainte Cécile, il fut decidé par les dirigeants de la société de monter un programme d'hiver ayant pour but d'éviter le relâchement dans l'assiduité aux répétitions. Et à la satisfaction de tous ce but fut atteint par un bon travail que les mélomanes roannais purent apprécier lors du concert donné le 7 mars, en soirée, au Théâtre municipal de Roanne. L'excellent ensemble vocal « Les Primevères de Roanne » prêtèrent leur gracieux concours et se firent longuement applaudir. Cette soirée fut honorée par la présence de M. Brun, secretaire général de la sous-préfecture ; M. Chanard, adjoint au député-maire de Roanne ; M. Colombat, ami de la Société et conseiller municipal ; M. Deschodt, secrétaire général de l'Hôtel de Ville ; M. Labouret, président du Groupement musical roannais ; M. Ravassard, secrétaire de ce groupement ; M. Ballanche, président de la Philharmonique ; M. Garangon, directeur de la Fanfare et Union musicale de Roanne ; M. Dumas, trésorier de la Fédération musicale ; M. Ronzier, M. Bouttet, président et vice-président de l'harmonie. Un nombreux public de connaisseurs garnissait le théâtre ; et l'on peut dire que c'est dans un silence religieux que furent exécutés les différents morceaux salués par les applaudissements nourris et chaleureux, les critiques musicaux locaux de la presse furent unanimes à déclarer leur satisfaction d'avoir constaté l'exécution parfaite de ce concert, et leurs félicitations s'adressèrent à M. André Déchelette, directeur de l'Harmonie et à M. Fornas, directeur des « Primevères » ainsi qu'à M. Ronzier, président.

Ci-dessous le programme qui fût exécuté :

Première partie : 1) « Ouverture de Maître Wolfram (de E. Reyer) ; 2) « Romance en Fa », clarinette solo, M. Schupp (de Beethoven) ; 3) « Scènes Alsaciennes » (de J. Massenet) ; « Dimanche matin », « Au Cabaret », « Sous les Tilleuls », « Dimanche soir », clarinette solo, M. Schupp, saxo-ténor solo, M. R. Brun.

Deuxième partie : 1) « Sextuor 71 en Mi Bémol majeur » pour 2 clarinettes, 2 bassons, 2 cors, Adagio-Allegro, Adagio-Menuetto, Rondo-Allegro (de Beethoven) ; 2) « Sérénade N° 11 K.375 en Mi bémol majeur », pour 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 bassons, 2 cors, Allegro, Maestoso, Menuetto (de Mozart) ; solistes : MM. J.-F. Franceries, Danis, Schupp, Roué, Genillon, R. Brun, Guyennon, Terrat ; 3) L'Ensemble vocal « Les Primevères » interpréta neuf morceaux de son excellent répertoire œuvres de De Bousset, P. Bonnet, P. Duval, J.-S. Bach, G. Brassens, Turelier.

Troisième partie : « Le Cappricio Italien » (de Tchaikowsky), morceau imposé au concours international de Vierzon, le 9 juin 1963, qui valu à la Société de nombreuses récompenses, son maintien en « Excellence A » et les félicitations unanimes du jury au chef.

Il reste à préparer les deux concerts d'été annuel et tous les musiciens continueront l'effort entrepris afin de démontrer la vitalité et l'excellent esprit de camaraderie régnant au sein de la société. Le 7 juin, chacun prêtera son concours à la réussite du grand festival interrégional de musique qui se déroulera à Roanne et qui nous n'en doutons pas obtiendra un grand succès.

Le secrétaire adjoint : FOLIOT.

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

La Lyre Instrumentale de Saint-Martin-la-Plaine organise un grand festival de musique, sous l'égide de la Confédération Musicale de France.

Elle espère à cette occasion présenter un programme digne de satisfaire un nombreux public et provoquer un grand élan de sympathie à Saint-Martin-la-Plaine.

Tous les musiciens de la Société sont unanimes en effet, pour tout mettre en œuvre, par leur active participation à l'organisation de cette fête, pour que ce soit une parfaite réussite.

Cette journée musicale sera donc à Saint-Martin, le grand rassemblement de toute les sociétés de la région, puisque l'on peut assurer la participation effective des groupements suivants :

L'Harmonie de Saint-Chamond, l'Harmonie de Saint-Julien-en-Jarez, l'Harmonie d'Izieux, l'Harmonie de Rive-de-Gier, la Gerbe artistique de Rive-de-Gier, l'Alerte de Rive-de-Gier, la Chorale Ripagérienne.

Avec la Lyre Instrumentale de Saint-Martin-la-Plaine, ce sera donc huit sociétés qui se rassembleront ce jour-là, montrant largement s'il en est nécessaire, la belle vitalité de la Musique populaire au cours de leurs différents concerts.

D'autre part, le Comité d'organisation s'est assuré le concours qui sera largement apprécié de l'Orchestre du si talentueux ripagérien Tony Pessot. La brillante formation qu'il dirige, avec le concours des plus grands musiciens de la région, saura animer de brillante façon, d'une part le gala de variétés de l'après-midi, d'autre part la soirée suivie d'un grand bal, qui doit clôturer la fête.

En remerciant largement les différentes sociétés de la région qui voudront bien ainsi mettre leur talent musical au service de ce festival, la Lyre Instrumentale donne rendez-vous à chacun, au 14 juin prochain, à Saint-Martin-la-Plaine, pour qui cette journée doit-être un grand événement.

Voici dans ses grandes lignes, le programme de la journée, telle que l'on peut le définir actuellement :

En prélude, le samedi 13 juin, à 20 h. 30, retraite aux flambeaux et concert par la Lyre Instrumentale ; Le 14 juin, à 9 h. 30, réveil en fanfare et dépôt d'une gerbe au monument aux Morts ; à 11 h., apéritif-concert assuré par une société participante ; à 14 h. 30, défilé de toutes les sociétés dans les différentes artères du Bourg ; à 15 h., au jardin public, grand gala de variétés, au cours duquel se produiront les différentes sociétés, ainsi que l'Orchestre Tony Pessot avec sa formation de variétés ; à 21 h., grande soire de variétés animée par l'Orchestre de Tony Pessot, suivie du bal qui doit clôturer la fête.

NORMANDIE

LAIGLE

La Société symphonique que dirige notre ami Angot vient de donner un très agréable concert dont suit le programme éclectique :

« Marche du Songe d'une Nuit d'Eté », Mendelssohn ; « Entr'acte de Carmen » (solistes : flûte et clarinette, Mlle Yvette et M. Philippon) ; Symphonie en sol « La Surprise », de Haydn ; Deux temps de quatuor à cordes : 1) « Adagio du 50e quatuor », de Haydn, dit : « Les 7 dernières paroles du Christ » ; 2) « Rondo et Scherzo du 17e quatuor » (Mozart), violons, Mmes Fouché et Castaignède ; alto, M. Angot ; violoncelle, M. Castaignède ; a) « Les Noces de Figaro » (Air de Chérubin) ; b) « Le Petit Pigeon Bleu », de Louis Beydte, par Mme Jacqueline Grignon ; « Ballet Egyptien » (1re suite) A. Luigini ; « 1er Mouvement du Concerto » en Mi mineur, de Mendelssohn (en bis Czardas de Monty) soliste, Mme Jenny Fouché ; « Le Barbier de Séville » (Grand Air de Rosine), Mme Jacqueline Grignon ; Final de l'« Oratorio de Noël », Saint-Saëns. Au piano : Mlle Y. Plessis.

M. Angot avait joint à son orchestre une dizaine d'élèves violonistes de 10 à 15 ans. Ces jeunes, incorporés aux anciens, ont fait leurs premières armes, c'est très bien. Il faut assurer la relève ; espérons que cet exemple encouragera de nombreux jeunes à s'initier aux beautés de la musique.

La grande salle d'honneur de l'Hôtel de Ville réunissait une belle assistance. Le docteur Foisy et M. Heil, maires-adjoints, représentaient la Municipalité. M. le sous-préfet et M. Voyer, député-maire, s'étaient excusés. A noter la présence d'un certain nombre d'élèves des Etablissements scolaires, dont il faut féliciter les directrices et directeurs, qui engagent leurs élèves à suivre les manifestations artistiques.

Il va sans dire que musiciens et solistes ont été chaleureusement applaudis : la plus grande part de cette manifestation enthousiaste allant à M. Angot qui, malgré une grave indisposition récente et encore souffrant d'un état fébrile prononcé, avait tenu à conduire ses troupes à la victoire...

CHEFS DE MUSIQUE
pour vos FANIONS
ECUSSONS - BRASSARDS
BRASSARDS
Attributs brodés mains
métier suisse
LES BRODEURS Réunis
84, rue des Archives, PARIS-3e
C.C.P. 76132 - Tél. ARC. 62.50
se recommander du journal

OISE

Assemblée générale de la F.M.O.

La température n'était guère favorable aux déplacements le dimanche 15 mars, et de ce fait 20 sociétés seulement étaient présentes ou représentées à l'assemblée générale qui s'est tenue à Compiègne, à 15 h., dans la salle de répétitions de l'Harmonie Municipale, obligeamment mise à la disposition de la Fédération par M. Duseigne, directeur de l'Harmonie et vice-président de la Fédération.

En ouvrant la séance, le président remercia les présents mais regretta les trop nombreuses absences : il faut faire masse si l'on veut avoir des chances de faire aboutir les justes revendications des sociétés musicales populaires..

De ces revendications, musique à l'école, musiques militaires, récompenses gouvernementales, l'on s'entretint fort longuement. Elles constituent d'ailleurs, depuis longtemps, les sujets principaux de l'action de la Confédération de France.

Le compte rendu financier du trésorier, R. Pinchot, qui révèle une situation saine fut approuvé à l'unanimité.

Le président recommande vivement de présenter des élèves aux examens fédéraux. Les candidatures ne sont pas assez nombreuses malgré un léger progrès.

Certains congressistes voudraient trouver plus souvent dans le Journal de la C. M. F. des informations concernant l'Oise. Le président ne demande pas mieux que de transmettre pour insertion les articles qui lui parviendraient, mais il insiste pour que ces articles présentent un intérêt réel et autant que possible un intérêt général.

L'on fixa la prochaine assemblée, le quatrième dimanche de mars 1964, à Creil, et MM. Bonneau, L. Pinchot, Petit et Bricogne furent reconduits dans leurs fonctions pour trois ans.

A l'issue de la réunion, un vin d'honneur fut très aimablement offert par M. Duseigne et vers 18 h., les membres présents furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville par le Maire, M. Legendre qui, après une allocution très circonstanciée, les invita à sabler le champagne en l'honneur de la F.M.O.

CREIL

Création d'une Chorale mixte

En décembre 1962, quelques personnes aimant le chant choral se réunissaient à Creil. La première répétition groupait 10 chanteurs ; ce noyau s'agrandit assez rapidement puisque en quelques semaines, la chorale atteignait 50 personnes. En février 1963, le groupe fut déclaré à la sous-préfecture de Senlis sous le nom « Chanteurs de Valois ».

Le recrutement est des plus variés : étudiants et étudiantes, professeurs, instituteurs, techniciens, commerçants et mères de famille, oublient leurs soucis en se réunissant tous les mercredis avec beaucoup d'assiduité, disons-le, pour mettre sur pied différents programmes de chant.

Depuis leur création, les Chanteurs du Valois ne sont pas restés inactifs. Le 6 mai 1963, ils ont donné leur premier concert public au Cinéma Eden, à Creil, puis ce fut la participation à la fête de l'Hospice de Nogent et à la fête des Mères de la même ville. La chorale prêta également son concours aux Choralles de Senlis, grand rassemblement qui groupait plusieurs ensembles de la région parisienne, sous la direction de César Geoffray.

En janvier 1964, les Chanteurs du Valois ont présenté à Chantilly, Creil, Senlis et Pont-Sainte-Maxence, un programme de Noël comprenant des chants interprétés en français, en anglais, en espagnol et en allemand.

La direction artistique est assurée par M. Burlat qui possède une grande expérience musicale puisque pendant de nombreuses années le chef des Chanteurs du Valois a dirigé des ensembles vocaux dans la Loire à Firminy.

Signalons que le siège social de la Chorale est établi à l'Hôtel de Ville de Creil. Le président du groupe est M. Giraud, école publique de Verneuil en Halatte. Le secrétariat est assuré par M. Estignard, route de Senlis, à Vineuil-Saint-Firmin.

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
4, place Charles-Dullin, PARIS (18e)
Tél. : ORN. 27.40 et 27.41
Usines à MANTES (S.-et-O.) et PARIS, 84, rue Myrha

ANCHES
RÉAL
CLARINETTE - SAXOPHONE
SOUS LE CONTROLE DE
M. R. FERRANDO
Clarinette solo
à l'Opéra de Marseille
MARCA-OLLIOULES (Var)

OUEST

LA ROCHE-SUR-YON

La Société Philharmonique est classée en division supérieure 'A

La musique populaire a connu de grandes heures. La Société Philharmonique et le Conservatoire de La Roche accueillaient, en effet, M. Albert Ehrmann, président de la Confédération musicale de France, et M. Grouanne, président de la Fédération musicale de l'Ouest.

M. Quintard, président des Sociétés musicales, et M. Jean Bertrand, directeur du Conservatoire municipal, ont fait les honneurs de l'établissement.

Ayant entendu plusieurs élèves du Conservatoire, M. Ehrmann a dit son agréable surprise de la qualité de ces jeunes musiciens, dignes d'établissement d'un plus grand renom.

Il pouvait en témoigner auprès de M. Caillaud, maire, au cours de la réception qui lui fut réservée à l'Hôtel-de-Ville, en présence du docteur Monnier, adjoint, chargé des Sports et des Arts, membre de nombreuses commissions à l'échelon national, représentant la France au sein de plusieurs organismes internationaux. M. Ehrmann eut le plaisir de trouver en face de lui des interlocuteurs également avertis.

On ne peut que déplorer l'effort insuffisant du Gouvernement pour le prestige de la musique. Le Ministère des Affaires culturelles n'a que des crédits minimes à répartir dans toute la France entres les écoles nationales de musique, rien pour les écoles municipales, et très peu pour les sociétés de musique. On ne peut qu'admirer la foi de ces purs amateurs qui, à travers tout le pays, essaient dans de telles conditions de maintenir le flambeau et apprécier l'effort d'une petite ville comme la nôtre pour les y aider.

M. Ehrmann était plus spécialement venu de Paris, sur l'invitation de M. Bertrand, pour procéder au classement de la Société Philharmonique en vue de lui permettre de se présenter au concours de Cognac, les 4 et 5 juillet.

A la suite d'une audition qui comportait : le « Prélude et Fugue en mi bémol mineur », de J.-S. Bach, l'ouverture de « Cigale et Magali », de Francis Casadesus et la « Rapsodie Flamande », de Robert Lannoy, le jury composé de M. Ehrmann, M. Grouanne et M. Henri Potier, qui y représentait la Société, faisant connaître sa décision par la voix du président : Division Supérieure, 1re section. M. Ehrmann félicitait vivement M. Bertrand et ses musiciens et disait tout le plaisir qu'il avait eu à les entendre.

Le concert donné sous la direction de M. Bertrand fut en effet de très bonne qualité, offrant des œuvres intéressantes mais difficiles d'exécution. L'un des meilleurs moments fut la magnifique « Suite en si mineur », de Bach, où l'orchestre à cordes a confirmé son étonnante métamorphose et où M. Jean Robert fut, à la flûte, un soliste parfait. Le public a très spontanément salué l'« Ouverture pour une kermesse », de Pierre Degenne, d'une saveur très flamande, jouée en harmonie-symphonie.

« C'est magnifique pour une petite ville comme La Roche », nous confiait M. Ehrmann à la fin du concert en félicitant M. Chabot pour sa présentation.

Un vin d'honneur au Conservatoire clôturait cette journée, flatteuse pour la ville et encourageante pour nos musiciens et leur chef.

Votre Société doit être citée en exemple

Un vin d'honneur offert par la municipalité regroupait ensuite dans les locaux du Conservatoire, autour de M. Caillaud, M. Ehrmann, M. Bertrand et ses musiciens. Ce fut l'occasion pour le président de la Confédération Musicale de France de féliciter chaleureusement M. Bertrand pour le travail qu'il a accompli au sein de la société qui groupe désormais plus de 100 exécutants. Le Conservatoire, de son côté, a connu une progression parallèle : 220 élèves y reçoivent les cours que prodiguent 11 professeurs.

M. Ehrmann s'est montré très surpris de l'entrain, du dynamisme qu'il a trouvé au Conservatoire ; il a magnifié l'effort de ses dirigeants et de la municipalité qui a contribué également à cet essor ; « Vraiment, a-t-il dit, je ne m'attendais pas à trouver à La Roche une société comme la vôtre qui doit être citée en exemple. »

SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE

Festival de Musique du 7 juin 1964

La Fanfare de Saint-Genis dont la fondation remonte à une date très éloignée puisque la première déclaration à la Préfecture de la Charente-Inférieure, conservée dans les archives, est datée du 7 octobre 1863 sous le nom de Société Philharmonique de Saint-Genis, pour prendre le nom de Fanfare de Saint-Genis le 23 février 1881 et nous devrions l'appeler de nos jours l'Harmonie de Saint-Genis, organise son deuxième festival le 7 juin.

Cette très vieille société qui n'a jamais interrompu son activité a été dirigée successivement par Alfred Bernard, Henri Cazalis, on dit aussi Brunel, puis ce fut notre très estimé M. Guillaume Grégoire qui décéda en 1935 et fut remplacé par Raymond Raine qui depuis 1920 n'a jamais cessé de se dévouer pour la société et la dirige depuis 29 années sans souci des difficultés rencontrées dans la formation des jeunes et de leur disparition par suite de changement de situation ou lieu de travail.

Déjà, une dizaine de sociétés sont inscrites pour la participation à notre grand festival de musique, dont les plus réputées de notre région telles l'Harmonie de la quatrième Région Militaire, etc...

D'autres sociétés intéressées ne nous ont pas encore retourné la feuille d'adhésion qui leur a été adressée, nous leur demandons de le faire sans plus tarder et les autres sociétés qui ne les auraient pas reçues peuvent les demander à M. Maine, chef de musique, téléphone 39. (20 sociétés musicales de tous genres seront admises).

NIORT

Union Musicale

Echos d'un Grand Concert

C'est à un véritable festival de musique que nous a conviés lundi soir, 16 mars, l'Union Musicale de Niort.

La salle de l'Olympia était largement garnie. Les personnalités civiles et militaires, rendant hommage aux efforts des dirigeants de la société, avaient tenu à assister ou à se faire représenter à ce gala artistique.

Toutes les exécutions furent appréciées des mélomane et du public qui a manifesté sa satisfaction par de longues ovations.

Ce concert faisait appel aux auteurs des 19e et 20e siècles. Il débutait, sous l'énergique baguette du Maître André Englebert, par deux exécutions de l'Union Musicale.

Une fantaisie sur «Cavalleria Rusticana» chef d'œuvre de l'école italienne du 19e siècle, œuvre de Muscagni dont l'opéra fut créé en 1890. Elle permit d'apprécier à sa juste valeur la belle sonorité et le phrasé du trombone solo (M. Camusso, premier prix du Conservatoire de Marseille, nouveau venu dans notre ville) ; ensuite, une valse extraite de l'opérette de Louis Ganne : « La Housarde ».

Ces deux très bonnes exécutions nous permettent d'espérer beaucoup de notre vieille et rajeunie Société Niortaise, que nous aimerons écouter à nouveau.

Puis, ce furent les chœurs pour enfants spécialement écrits par A. Englebert, sur un poème du Bordelais Jean Lhopiteau. Ils firent connaître le bon enseignement dispensé dans les cours.

Les élèves des classes de solfège, accompagnés par l'orchestre des cadets, donnèrent à une musique bien faite et gaie, tout son relief, pour le plaisir de tous. C'est sous un tonnerre d'applaudissements que devait se terminer la première partie.

La suite du programme de cette soirée était réservée à faire connaître le talent des professeurs de l'Union Musicale. Certains sont nouveaux venus à Niort ; presque tous sont titulaires de prix de conservatoire ; certains ont un passé artistique chargé, et des plus élogieux.

A la clarinette, M. Jack Avry, deuxième prix du Conservatoire de Bordeaux, a donné la mesure de son talent dans la « Fantaisie sur un vieil air champêtre », écrit par L. Cahuzac. La vélocité de l'artiste dans les mouvements « presto » et l'excellente sonorité des andantes ont été largement appréciées du public.

La flûte était jouée par M. Gaston Desnos, premier prix du Conservatoire du Mans; cet instrumentiste nous offrait une « Sonate en ut majeur », de J.-S. Bach. Cette musique du 18e siècle, inspirée à son auteur par des cantiques religieux calvinistes, est bien faite pour la flûte. Elle y trouve de grands moyens d'expression, de charme et de technique. Le soliste du jour a su vaincre toutes les difficultés de la partition avec un talent que nous serons toujours heureux de retrouver à l'occasion de prochains concerts.

Nous ne dirons que quelques mots de l'intervention de M. Camusso : cet artiste s'était déjà produit avec l'ensemble de l'Union Muicale. Il donnait un court extrait de « Impromptu », de Bigot. Il sait faire chanter son trombone, ce qui confirme son talent d'instrumentiste, mais aussi de professeur, car il s'était fait accompagner au piano par l'une de ses élèves. Nous ne manquerons pas de féliciter cette dernière, Mlle Marie-Odile Morin, qui a donné la réplique à son professeur avec un doigté remarquable : les applaudissements de l'auditoire en était une preuve.

Le charme, la grâce, la fougue de l'Ibérie étaient transmis par l'intervention de M. Ange Graëlls, prix d'excellence du Conservatoire de Barcelone. Bien qu'il soit connu du public niortais, une fois de plus ce maître s'est manifesté dans la plénitude de ses grands moyens. Il jouait deux pièces pour violon et piano : « La chanson du Bohémien », de Ross, et « Menuet » de P. Kreisler. La longue ovation dont il a été l'objet a récompensé cet excellent musicien dont le talent n'a d'égal que la simplicité, bien qu'il se soit produit sur toutes les scènes d'Europe.

Une large part de ce programme était confiée à un tout nouveau venu à Niort. M. Robert Lalégue, premier prix à l'unanimité du Conservatoire de Bordeaux, ex-soliste de l'Orchestre Municipal et Philharmonique de Bordeaux, ex-professeur au Conservatoire de Poitiers. Il avait la lourde charge de concilier le public aux sonorités du hautbois et de faire connaître aux Niortais un autre instrument : le cor anglais.

Que dire de ce musicien ? Il a joué sur le hautbois « Fantaisie Caprice », de H. Dallier. Ce morceau fut écrit et donné la première fois en 1903 au concours du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Le charme qui se dégage de cette œuvre, au milieu de difficultés instrumentales ne permettant pas à l'exécutant la moindre défaillance, dont M. Lalégue sut triompher avec une aisance pleine de légèreté, ne pouvait nous faire oublier le timbre gracieux du hautbois.

Au cor anglais, M. Lalégue donnait en première audition à Niort une pièce du Bordelais F. Fourment, intitulée « La Nuit va s'étendre ». La chaude sonorité de cet instrument, son appel pathétique et grave a charmé l'auditoire, qui s'est senti doucement envahi par cette nuit qui va s'étendre à la fin de la vie...

S'associant à M. Michel Géant, ancien élève de l'Union Musicale, M. Lalégue jouait en duo une œuvre personnelle, écrite pour un hautbois et un cor anglais, qu'il a intitulé « Poème pour deux anches ». Cette pièce colorée, bien écrite pour les deux instruments, impeccablement exécutée, a été longuement applaudie par un public enthousiasmé, et pour qui l'heure ne comptait plus.

Il ne serait pas juste de ne point parler du talent de M. Camusso qui avait la mission d'accompagner au piano tous les concertistes. Il fit de son mieux, et ce fut très bien. Une mention spéciale pour la « Valse de l'Adieu », de Chopin, qu'il a exécutée en soliste.

En réalisant un tel tour de force, il n'est pas douteux que l'Union Musicale a fait la preuve indiscutable de s'être approprié des musiciens professionnels, qualifiés, de valeur reconnue et adoptés par tout le public, même le plus difficile.

Nous sommes certains qu'avec de tels maîtres, les élèves de l'Ecole de Musique doivent devenir de vrais musiciens, et ce, pour la réputation de la ville de Niort.

C'est avec confiance que nous attendrons le prochain concert de l'Union Musicale, qui sera un festival « Guy Ropartz », pour fêter le centenaire de la naissance de ce grand musicien français natif de Bretagne.

Abel d'ARMUZEY.

Instruments de Musique **F. SUDRE**

17, avenue Trudaine — PARIS-9e

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite

Prix consciencieux

DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

TOUT CE QUI CONCERNE

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPÉCIALISTE

UNIFORMES **REGNARD**

Ets. PIQUET : 30, rue de Lisbonne - PARIS VIIIe Laborde 34-00

LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 165 Frs

SEINE ET SEINE-ET-OISE

Assemblée générale du dimanche 23 février 1964

La séance est ouverte sous la présidence de M. Hugonnet. Sont présents : MM. Grivot, Brun, Vessier, Charollais, Ploge, Petit, Bannard, Etienne Lorin, Desrumeaux, Charles, Bonnin, Pointeau, Boulanger Albert, Denave. Absents : MM. Fossier, Rivier.

Démissionnaires : M. Boulanger Eugène et Mlle Clouzeau.

64 sociétés sont présentes et 17 se sont fait représenter par des Pouvoirs réguliers.

Le président, M. Hugonnet, remercie l'assistance et demande à chacun de traiter les questions qui seront soumises, avec calme et pondération. Ainsi les débats se dérouleront dans la quiétude et le calme et cela pour le plus grand bien de nos sociétés et pour la musique elle-même.

Après l'appel des sociétés, l'ordre du jour est abordé :

1) Lecture du P.V. de l'assemblée générale du 24-2-1963 ; adopté à l'unanimité. — 2) Compte rendu financier ; adopté à l'unanimité. — 3) Rapport de la Commission de contrôle ; adopté à l'unanimité. — 4) Compte rendu moral (établi par le secrétaire général) ; adopté à l'unanimité. — 5) Compte rendu de la Commission technique et des Festivités (établis par M. Brun, président de cette Commission) ; adopté à l'unanimité. — 6) Compte rendu de la Commission de Presse (établi par le colonel Charollais) ; adopté à l'unanimité. — 7) Compte rendu de la Commission des examens (établi par M. Grivot, président de cette Commission) ; adopté à l'unanimité.

Le président remercie les membres du Comité de tout le travail qu'ils ont fourni au bureau et de leur dévouement à la cause de la Fédération, à celle des sociétés et de la musique populaire.

Il rend un hommage tout particulier au capitaine Boyer, chef précieux et de plus appréciés — S'il n'est pas coulant, il est par contre très conciliant — Aussi les jugements du jury sont-ils justes et bien dosés et répondent ainsi à la réalité.

Applaudissements.

A ces compte rendus, le président ajoute les précisions suivantes :

A) Presse. — Ne pas hésiter à rappeler le classement de la société et sa catégorie ; ce qui permettra aux lecteurs du Journal de C.M.F. de les comparer avec le programme signalé. Certaines sociétés pourront même y trouver un stimulant par comparaison avec leur force.

B) Examens. — De ceux-ci, nous avons tiré des conclusions utiles quant à leur déroulement, aux moyens à améliorer, au niveau des élèves à présenter dans les diverses catégories.

C) Récompenses. — Le nombre des propositions a baissé en 1963. Il faut cependant songer à ceux méritants. Ne pas attendre le dernier moment pour envoyer les propositions et les dossiers, car le président doit avoir le temps de vérifier le bien fondé de la proposition. Certaines nous arrivent parfois 2 ou 3 jours seulement avant la remise envisagée. Rien n'empêche les responsables de préparer les dossiers au début de l'année.

Réélection du tiers des membres du bureau (mandat expiré). — MM. Charollais, Bonnard, Huys, Etienne Lorin, Denave, sont à nouveau candidats.

M. Boulanger Eugène et Mlle Clouzeau sont démissionnaires. Pour les remplacer, sont candidats : MM. Pin, président directeur de la société « La Savoisienne » ; Baudard, de l'Hie des Chemins de Fer du Nord.

Après accord de l'unanimité de l'assemblée, celle-ci renouvelle pour trois ans, les mandats de MM. Charollais, Bonnard, Etienne Lorin, Huys et Denave.

Elle nomme pour un an : MM. Pin et Baudard en remplacement des deux démissionnaires.

Le président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle témoigne aux nouveaux élus.

Il rend hommage à M. Boulanger Eugène qui, pendant de nombreuses années a été l'un des membres dévoués du Comité. Il lui souhaite une meilleure santé et propose à l'assemblée de le nommer membre d'honneur du Comité.

Adopté à l'unanimité.

Il remercie Mlle Clouzeau de son dévouement et de la haute conscience dont elle fait preuve en demandant à être relevée de ses fonctions.

Le secrétaire général voudra bien leur écrire à tous deux le résultat de la séance en ce qui les concerne.

Le président souhaite la bienvenue à MM. Pin et Baudard.

EXAMENS DES VŒUX

1. — Harmonie régionale de Saint-Maurice

Demande que la Fédération intervienne pour que la « Radio Télévision » présente de temps à autre de grandes formations de musique d'harmonie ou fanfares ; soit militaires, soit civiles (Garde Républicaine, Air, Flotte, Légion, Boulonnaise, R.A.T.P., Sirène, etc... Ce serait là un mode de propagande agréable et intéressante tant pour les musiciens que pour les auditeurs.

Un long débat se déroule sur ce point. Le vœu sera présenté à la C.M.F. Plusieur assistants suggèrent que soient présentées aussi de plus petites formations.

Tout le monde est d'accord, à la condition que ce qui sera présenté soit impeccable non seulement dans l'exécution mais aussi dans la partie technique de la Radio elle-même. Sinon le résultat sera contraire au but poursuivi.

Il faut aussi que la société en cause soit contrôlée par la Fédération. Elle aura tout intérêt à le faire car elle trouvera auprès de son président l'aide nécessaire à être entendue et agréée à la Radio.

M. Gadenne suggère de faire reprendre à la Radio l'émission « Les musiciens du dimanche ».

Conclusions dit le président : participer au Concours Itinérant de manière à mieux faire connaître et éventuellement participer aux émissions précitées dans les meilleures conditions possibles.

On pourrait alors retenir les meilleures dans les diverses catégories.

Ces suggestions seront soumises à la C.M.F.

Intervention du représentant de Saint-Remy-les-Chevreuses. — Celui-ci se plaint d'une interwiev du 13-2-64 à Radio Luxembourg, à « Musique pour les jeunes », disant en substance que seule la France continue à enseigner le solfège alors qu'en Belgique, Hollande et Allemagne, il n'y en a plus... et qu'il est donné un instrument tout de suite à l'élève.

L'unanimité se fait sur le maintien de l'enseignement du solfège.

M. Gadenne remet un instrument dès le début du solfège. M. Huys dit que dans son conservatoire, le solfège est obligatoire pour tous avant de recevoir un instrument. A Colombes, l'instrument est remis après un an de solfège.

Cependant, pour retenir au maximum les jeunes à la musique, il a été créé au sein de l'école, une formation, l'orchestre des cadets.

Ils y sont une vingtaine qui, ensemble jouent de petits morceaux qui les préparent à la société musicale, mais ne les rebutent pas en ne jouant dans cette dernière que des parties plus ingrates et non chantantes. Cependant les plus grandes difficultés viennent du violon plus long à s'assimiler.

Par ailleurs, il est signalé qu'un peu partout, il y a trop d'inscrits au piano.

Le président demande à chacun de continuer à enseigner le solfège, base de la musique. Quant à donner un instrument plus ou moins vite, c'est affaire d'opportunité et de milieu. A chaque école d'en juger la nécessité, afin de garder les élèves.

M. Marteau affirme que la musique dite classique prime encore très fortement celle dite des Yé Yé ! C'est ainsi que les Editeurs de disques vendent actuellement 85 % dans la première catégorie.

En ce qui concerne l'enseignement de la musique, il précise que dans les écoles normales d'Instituteurs cet enseignement continue à y être donné.

Intervention du représentant de l'Harmonie des Chemins de Fer de l'Ouest.

Pourquoi les jeunes s'éloignent-ils de la musique et de sa pratique ?

Il suggère la création d'une Commission qui rechercherait les raisons psychologiques de cet éloignement. Il faut déceler le « microbe » qui agit en cela et remédier à la situation sinon dans dix ans, il n'y aura plus de jeunes exécutants.

M. Grivot affirme que si les parents sont intéressés à cet enseignement, le remède est tout trouvé.

De tous ces exposés, le président fait le résumé et dit :

1. — Emission de Radio Luxembourg du 13-2-1964 : Il demandera à M. Ehrmann d'entendre avec lui la bande incriminée ;

2. — Pour « passer à la Radio » il faut que nos sociétés participent au concours itinérant. Les meilleures dans chaque catégorie recevront l'approbation et le soutien de la Fédération ;

3. — Les jeunes représentent l'avenir. Ils sont difficiles à attirer vers la musique, mais il faut reconnaître qu'en général on écoute la musique et que les jeunes y sont eux aussi très sensibles et très nombreux.

Ils sont attirés par d'autres activités distrayantes elle aussi. Il faut donc s'ingénier à rendre l'enseignement du solfège « attrayant ». Il doit être attractif par le choix de la méthode éducative employée.

Donner un instrument dès le début si cela doit retenir ou attirer un élève et mener les deux enseignements de pair. C'est, je l'ai dit, affaire d'opportunité.

4. — Classe de piano. Il faut savoir en limiter l'enseignement en répartissant les diverses disciplines sensiblement à égalité. Quand le piano aura son plein dans cette répartition, il sera conseillé à l'élève de prendre un instrument qui l'orientera vers une société musicale.

En effet, bon nombre de municipalités accordent des subventions dans le but d'alimenter la société musicale qui relève d'elles

Etat d'esprit des parents d'élèves. — Plusieurs personnes signalent que les cours gratuits sont considérés comme de peu de valeur et pensent qu'il faut demander une indemnité aux élèves. De la discussion générale, le président confirme cette opinion. En effet, si les parents « payent » ils s'intéressent d'abord davantage aux résultats obtenus. Si à cela s'ajoute, comme dans certaines sociétés, un carnet ou un résumé de notes soumis aux parents, un grand virus sera déjà décelé.

Enfin, il faut savoir donner l'enseignement de manière à ne pas le rendre trop ardu et surtout en fin d'année récompenser les élèves par des prix. La remise de ceux-ci faite si possible à l'occasion d'un concert ou d'une audition des jeunes eux-mêmes.

Le vœu représenté par le représentant de l'Harmonie des Chemins de Fer de l'Ouest sera transmis à la C.M.F. en ce qui concerne la recherche des causes de l'éloignement des jeunes de la pratique des instruments.

Examens fédéraux. — Le président continue en ces termes :

Les écoles doivent faire un tri parmi les élèves à présenter et ne pas les présenter tous, mais seulement ceux connaissant bien le programme de la catégorie où ils sont inscrits.

Dans les écoles, revoir les points suivants :

— Comment attirer les enfants à la pratique de la musique et les écoles ;

— Assurer un enseignement digne de ce nom par des professeurs qualifiés. Reconsidérer les méthodes employées jusqu'à ce jour.

— Ne pas hésiter à faire verser une indemnité aux élèves.

— Assurer les élèves contre les accidents, comme il est fait pour les sociétés musicales.

Distribuer des prix et par tous les moyens «associer» les parents à l'enseignement. Le livret scolaire est un moyen.

Liaison à Paris entre les Conservatoires et les sociétés musicales. Cette liaison est inexistante et bien des professeurs vont même jusqu'à interdire à leurs élèves de faire partie des sociétés musicales. M. Etienne Lorin qui signale ce fait le regrette très sincèrement.

Devant de tels errements, le président confirme la nécessité de développer les écoles surtout celles qui sont rattachées à une société ou qui en dépendent.

Comptabilité des sociétés et usage des fonds de subventions. — Le président rappelle la nécessité d'avoir une comptabilité en règle même si elle est sommaire. Déposer les fonds à un compte chèque postal ou bancaire.

Des contrôles peuvent être faits. Donc, attention.

POUR LE GUIDE-ANNUAIRE

Pour éviter toute erreur ou omission concernant l'inscription de votre Société dans le Guide-Annuaire en préparation, vous avez le plus grand intérêt à renvoyer de toute urgence, au Président de votre Fédération le Bulletin de Renseignements ci-dessous. Par avance, merci.

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS

(A remplir d'une manière très lisible, S.V.P.)

FEDERATION DE : .....

DEPARTEMENT DE : .....

Ville ou Commune : .....

Nom de la Société : .....

.....

Genre : Accordéon ; Batterie ; Chorale ; Danse ; Ecole ; Fanfare ; Folklore ; Harmonie ; Orchestre : scolaire, à plectres, symphonique, juniors ; Théâtre : dramatique, lyrique ; Trompettes ; Trompes de chasse ; etc. (rayer les mentions inutiles).

Nombre d'exécutants ..... Division ..... Section .....

Date du dernier classement .....

Président : .....

Directeur : .....

Secrétaire : .....

Nom, qualité et adresse précise de la personne chargée de la correspondance de la Société : .....

.....

N. B. — Veuillez noter ma souscription au Guide : OUI ou NON

Utilisez le Bulletin de Souscription au Guide page 13

TROMPETTE sélection

COLLECTION SPECIALE POUR L'AGREMENT DE L'INSTRUMENTISTE ET CELUI DE SES AUDITEURS — TROMPETTE (si b - UT) et PIANO

* 1	ALBINONI T.	Adagio	1,80
* 2	CORELLI A.	Grave	1,80
* 3	GOUNOD Ch.	Ave Maria	2
4	R.-KORSAKOW	Chanson indoue (Sadko)	2
* 5	SCHUBERT Fr.	Ave Maria	1,80
6	TOSELLI E.	Serenata	3,75
* 7	BACH J.-S.	Auprès de toi	1,20
8	R.-KORSAKOW	Hymne au soleil	2
* 9	SCHUMANN R.	Rêverie	1,80
10	SCHUBERT Fr.	Sérénade	2
*11	R.-KORSAKOW	La Rose et le Rossignol	1,80
*12	BACH J.-S.	Cantate de la Pentecôte (Cantate 68)	2

(A SUIVRE)

L'accompagnement des numéros marqués * est également pour orgue

La version Trompette Si b peut être jouée : Clarinette si b et Piano ou Saxophone soprano et Piano

Georges DELRIEU et Cie

EDITEURS

45, avenue de la Victoire - NICE - B.P. 252

CONCOURS ITINERANT

La C.M.F. vient de signaler que les classements n'étaient valables que pour cinq ans. Donc utiliser le Concours Itinérant ou demander un nouveau classement.

Le Concours itinérant permet à la Fédération de mieux connaître les responsables des sociétés. Ils permettent au président de la Fédération d'entrer en contact avec les maires, les adjoints et les personnalités locales. A cette occasion, il n'hésite pas à appuyer auprès d'eux, les doléances des sociétés. Toutes celles qui ont pris part au Concours Itinérant peuvent témoigner qu'il a été bénéfique pour elles.

Avec lui, la société est gagnante sur toutes les autres par les résultats qu'elle en retire. Il la fait connaître en bien. D'où, grosse répercussion locale. Il montre le désir de la société de se perfectionner, son goût d'organiser un concert, un festival ou un concours. Le public s'y intéresse alors et les membres honoraires s'inscrivent pour quelque chose. D'où les recettes assurées.

Les subventions augmentent puisque la société fait preuve de cette ardeur et de cette activité exigées pour les obtenir.

ASSEMBLEES GENERALES FUTURES

Le président rappelle ce qui a été suggéré au sujet des lieux de réunion des prochaines assemblées générales.

L'assemblée se tiendrait le matin, suivie d'un déjeuner amical ; l'après-midi serait consacré à un concert ou même à un festival, organisé avec le concours de la municipalité et en changeant de localité chaque année.

Par exemple : une année dans le Sud Rambouillet, Corbeil, Etampes) ; l'année suivante, dans l'Ouest, à Mantes, Poissy ; une autre année, dans le Nord (Le Bourget) ou dans l'Est. M. Gadenne propose que Pantin soit retenu pour 1965. Cette suggestion est retenue et acceptée.

STATUTS

L'assemblée générale de 1963 a donné pouvoir au Comité de mettre au point les statuts en tenant compte de ceux de la C.M.F. et des modifications déjà survenues et aussi de la vie moderne.

L'ensemble de cette étude faite par M. Charollais sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Pour permettre dès maintenant de fonctionner selon les modifications nécessaires, l'assemblée générale décide ce qui suit :

Article 6 : Le texte ancien est remplacé par le suivant : Le Comité se réunira en principe tous les deux mois sur convocation, sauf en juillet et août.

Article 8 : La première phrase de l'article ancien est remplacé par la suivante : La Fédération se réunit une fois par an en assemblée générale avant la fin du troisième trimestre.

Le reste sans changement. Ces deux modifications sont approuvées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie tous les assistants de leur présence et aussi des idées et des arguments présentés au cours de la séance. Il en sera tenu compte et il ajoute :

Ayez confiance et espoir, l'avenir musical est à nous. Sachons persévérer dans nos efforts et nous vaincrons les difficultés pour le plus grand bien de nos sociétés. Continuons à aimer la musique et à œuvrer pour elle et ainsi nous participerons, nous aussi, à l'éducation culturelle des jeunes.

Le secrétaire général
de la Fédération
Colonel CHAROLLAIS
Commandeur de la Légion d'Honneur

RAPPORT MORAL

Etabli par le secrétaire général : Colonel Charollais.

Mon cher président,

Mes chers camarades,

Cette année encore, j'ai la délicate mission de vous rendre compte de l'activité générale du Comité et de la vie de la Fédération au cours de l'année 1963-1964.

Tout de suite, je dois vous dire que notre action a été basée sur l'amitié et le dévouement constant et désintéressé de nos camarades du bureau. Bien souvent, prenant un temps précieux et sacrifiant d'autres activités professionnelles ou familiales, ce sont eux qui ont assuré la bonne marche de la Fédération.

Ce sont eux encore, qui, par l'estime dont ils jouissent au sein de la Fédération et le crédit dont ils sont bénéficiaires dans leur entourage ont assuré et mené à bonne fin les divers services dont ils ont la charge. C'est avec amabilité aussi qu'ils ont assisté aux diverses cérémonies auxquelles ils étaient les délégués de la Fédération.

C'est aussi avec le plus bel esprit de camaraderie que se sont déroulées nos réunions.

Parmi les 21 membres du Comité, MM. Fossier, Boulanger Eugène, Denave et Mlle Clouzeau, n'ont pu assister à nos réunions au cours de l'année. Nous ne pouvons que le regretter car celui élu doit apporter au Comité sa présence, sa compétence et ses avis. Il acceptera aussi de partager avec les autres, les délégations et les services répartis entre les membres du Comité.

Pour les camarades anciens qui partent après avoir rendu des services éminents a la Fédération il vous sera proposé de les nommer membres d'honneur du Comité.

Réunion du Comité (Santé du président). — Au cours de l'année écoulée, le Comité s'est réuni huit fois le dimanche, à Paris, et il m'est agréable de vous signaler que notre ami M. GRIVOT, bien qu'habitant Dourdan, a été présent à toutes les séances. Qu'il soit remercié et félicité de cette belle assiduité.

Notre président, dont la santé doit être ménagée, a tenu cependant à présider nos réunions chaque fois qu'il l'a pu et cela malgré l'avis des médecins lui prescrivant le repos.

Sur nos insistances amicales, M. Hugonnet a bien voulu conserver la présidence étant entendu qu'il n'assistera qu'aux réunions les plus importantes. Par suite, chacun de nous, au Comité, devra redoubler de vigilance et d'initiative dans la tâche qui lui incombe.

C'est à ce prix que M. Hugonnet continuera à assumer la lourde tâche de président de notre Fédération à laquelle il est tant attaché et aussi tant dévoué.

Ceci vous confirmera ce que je viens de vous dire, à savoir : Au sein du Comité, il ne faut que des membres actifs, présents, dévoués et désintéressés, sinon, la tâche devient trop lourde pour les autres.

Cérémonie à la Sorbonne. — Le 24 mars 1963, s'est déroulée la belle cérémonie de la Sorbonne dont tout le mérite de l'organisation revient à M. Brun, aidé de MM. Grivot, Etienne Lorin, Vessier et Rivier.

Mais une telle cérémonie coûte très cher (plus de 1.500 F) et le personnel (920 F). Il faut donc renoncer à cette salle.

Aussi, pour 1966, nous pensons à une semblable manifestation, mais qui aurait lieu, cette fois, dans l'une des grandes villes de Seine-et-Oise. Par exemple, une année dans la région Sud, à Rambouillet ou Dourdan, ensuite dans la région Nord : Le Bourget et enfin dans la région Ouest, à Poissy ou Mantes.

Que chacun de vous songe à cette réalisation en pressentant vos municipalités qui, nous l'espérons, prendraient une large participation à l'organisation et aux frais d'un festival qui s'ajouterait une année sur deux à l'assemblée générale ayant lieu le même jour dans la même ville.

Concours Itinérant. — Le Concours Itinérant a été jusqu'à ce jour bénéfique quant aux résultats à en retirer. Ne serait-ce qu'une meilleure connaissance entre la Fédération et les sociétés qui y participent.

Dans le but de continuer à récompenser les sociétés, le Concours Itinérant est repris pour toutes les formations et sans distinction. Les sociétés qui y participeront devront si possible concourir en donnant ce jour-là un concert public et gratuit. Une publicité locale et habile leur amènera certainement un auditoire important et fera ainsi apprécier la société tant dans sa commune que dans sa région.

M. Brun, président de la Commission Technique, se tiendra pour tous renseignements à la disposition des sociétés désirant concourir.

Examens fédéraux. — M. Grivot, président de la Commission des Examens vous dira les beaux résultats obtenus. La tâche accomplie en la matière a été lourde et délicate dans son organisation. Elle a cependant été menée à bien grâce à lui et à MM. Etienne Lorin et Desrumeaux qui pour cela se sont dépensés sans compter. Qu'ils en soient remerciés en votre nom.

Il est bien entendu aussi que si des diplômes de la Fédération sont distribués, c'est à la condition expresse que les examens aient eu lieu en présence de délégués de la Fédération et seulement en moyen et supérieur. Enfin, une participation de 2 F par élève sera demandée à ceux présentés aux examens, pour frais d'établissement de dossier et des diplômes.

Morceaux imposés. — La Commission des examens s'est penchée sur la question de la longueur des morceaux. Il vous sera dit les mesures envisagées en ce qui concerne des coupures à y faire, car il importe de ne pas décourager les jeunes musiciens.

Récompenses. — Toutes les propositions de récompenses émanant des sociétés ont été satisfaites soit par la médaille de la Fédération, soit par celle de la C.M.F. ou du Gouvernement.

Toujours, elles ont été accueillies avec ferveur et reconnaissance par les récipiendaires, surtout quand elles ont été remises au cours d'une réunion un peu importante (La Sainte-Cécile en particulier). Il importe donc de maintenir un certain cérémonial dans ces manifestations, car c'est à ce prix que le bénéficiaire sera le plus touché et le mieux récompensé.

J'ai pu constater aussi que le fait de faire remettre ces décorations par un délégué de la Fédération frappait davantage encore l'assistance.

Donc, demandez ces délégués, si possible un mois à l'avance. Leur présence ne nuira pas à vos prérogatives, au contraire.

Ordre des Arts et des Lettres. — Depuis plusieurs années, les Palmes Académiques ayant été réservées exclusivement aux membres de l'Education Nationale, bon nombre de nos musiciens ont été lésés puisqu'il n'y avait même plus d'avancement dans cet Ordre.

Un décret de 1957 a bien institué la médaille de l'Ordre des Arts et des Lettres, mais c'est seulement en 1963 que quelques rares musiciens ont été nommés Chevaliers, alors que tant d'autres restent à récompenser.

Toutes les Fédérations dont votre président, ainsi que M. Ehrmann, président de la C.M.F. et le Conseil National de la Musique s'étaient émus de cette situation défavorable faite aux musiciens.

Tous protestèrent, intervinrent en haut lieu et le président Ehrmann pouvait déjà laisser entendre au congrès d'octobre 1963 que la situation s'améliorerait. Il espérait aussi que le contingent de la médaille des Arts et des Lettres serait augmenté.

De ces actions conjuguées, trois bonnes nouvelles sont à retenir :

1) Par une lettre récente aux présidents des Fédérations, le président Ehrmann signale que les Palmes Académiques seront à nouveau attribuées aux musiciens.

2) La musique reste attachée au Ministère des Affaires Culturelles pour les subventions, pour les examens des élèves et les concours. Elle est rattachée depuis le 1er janvier 1964 au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

3) Action auprès du parlement sur l'initiative de M. Ehrmann et de M. Bord, député et président de la Fédération d'Alsace, une Amicale Parlementaire est en voie de formation pour le soutien de la musique.

De tout cela on ne peut attendre que la plus grand bien pour la musique.

Statuts de la Fédération. — A l'assemblée générale de 1963, vous avez donné pouvoir au Comité de les mettre à jour.

Tenant compte des modifications survenues au cours des années écoulées et aussi de la vie active de l'époque actuelle, le secrétaire général les a mis au point. Ils vous seront présentés pour approbation à l'assemblée générale de fin 1964.

Subventions. — En Seine-et-Oise, le Conseil Général a attribué des sommes parfois importantes aux sociétés et aux Ecoles de Musique faisant ressortir une activité intéressante dans leur compte rendu de demande.

Il suffit pour obtenir satisfaction de remplir l'imprimé à demander à la mairie et de justifier de cette bonne activité.

Effectif de la Fédération. — Notre effectif de 166 sociétés s'est maintenu.

Nous regrettons cependant que quatre sociétés aient cessé toute activité.

En revanche, les quatre sociétés suivantes sont maintenant rattachées à la Fédération, savoir :

Les Clayes-sous-Bois : batterie-fanfare.

Paris : Le Cercle musical des Finances (orchestre et chorale).

Sèvres : Chorale des Techniciens des Métiers de la Musique.

Clamart : Le Conservatoire Municipal de musique.

A toutes nous souhaitons la bienvenue.

Assurances. — J'aborde ici un point très grave :

Nous vous demandons à nouveau d'assurer vos sociétés et vos écoles contre les incendies et les accidents de manière à garantir la responsabilité civile des présidents, directeurs, musiciens et organisateurs des manifestations.

Le dernier congrès de la C.M.F. a évoqué le cas d'une société de la Moselle qui, non assurée, est aujourd'hui très ennuyée du fait d'un grave accident survenu au cours d'un rassemblement pour une retraite.

Une voiture est entrée à folle allure dans le rassemblement, plusieurs blessés et un tué, père de six enfants.

Le chef de musique inculpé dans l'homicide par imprudence. Qui paiera les frais (hospitalisation, indemnités, etc...) Or, pour 70 ou 80 F environ par an, une société de 30 à 40 membres est assurée par l'intermédiaire de la C.M.F.

Demandez-lui donc l'imprimé nécessaire.

Pour une autre société des Vosges (de Chenimesnil) mais assurée, celle-ci et pour un accident aussi grave : 2 morts et plusieurs blessés, tout se passe bien et l'affaire se règle au mieux pour la société. Donc assurez-vous.

Je vous remercie de votre attention et je terminerai en vous disant que nous n'avons qu'un but au Comité : œuvrer pour le plus grand bien de nos sociétés et le rayonnement de la musique populaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESSE

Etabli par le Colonel Charollais secrétaire de la Commission de Presse

Au cours de l'année 1963, et par raison d'économie, il n'a pas été établi de bulletin. Par ailleurs, beaucoup de sociétés sont abonnées au Journal de la C.M.F. et de ce fait, elles demandent l'insertion de leurs compte rendus à ce journal.

Le secrétaire général a donc reçu de nombreux articles à faire insérer.

Après corrections, mise au point, et trop souvent réduction de leur longueur, ils ont tous été transmis et insérés au Journal de la C.M.F.

Depuis nos recommandations à l'assemblée générale de 1963, il a été constaté cependant que les articles sont mieux rédigés et comme cela a été demandé, ils comprennent en général le programme des concerts donnés.

Ce qu'il faut encore obtenir, c'est la réduction de la longueur des articles.

TRÈS IMPORTANT

La première édition du Guide Pratique et Annuaire du Musicien et de la C M F paraîtra avant fin 1964.

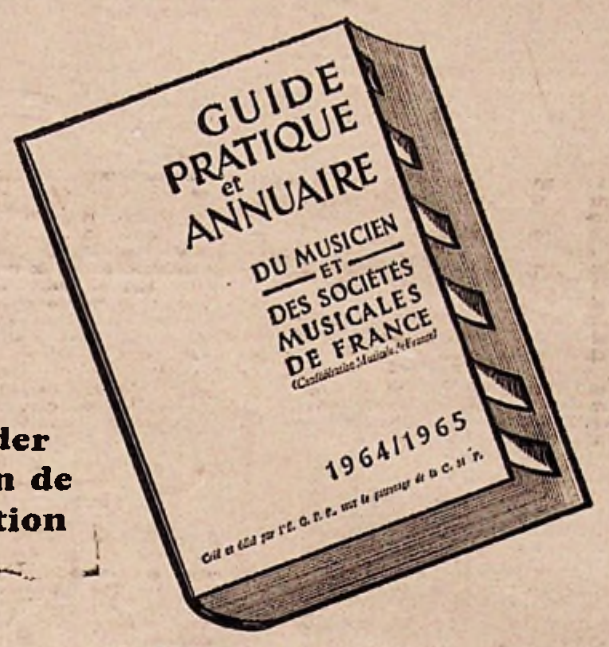

renvoyez sans tarder votre bon de souscription

ATTENTION !

la première tranche de souscription au prix spécial de 20 F sera close sans préavis

à renvoyer d'urgence

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A la première édition du GUIDE PRATIQUE et ANNUAIRE des Sociétés Musicales de FRANCE et des pays de langue française appartenant à la C.I.S.P.M. Edité sous le patronage de la C. M. F.

Création et Edition exclusives

Société E.G.F.P. 48, rue de Berri, Paris 8e - BAL. 43-88

Je soussigné ..... Prénom .....

Adresse complète .....

agissant au nom de la Société .....

ou à titre particulier (1) déclare souscrire exemplaires du Guide Annuaire proposé au prix de 20 NF l'unité, à m'expédier dès parution à l'adresse ci-dessus, franco de port et d'emballage. J'adresse (2) le montant total, soit NF à la Société E. G. F. P., 48, rue de Berri, Paris-8e, par virement postal, C.C.P. Paris 88-08-00 ou par mandat ou par chèque barré (1).

DATE SIGNATURE

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Attention ! les Sociétés peuvent, si elles le préfèrent, adresser leur règlement au C.C.P. de leur Fédération respective en y joignant le présent bulletin. Les Fédérations transmettront à l'éditeur.

En effet, certains détails de moindre importance qui y sont relatés trouveraient mieux leur place dans la presse locale, qui les accueillera avec plaisir. Par elle, les articles auront plus d'effet et plus d'influence dans la région même, lus par la population locale.

En ce qui concerne le palmarès concernant les écoles de musique, il ne faut y signaler que ceux intéressant les examens supérieurs de la Fédération et inscrire les autres dans la presse locale.

Au 50e congrès de la C.M.F. d'octobre 1963, le président, M. Ehrmann, a d'ailleurs rappelé qu'il était prêt à insérer les articles qui lui sont envoyés, mais seulement au profit des sociétés fédérées et à condition qu'elles soient à jour du paiement de leur cotisation.

Il est donc inutile de lui envoyer directement les articles car il les renvoie à la Fédération pour avis ci-dessus. Donc les transmettre au secrétariat permanent de la Fédération 121, rue La Fayette, Paris-10e.

Enfin, a ajouté M. Ehrmann, il faut réduire la longueur des articles, car si les 44 Fédérations envoyaient chacune autant d'articles que certaines autres fédérations, il faudrait un journal 20 fois plus grand.

Donc soyez plus sobres encore dans vos articles tout en y rendant hommage à ceux qui vous aident : municipalités, conseillers généraux, maires, etc... et aussi et surtout souscrivez des abonnements au Journal de la C.M.F. ce qui lui permettra de s'agrandir et par suite de vous donner plus de place dans ses colonnes (coût du journal : 4 F par an).

L'assemblée générale précitée a approuvé la composition suivante du Bureau du Comité pour l'année 1964-1965 :

MM. Hugonnet, président ; Brun, Grivot, Fossier, vice-présidents ; Pioge, trésorier ; Charollais, secrétaire général ; Boulanger Albert, secrétaire général adjoint ; Charles, trésorier adjoint ; Vessier, archiviste ; Rivier, Petit, Pointeau, Bonnin Raymond, Dauvissat, Desrumeaux, Bonnard, Huys, Etienne Lorin, Denave, Baudard, Pin, membres.

Pour le président,
Le secrétaire général,
Colonel CHAROLLAIS

MAULE

Batterie-Fanfare

La Batterie-Fanfare « Les Enfants de la Vallée » ayant demandé de passer l'épreuve de classement, la Commission s'est rendue à Maule le dimanche 8 mars. Elle était composée du capitaine Boyer, ex-chef de musique du 46e R.I. ; de l'adjudant-chef Bonnard, ex-tambour-major de la Musique de l'Air et de M. Maurice Brun, ex-chef de batterie-fanfare.

Cett jeune formation qui comprend tambours, clairons, trompettes et cors, est animé par un directeur qui est musicien. Après avoir exécuté des sonneries, batteries et marches et avoir reçu des membres du jury quelques conseils et observations, « Les Enfants de la Vallée » furent classé en troisième division première section.

Après que le capitaine Boyer eut annoncé le résultat, le vice-président de la Fédération remercia le Maire, M. Fourmont et le président, M. Salin, venus encourager les jeunes fanfaristes. Il fit ensuite remarquer que dans ses divers déplacements, il s'apercevait que partout dans la sonnerie « Aux Champs », les clairons faisaient à la onzième mesure la faute de jouer ce que l'ordonnance ministérielle d'octobre 1933 avait modifié. Pourtant la plupart du temps on se trouve en présence de jeunes qui n'étant pas nés à cette date devraient ignorer l'ancienne notation. On est forcé de constater que ce sont les instructeurs qui continuent les vieilles habitudes sans consulter les manuels parus depuis 1934.

Nous souhaitons bonne continuation et pleine réussite à cette société qui, avec une bonne présentation, est dirigée par M. Carpentier, chef dévoué et dynamique qui semble bien tenir en mains tous ses éléments.

PUTEAUX

Harmonie Municipale

La Commission de classement de la Fédération composée du Capitaine Boyer et de MM. Hugonnet et Maurice Brun, auxquels s'était joint le capitaine Dautricourt, s'est rendue le dimanche 23 février, dans la salle des fêtes de Puteaux pour entendre l'Harmonie Municipale.

Reçus par M. Carrière, président et M. Bichon, directeur, les membres du jury s'installèrent au balcon du théâtre et entendirent successivement l'« Ouverture de Cavalerie légère et la Mazurka » de Coppélia. Après l'exécution du morceau de lecture : « Menuet champêtre », de Maillechaud, la commission décida de classer l'Harmonie municipale en première division deuxième section.

Au vin d'honneur qui eut lieu ensuite, au sous-sol, dans la salle de bal, en présence de MM. Pouey, maire-adjoint ; Karcer, conseiller municipal, et Legal, administrateurs municipal ; M. Rocher, secrétaire, salua les personnalités présentes, M. Pouey répondit ensuite et M. Hugonnet félicita les musiciens du classement très honorable obtenu sans emprunt. Il est évident que les membres du jury furent impressionnés par l'audition de cette société moyenne qui jouait « juste ». Il est décevant d'entendre très souvent nos sociétés jouant « faux ». Avant toute chose, il faut d'abord accorder les instruments entre eux. Nous savons qu'il est difficile d'avoir la justesse avec de vieux instruments et des neufs sortant de la fabrique puisque les luthiers montent insensiblement le diapason pour obtenir une sonorité plus brillante. Il y a donc là un travail pour le chef qui doit rechercher l'accord en rectifiant barillet, pompe ou coulisse. En tous cas à l'Harmonie municipale de Puteaux dirigée par un professionnel, les instruments étaient accordés, les nuances faites. Nous félicitons les jeunes filles qui jouaient dans cet ensemble et en particulier celle qui tenait l'emploi de clarinette solo.

GAGNY

Un magnifique concert dans le cadre des « Semaines musicales » donné par la Musique de la Sûreté Nationale et son Quatuor de saxophones.

Je le dis sans ambages ; il m'a été donné d'entendre que très rarement un orchestre d'harmonie de cette classe.

Un programme de choix qui comprenait l'« Ouverture de Tannhauser », de Wagner ; « La Capriccio Espagnol », de Rimsky-Korsarkow ; « L'Intermezzo (Les Goyescas) », de Granados, et « Les Pins de Rome » magnifique poème symphonique, de Respighi.

Les premières notes de l'« Ouverture de Tannhauser », nous ont immédiatement avertis de la valeur des exécutants qui, placés sous la direction du Commandant Hure, nous ont donné, avec leur chef, un aperçu de ce que pourrait être la perfection.

Quant au Quatuor de saxophones qui est, comme nous le savons, composé de MM. Meriot (soprano), J. Ollivier (alto), F. Perathoner (ténor), et M. Lepeve (baryton) et que j'ai déjà eu l'agrément d'entendre, il nous a enchantés une fois de plus : agilité, subtilité, virtuosité, sensibilité... sont les mots qui nous viennent à l'esprit en les écoutant et qui nous semblaient être réservés aux cordes jusqu'alors.

L'accueil des Gabiniens fut d'ailleurs un témoignage d'admiration et leurs applaudissements furent des plus chaleureux.

La deuxième partie du concert était d'un genre quelque peu différent puisqu'elle nous montrait un rétrospective des « Batteries Napoléoniennes » en costume d'époque ; les exécutants remportèrent, eux aussi, un très vif succès.

Puis vinrent les marches caractéristiques allemandes et italiennes avant que résonne la « Marseillaise » qui termina ce superbe concert et cette belle soirée.

Bravo à la Musique de la Sûreté Nationale et à son chef le Commandant Hure ainsi qu'à son Quatuor de Saxos ; mais bravo aussi à la municipalité de Gagny qui depuis trois ans bientôt nous offre des gerbes sonores dignes des grandes salles parisiennes.

Merci à MM. Dacquin, Calmel, Meriot, les organisateurs de ces belles manifestations.

Colonel CHAROLLAIS
secrétaire général de la Fédération.

PANTIN

Le Concert de Gala de l'Harmonie Municipale

C'est le 14 mars que l'Harmonie municipale offrit à ses membres honoraires et à la population pantinoise un grand concert instrumental et choral dans la grande salle des Conférences.

Cette année, et pour la première fois à Pantin, nous avons pu obtenir le concours des « Petites Ecoliers Chantants de Bondy » (P.E.C. Bondy).

Est-il bien nécessaire de rappeler que cette troupe formée, il y a dix-neuf ans par M. et Mme Tribouilloy, instituteurs à Bondy, a mérité et acquis une renommée qui dépasse largement nos frontières puisqu'elle s'est faite applaudir en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse et en Espagne.

Leur succès, sur le plan artistique, est incontestable, mais si l'on se place sur le plan humain et social, il faut reconnaître que l'œuvre, à laquelle M. et Mme Tribouilloy consacrent tous leurs jeudis et leurs dimanches depuis près de 20 ans, force l'admiration et fait honneur aux maîtres et aux élèves de l'école laïque.

Avec des éléments de cette valeur, le concert ne pouvait être qu'un succès ; ce fut presque un triomphe.

Le programme étant très chargé, nous avions décidé de commencer le concert à 20 h. 45 précises.

Quand on connaît les difficultés que rencontrent, à notre époque, les organisateurs de soirées musicales pour obtenir un auditoire, on pourra penser que c'était une gageure de donner un concert dans un quartier peu central alors qu'une pluie glacée ne cessait de tomber.

Les prévisions les plus optimistes furent pourtant dépassées et, dès 20 h. 30, presque toutes les places de la vaste salle des Conférences étaient occupées.

Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué M. Jean Lolive, député-maire de Pantin, à qui revenait l'honneur de présider ce concert et qui, malgré ses nombreuses occupations, fait toujours l'impossible pour manifester son intérêt pour notre société et témoigner sa sympathie à nos musiciens. Qu'il me soit permis, au nom de tous, de le remercier, ainsi que la municipalité et les services municipaux, pour l'appui constant qu'il apporte à notre société.

M. Pellat, conseiller général, quoique souffrant, avait tenu à venir nous encourager avec toute sa cordialité habituelle. La Fédération musicale de Seine et Seine-et-Oise était représentée par le Colonel Charollais que nous avons le plaisir de voir à tous nos concerts.

Nous avons pu saluer également M. Delsarte, directeur de la « Sirène de Paris » ainsi que les représentants de nombreuses sociétés musicales de la région.

A 20 h. 45, tous nos musiciens étaient devant leurs pupitres et notre jeune sous-chef, M. Duché, dirigeait la « Marche du Calvados », de Ch. Lhomme. Il passait ensuite la baguette à notre directeur, M. Hector Gadenne, premier prix du Conservatoire de Lille, qui, dans un silence presque religieux, put diriger avec beaucoup d'aisance et de satisfaction, les 4 parties des « Scènes Alsaciennes », de Massenet.

Les auditeurs firent à nos musiciens et à leur chef de longues ovations.

Puis la scène fut occupée par les P.E.C. de Bondy qui interprétèrent quelques chœurs de leur répertoire. Tous furent chaleureusement applaudis.

Et ce fut l'opérette, composée et jouée par les P.E.C. : « Fleur bleue » et « Série Noire » et là encore, ils montrèrent que leur talent ne se limitait pas au chant, mais qu'ils étaient de fameux comédiens et des charmants danseurs.

Il m'est très difficile de dire quelles scènes furent les plus applaudies, cependant il me souvient que certains tableaux comme « Lumière noire en forêt », « Ballet lumineux » sur des thèmes de « La Damnation de Faust », de Berlioz, le « French Cancan », « La Gigue écossaise », mirent à son comble l'enthousiasme des spectateurs.

Avant de nous quitter, les P.E.C. de Bondy, accompagnés par toute l'harmonie, exécutèrent la célèbre valse de J. Strauss « Le Beau Danube Bleu » qu'il fallut bisser tant les bravos redoublaient puis l'émouvant « Chant des Adieux ».

L'heure tardive ne permettait plus, hélas ! à l'harmonie de donner l'intégralité de son programme, au grand dam de nos musiciens et de leur chef qui avaient travaillé avec tant de cœur l'« Ouverture de Phèdre », de Massenet, et le « Concertino pour clarinettes », de Weber, il nous fallut renoncer à jouer ces deux morceaux. Une consolation cependant : bientôt de nombreux concerts en plein air nous donneront l'occasion de faire entendre ces belles œuvres.

Pour terminer la soirée, les trompettes attaquèrent donc la « Rapsodie Norvégienne », de Lalo. Ce fut l'éclatante démonstration que l'Harmonie municipale de Pantin avait bien mérité, l'été dernier, sa promotion en division supérieure A.

Félicitons donc nos musiciens et leur chef qui s'était dépensé sans compter, sans souci de sa santé, pour la réussite de ce beau concert.

Un grand merci également à M. et Mme Tribouilloy et à leurs écoliers chantants pour leur précieuse participation avec l'espoir de les revoir et de les applaudir encore à Pantin.

Harmonie des Chemins de Fer de Paris Sud-Est

Les vétérans sont à l'honneur.

L'Harmonie des Chemins de Fer de Paris Sud-Est a clôturé la saison d'hiver en donnant une nouvelle séance artistique et récréative le 21 mars dans la salle des fêtes de la rue Traversière.

Le spectacle, coïncidant avec le premier jour du printemps, était placé sous le signe de la joie et de la gaieté.

Il n'y eut pas d'hirondelles pour annoncer le retour des beaux jours, mais l'Harmonie exécuta « Les Deux Pigeons », le gracieux ballet de Messager. Auparavant, elle avait ouvert la séance par une marche entraînante « Honneur aux basses », de Doyen. Ce titre original constituait un juste hommage aux basses, qui sont indispensables dans toute formation musicale, mais qui sont généralement délaissées au profit d'autres instruments plus aptes à accompagner les rythmes trépidants de la période actuelle.

Nous entendîmes également les plus jolies mélodies de la charmante opérette de Louis Ganne « Hans, le joueur de flûte », et un clarinettiste, M. Cavallini, nous émerveilla par sa volubilité dans une polka pour clarinette « Badinage », de Avon.

La partie artistique était assurée par l'« Edelweiss », une troupe du Faubourg, qui prête amicalement son concours à l'harmonie depuis de nombreuses années, puisqu'on la trouve déjà sur les programmes de 1928.

Une petite pièce de l'ineffable Courteline « Mentons bleus » mit toute l'assistance en gaieté. Puis des chansons des genres les plus divers, depuis Polin jusqu'à nos jours, en passant par Maurice Chevalier et Charles Trenet alternèrent avec des sketchs divertissants.

Le public ne ménagea pas ses applaudissements, tant aux artistes de l'« Edelweiss » qu'aux musiciens de l'Harmonie.

Quelques uns de ces derniers eurent l'agréable surprise — car le secret avait été bien gardé — de se voir appeler sur la scène, au début de la deuxième partie de la représentation, pour recevoir des médailles décernées par la Confédération musicale de France en raison de leurs nombreuses années de service à l'Harmonie de Paris Sud-Est.

En l'absence de M. Dine, chef du service de l'exploitation, président d'honneur de l'harmonie, retenu loin de Paris, ce fut M. Geoffroy, ingénieur principal, membre du Comité d'honneur de la société, qui donna lecture du palmarès et remit les récompenses suivantes :

Médaille de la Fédération musicale de Seine et Seine-et-Oise, M. Py Henri, entré à l'harmonie P.L.M. le 1er septembre 1934 (27 ans de service), médaille de bronze de la Confédération musicale de France ; M. Chantale Pierre, entré le 9 novembre 1927, secrétaire depuis 1938 (36 ans de service) ; M. Deffayet Joseph, entré le 23 février 1927 (37 ans de service) ; M. Houssot Philippe, entré le 31 mars 1926 (38 ans de service), médaille d'argent de la Confédération musicale de France ; M. Colin André, entré à l'harmonie P.L.M. le 5 décembre 1923 (40 ans de service) ; M. Provenchère Francisque, entré le 17 mai 1922 (41 ans de service), médaille d'or de la Confédération musicale de France ; M. Charpentier Julien, entré à l'Harmonie P.L.M. le 1er décembre 1913, secrétaire en 1921, vice-président en 1938, président depuis 1913, 50 ans de service) ; M. Brun Maurice, directeur de l'Harmonie de Paris Sud-Est depuis 1951, après avoir dirigé successivement l'Harmonie du 8e et la Symphonie des Gobelins, qui totalise 50 ans de service.

L'assistance acclama chaleureusement les nouveaux décorés, qui constituent les piliers de la société. Souhaitons que beaucoup de jeunes viennent se grouper autour d'eux et portent aussi longtemps le flambeau de la musique.

CLAMART

L'Harmonie Municipale participait le 22 janvier dernier à l'audition d'élèves du Conservatoire Municipal de Musique

Une « Fanfare », de Jacques Devogel, ouvrait, le 22 janvier dernier, la soirée d'audition des élèves du « Conservatoire municipal de Musique de Clamart » que dirige M. Gaston Lalau.

L'« Harmonie municipale », également placée sous l'autorité artistique compétente de ce musicien distingué, participait à cette manifestation que présidait M. le maire, en présence de MM. Henriet et Navarro, MM. les adjoints, MM. et Mmes les membres du Conseil municipal.

Aussitôt éteint l'écho de l'appel clair et sans faille lancé par M. le professeur de trompette accompagné de trois de ses élèves, M. Navarro, président du Conservatoire, s'adressait au large public réuni dans la salle des fêtes de la mairie de Clamart afin d'expliquer pourquoi cette conjonction « Conservatoire-Harmonie » et de définir les buts de l'Association des amis du Conservatoire en cours de constitution.

Nous connaissons l'éloquence concise et précise de M. Navarro, les accents persuasifs de son verbe, aussi ne doutons nous pas que le projet présenté ce soir là ne réunisse tous les amis de la musique présents.

Reprenons, pour notre part, la préface qu'écrivait pour « La Musique des Origines à nos Jours », M. Claude Delvincourt, directeur du Conservatoire national de Musique de Paris : « Dans notre France, (alors 1946) en reconstruction, un problème se pose qui devra tôt ou tard recevoir sa solution : l'éducation musicale des masses.

« Jusqu'alors peu d'efforts ont été tentés en ce sens. Quelques rudiments de solfège et de chant dans les écoles primaires ; quelques leçons de musique dans les classes secondaires : c'est à quoi se borne l'éducation moyenne de l'honnête homme ».

Pourtant, pour beaucoup, il apparaît que la musique ne peut plus être comme autrefois reléguée au rang d'un « art d'agrément ».

La musique ? un élément de vie, un aliment spirituel qui devrait enrichir la destinée de tant d'êtres qui cherchent à s'élever au-dessus des contingences matérielles... Mais le peuvent-ils ? et tout a-t-il été tenté pour leur donner satisfaction ?

Depuis quelques années ce besoin, ce désir d'éducation artistique a été compris à Clamart, l'aide généreuse de la Municipalité y a permis l'organisation d'un « Conservatoire municipal de Musique » dont les professeurs sont tous hautement qualifiés, chacun dans l'art musical et, plus particulièrement, dans sa discipline propre. Mais l'adage « l'Union fait la force » (qui doit se concrétiser ici dans le « meilleur » pour l'éducation de nos enfants, de nos jeunes gens) semble nécessaire aux responsables de ce Conservatoire.

L'Harmonie municipale bénéficie déjà de l'entrée de quelques « jeunes » venant assurer la « relève » nécessaire (pupitres des trompettes, des saxophones, des clarinettes en exemple et à l'honneur au cours de cette soirée) qui doivent, par la suite, permettre à cette formation toujours plus étoffée, un éventail de programme élargi, et dans certaines circonstances, d'aborder dans d'excellentes conditions les œuvres réservées au « symphonique » par l'apport des « cordes » qui le caractérise.

Ces « Amis du Conservatoire » se devront d'être efficaces : Les pierres qu'ils pourront apporter ne seront pas destinées à consolider un bâtiment dont la lézarde menace, mais à donner à son élan encore plus d'assurance et de portée artistique.

La très belle qualité de l'enseignement, dont fait foi la manière musicale propre à chaque instrument présentée par les élèves au cours de la soirée, nous assure que la réussite acquise sera durable et que MM. les professeurs d'accordéons (classique), de clarinette, de flûte, de guitare ,classique(de piano, de saxophone, de trompette et de violon doivent recevoir des félicitations pour leur dévouement attentif, ainsi que M. Gaston Lalau, qui, assurant à la fois la direction du Conservatoire et celle de l'Harmonie municipale, fait preuve, les résultats obtenus dans ces deux fonctions en sont les garants, d'une polyvalente active et sûre.

Gabriel ARNAUD
critique musical du Journal
de la Cie Générale Transatlantique.

S.A.R.L. GERMAIN

156, rue du Faubourg St-Martin
PARIS-10e Téléph. Nord 20.29

Spécialités de CHEMISES
d'UNIFORMES
NYLON - POPELINE
ET
de PANTALONS de TOILE

L'ACTIVITE DE NOS « CONSERVATOIRES MUNICIPAUX »

Conservatoire Municipal du 12e arrondissement

Dans le cadre élégant et spacieux du « Liberté », le grand cinéma de la rue de Lyon, notre « Conservatoire municipal » du 12e Arrondissement présentait, ce 17 décembre dernier 1963, ses élèves ayant été recompensés au dernier concours de fin d'année d'études, en juillet 1963. Cette belle et cordiale réunion musicale était placée sous la présidence de notre bien sympathique maire du 12e, M. André Darzacq.

Un auditoire nombreux et attentif était venu apprécier les qualités, réelles, des jeunes solistes et témoigner sa grande satisfaction aux maîtres éminents, chargés de cours, et à leur directeur, M. Marcel Enot, de l'Opéra-Comique. M. Enot est doublé, en sa tâche directoriale, par Mme Marcel Enot, charmante et toute souriante en son apostolat.

A leur grand talent, consacré, d'artistes, M. et Mme Enot joignent de fort belles qualités d'organisateurs et de courtoisie. Et ils ont su donner à notre Conservatoire municipal, une place prépondérante dans l'enseignement musical de notre capitale. Cet enseignement ne néglige aucune branche de l'expression musicale.

Ainsi avons nous entendu, voisinant avec les instruments classiques : piano, violon, etc., des guitaristes, des accordéonistes... témoignant d'une excellente et belle technique.

L'art du chant y était également fort bien mis en valeur par des voix fort agréables. Mais je ne puis m'empêcher de dire mon admiration pour le magnifique déploiement du groupe de la danse, en lequel de toutes jeunes et gracieuses ballerines, revêtues du costume traditionnel — le tutu —, aux légères dentelles, évoluaient, sur la vaste scène, avec une aisance, une grâce, une discipline donnant des ailes à leur « saltation » ; un charmant bouquet de fleurs en action, ajoutant ses tendres couleurs à notre émotion.

Cette belle manifestation artistique avait débuté par une distribution solennelle des prix, obtenus en juillet. M. André Darzacq avait tenu à faire lui-même cette distribution.

La présence de M. Frey, ministre de l'Intérieur, entouré du maître Robert Bréard, grand Prix de Rome ; de M. Maurice Brun, vice-président de la Fédération musicale de Seine et Seine-et-Oise, et représentant notre Confédération musicale de France, et de nombreuses et hautes personnalités musicales de la « Capitale », témoignait de la haute considération en laquelle est tenu notre Conservatoire municipal du 12e, où toute une jeunesse apprend, dans un effort salutaire, les accents joyeux et immortels dont s'embellit la Terre.

Capitaine P. BOYER.

MORCEAUX DE CONCOURS 1964
du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

Orgue :

	Frs
Litaize — PRELUDE ET DANSE FUGUEE	9,30

Flûte :

Aubin — CONCERTINO DELL' AMICIZIA	10,40

Hautbois :

Bitsch — SUITE FRANÇAISE SUR DES THEMES DU XVIIe siècle	10,40

Saxophone-alto :

Boutry — DIVERTIMENTO	10,40

Trombone-basse :

Margoni — APRES UNE LECTURE DE GOLDONI, fantaisie	Frs : 22,20

Alto :

	Frs
Carles — INTENSITES	10,40

Contrebasse à cordes :

Petit — THEME ET VARIATIONS	9,30

Trombone :

Weber (Alain) — Premier mouvement du CONCERTO pour trombone et orchestre	9,30

Percussion :

Delécluse — CINQ PIECES BREVES	13,20

Ces morceaux ne sont vendus qu'avec accompagnement de piano.

A. LEDUC — 175, rue St-Honoré — Tél. 073.12-80 et 073.48-61 — C.C.P. 11-98 — Paris — PARIS

BOULOGNE-BILLANCOURT

Le grand « Concert Symphonique » donné par l'orchestre du «Conservatoire Municipal»

Ce samedi 22 février dernier, 1964, notre jeune orchestre du Conservatoire municipal manifestait sa vigoureuse activité dans un concert symphonique, de fort belle tenue, qu'il donnait dans les salons d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. Sous la haute direction du maître Marcel Landosvoski, grand Prix de Rome, nos musiciens, professeurs et élèves présentaient un beau programme classique, en lequel J.-S. Bach tenait la vedette. La raison de ce choix s'expliquait pas la présence d'un clavecinniste de talent et de haute réputation, Jean-Jacques Grumenwald, grand Prix de Rome, qui prêtait son concours à cette audition... destinée à démontrer aux amis de notre Conservatoire municipal et à ses nombreux auditeurs, l'excellente qualité de son enseignement et de sa valeur musicale, autant que spirituelle.

Ce concert avait débuté par l'« Aria et Gigue » de la Suite en ré, de J.-S. Bach, exécutés avec beaucoup de musicalité par notre jeune orchestre, sous la haute direction du maître, Marcel Landowski. Nous eûmes, ensuite, le plaisir d'entendre deux jeunes élèves violonistes, déjà virtuoses, Mlles Danièle Macquart et Renée Charnaix. Elles interprétèrent brillamment le « Double Concerto » pour violons en Ré mineur, de Bach. Puis, le « 5e Concerto Brandebourgeois », du maître de Leipzig, fut finement détaillé, avec un art souverain, une sonorité tendre et ravissante, au clavecin, par J.-J. Grunenwald. Deux jeunes solistes, D. Macquart et J.-C. Dhainant, jeune « celliste », complétaient cette magnifique exécution.

« La Symphonie » en sol mineur, de Mozart, très nuancée en son divin rayonnement, reçut une vibrante interprétation par l'orchestre. Et pour terminer une œuvre de Marcel Landowski, qu'il dirigea, écoutée dans un silence impressionnant : « Les Notes de Nuit », pleine de charme et de poétiques sonorités, reçut un accueil chaleureux de la part d'un auditoire nombreux, charmé et satisfait. Maître Landovoski ajoute à ses supérieures qualités de compositeur, un grand talent d'animateur et de chef d'orchestre. Grunenwald, Landowski, deux noms déjà très grands en notre calendrier musical, et qui rappellent en moi des souvenirs lointains et bien émouvants... Souvenirs d'un temps passé ! où deux jeunes élèves de notre Conservatoire national supérieur, pleins de foi et de talent, préparant leur carrière musicale, avaient revêtu l'uniforme des jeunes soldats-musiciens du 46e R.I. de Paris. Ces études furent hélas momentanément interrompues par la nécessité d'accomplir un grand devoir imposé par la guerre 39-45. J'aimerais aussi à rappeler que Marcel Landowski est le fils du grand achitecte qui a conçu les plans de la statut de la « Liberté », qui illumine l'entrée du port de New-York.

Après le concert, et en vertu d'un protocole établi par notre municipalité boulonnaise, éprise d'art et de cordialité, une amicale réception, présidée par l'adjoint au maire, entouré de nos 2 grands maîtres, de Gérard Dayries, chef de notre harmonie municipale, de nos jeunes musiciens et de leurs distingués professeurs, parmi lesquels je citerai : M. Debaès, animateur dévoué, réunissait les hautes personnalités parisiennes et boulonnaises, les représentants de notre Confédération musicale de France et de l'Armée. Ils étaient venus témoigner, par leur présence, leur haute considération, et leur satisfaction, pour l'effort fourni, et soutenu, par notre excellent Conservatoire municipal de Boulogne-Billancourt.

Capitaine F. BOYER.

SUD-OUEST

Nécrologie

C'est avec peine que nous apprenons le décès de M. Charles Bussier, membre du Comité fédéral depuis de nombreuses années. Aux obsèques, à Libourne, MM. Blanchard, président du Groupement des Sociétés musicales du Libournais ; Durand, ancien président de ce même groupement, et Dugos, vice-président, représentaient la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest. Chacun gardera de Charles Bussier le souvenir d'un collègue aimable et sympathique qui se dévoua sans compter à la cause de la musique et des sociétés fédérées. Nous exprimons à Mme Bussier et à sa famille, toutes nos condoléances.

GRADIGNAN

La Fanfare Sainte-Marguerite a honoré Sainte Cécile

La Fanfare Sainte-Marguerite a honoré Sainte Cécile en participant à la messe traditionnelle, célébrée par M. l'abbé Favars.

Chaque concert de la fanfare est une nouvelle occasion de vanter la qualité de ses interprétations. Fort heureusement, ses mérites sont reconnus de tous, car ce qui pourrait être pris comme le témoignage d'une amitié complice n'est que le sentiment unanime de tous les amateurs de musique.

Placés sous la direction de M. Henri Dupart, les musiciens exécutèrent avec une sûreté sans défaillance : « Judex », extrait de « Mors et Vita », de Ch. Gounod ; l'ouverture de « Silvana », de C. M. Weber, et « La Marche d'Athalie », de Mendelssohn. «La Berceuse de Jocelyn », de Benjamin Godard, permit à Mlle Françoise Feuillerat, saxo-alto, de faire apprécier, en soliste, sa délicate sensibilité, servie par des sonorités d'une tenue et d'une pureté parfaites.

Au cours de son allocution, M. l'abbé Favars remercia chaleureusement les musiciens et leur président, M. Henri Dupart. Il loua plus particulièrement le dynamisme de ce dernier. Il termina en faisant l'éloge de la Fanfare Sainte-Marguerite, rappelant que grâce à elle Gradignan est doté d'une excellente école de musique.

Un vin d'honneur réunit les musiciens et tous les amis de la société.

Après avoir présenté les excuses de M. Ciran, président de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, et de M. le docteur Dalbos, maire de Pessac, M. Dupart rappela que la Fanfare Sainte-Marguerite avait fêté son quatre-vingt-sixième anniversaire le 17 septembre dernier. Il félicita M. Lafont, conseiller général, maire de Cestas, pour sa récente promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur et il s'adressa plus particulièrement aux jeunes sociétaires. Il s'éleva contre les récentes réformes de l'éducation nationale qui prévoient la suppression de l'enseignement musical dans les collèges et il s'irquiéta pour l'avenir des conservatoires dont les lauréats risquent fort de perdre une partie de leur public faute d'initiation à cet art, qui comme l'a écrit Florent Schmidt, « exprime l'inexprimable ».

M. Dupart adressa ses remerciements aux « vieux » musiciens de la fanfare « qui demeurent les plus fidèles, les plus attentionnés et les plus sûrs garants d'une parfaite exécution ».

Puis après avoir remercié la municipalité pour son efficace compréhension, il émit le vœu que M. Bernard Roumegoux, maire de Gradignan, soit élu président d'honneur pour succéder à Mme Blanchard, décédée. Ce vœu fut adopté à l'unanimité.

M. Davier, représentant M. Ciran, félicita tous les musiciens pour le magnifique concert auquel il venait d'assister et il souligna le travail exécuté par M. Dupart qui a suscité chez les jeunes l'amour de la musique.

M. Bernard Roumegoux rendit un public hommage à la Fanfare et à son président. Il exalta l'unité et l'amitié qui règnent au sein de la société et vanta l'exemple de dévouement désintéressé donné par M. Dupart. Il termina en déclarant que le Conseil municipal continuerait à assurer son appui à la Fanfare, source de culture et élément de renom de Gradignan.

M. Lafont exprima son admiration à tous ceux qui consacrent une grande partie de leurs loisirs à la société. Il conclut en remerciant tous les musiciens qui ont accepté de prêter leur concours à la manifestation du 26 janvier, à Cestas, au cours de laquelle la rosette d'officier de la Légion d'honneur lui sera décernée.

LUSSAC

La Vigilante a fêté Sainte Cécile

Dimanche 19 janvier, nos musiciens se rassemblaient autour du président Vergniol et de M. de Sainte-Croix, directeur de l'Harmonie, à 11 h., dans l'église pour la cérémonie religieuse célébrée par M. le curé-doyen Dubourg.

La Batterie et l'Harmonie exécutèrent « Strasbourg », « Extase », « O Salutaris », « Sur la montagne ».

Dans ce dernier morceau, nous avons particulièrement remarqué un solo du jeune Jean-Claude Valaize.

A la sortie, nos musiciens formèrent un cortège pour se rendre au cimetière, avec M. Maurice Teynac, maire ; M. Blanchard, président du groupement des Sociétés Musicales du Libournais; M. Marcel Durand, président d'honneur de ce groupement ; M. et Mme Capdemourlin président de l'Harmonie Sainte-Cécile de Saint-Emilion ; M. et Mme Dugos, vice-président de Saint-Emilion, etc...

Au monument aux Morts, la Batterie exécuta les sonneries réglementaires ; M. Vergnie déposa une gerbe et réclama une minute de silence, puis l'Harmonie joua une vibrante « Marseillaise ».

Ensuite, ce fut le défilé.

Au restaurant Delord, un apéritif d'honneur était servi. C'est là que Mlle Montion et ses camarades offrirent très gentiment un bouquet d'œillets rouges à M. Vergniol et à M. de Sainte-Croix.

Le président Blanchard remit aux jeunes élèves de l'école de musique les diplômes obtenus aux examens de Libourne.

Après les diplômes ce fut les récompenses à deux musiciens Paul Fonfrède et Elie Baron, qui depuis longtemps figurent dans les rangs de la société.

Un banquet de quatre-vingts personnes était servi au restaurant Brunet. Au dessert, le président Vergniol excusa tout d'abord les personnalités qui n'avaient pu venir. Puis il remercia M. Teynac, président d'honneur ; M. Blanchard, qui honore chaque année la fête de la Société ; M. Dugos et Mme qui apportent le réconfort de Saint-Emilion ; M. Golzet ; M. le Doyen qui a donné sa bénédiction ; M. Lavaure ; MM. Laporte, Brassous, Gilbert Picard qui a aussi son fils porte-drapeau. Puis tous ceux qui œuvrent pour la société, M. de Sainte-Croix, les musiciens de Coutras et de Saint-Denis de Piles ; félicita MM. Paul Fonfrède et Elie Baron pour leurs distinctions ; les jeunes, les éléments de la Batterie.

M. Dugos remercia le président et la Société pour la participation qu'ils apportent à Saint-Emilion lors de la fête locale.

M. Golzet dit combien l'audition de l'église avait été en tout point remarquable.

M. Blanchard, après avoir félicité M. Teynac pour sa Légion d'Honneur, dit : « Vous êtes la plus belle Batterie de mon Groupement ». Il encouragea les jeunes et félicita les anciens.

M. Teynac dit toute la patience qu'il faut à M. de Sainte-Croix. Il remercia tout le monde surtout d'être aussi nombreux aujourd'hui.

Avant de se séparer, M. de Sainte-Croix fit jouer « Les Saltimbanques », « Saint-Cyr » et « Strasbourg ». Tout le monde partit joyeux et content, ce fut un succès pour le président Vergniol.

MACAU

Une manifestation pittoresque

Une tradition solidement établie depuis l'année 1900 est de fêter le carnaval en musique, et fidèlement, l'Harmonie de Macau le jour du mardi-gras, parcourt les rues de Macau, dès le milieu de la matinée, puis s'en va rendre visite aux communes voisines de Ludon, Cantenac, etc. et rentre à Macau vers une ou deux heures de l'après-midi pour se mettre autour d'une bonne table digne du « carnaval » où les grands crus de ce coin du Médoc figurent en bonne place. A la table d'honneur, autour du président M. Bertin, se trouvaient MM. les Maires de Macau, Cantenac et Soussans ; Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du S.-O. ; Estrabeau, directeur de la Société ; Soum, vice président, etc...

Après le repas, un nouveau défilé vers la mairie, et ce fut avec toro de fuégo défilé de masques et danses sur la place publique, un joyeux après-midi, qui devait être suivi d'un bal endiablé, le soir et une partie de la nuit, dans la salle habituelle aux manifestations de l'Harmonie de Macau. Soulignons le pittoresque de la présentation de l'Harmonie en ce jour de liesse : tous les musiciens en redingotes ou habits, chapeaux melons, conduits pour la circonstance par M. Soum, endiablé à souhait et lui aussi dans la pure tradition de la tenue «1900» et avec un faux-nez et moustaches !

Très jolie manifestation populaire qui fait partie des grands jours de Macau et dont il est très heureux de voir le maintien fidèle grâce à la vitalité de l'Harmonie et le dévouement de ses dirigeants.

SAINT-CHRYSTOLY-DE-BLAYE

SAINT-GIRONS-DE-BLAYE et SAINT-SAVIN-DE-BLAYE

Ces trois sociétés du blayais que l'on confond musicalement, ont fêté leur Sainte-Cécile respectivement les 15 décembre 1963, 2 février 1964 et 16 février 1964.

Un essort nouveau les anime, leurs dirigeants sont tels qu'avec une admirable entente chacune avec son noyau de musiciens, mais unies toutes trois pour les grandes occasions ont fait en quelques mois, de tels progrès que l'on ne peut passer sous silence les meilleures interprétations de ces fêtes dernières. Toutes trois le doivent à leur chef commun, Claude Janot qui a su tirer le maximum soit séparément, soit groupés de tous les musiciens de ces trois communes.

Dans ces trois belles églises, leurs vieilles pierres ont encore entendu de belles exécutions :

« La marche pontificale » de Gounod ; « Le largo » de Haendel ; « Le Salutaris » de Tillard ; « La marche solennelle » de Bajus.

Saint-Christoly a profité du passage de l'un de ses fondateurs M. Tixier, de la Garde Républicaine qui interpréta remarquablement au saxo soprano « Ego dis Amicum de Philidor » accompagné à l'Harmonie par M. Etié, chef de musique de Saint-Ciers de Canesse.

Comme il est de coutume chaque fête se termina par un banquet groupant les dirigeants, les musiciens et les invités, parmi lesquels les premiers magistrats des communes, ceux-ci ne cachèrent pas dans leurs allocutions leurs joies des succès obtenus.

Parmi les personnalités :

A Saint-Christoly : M. Georget, maire de la localité ; M. Petit, maire de Saint-Savin ; M. Gaindron, conseiller général, et M. Sirdet, l'actif président.

A Saint-Girons : M. Bourdillas, maire et M. Denis Renaud, le président dévoué.

A Saint-Savin : M. Petit, maire et M. Bourigeaud, président.

M. Tavernier, l'organisateur des déplacements était toujours présent.

Aux trois Sainte-Cécile, M. Davier représentait M. Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest. A chaque allocution M. Davier félicita les musiciens pour leurs exécutions et s'adressant aux présidents, il leur dit combien la Fédération les assurait de son appui pour le dévouement dont ils faisaient preuve. Il remercia également les maires qui font de leur mieux pour la prospérité de leur société musicale.

Une grosse part du succès de ces fêtes revient à M. Claude Janot qui dirige avec intelligence et compétence ces trois sociétés et qui a entrepris la lourde tâche mais combien bénéfique de remonter les écoles de musique pour assurer la relève des musiciens que la limite de l'âge devra un jour forcer à abandonner.

Enfin, M. Davier remercia particulièrement M. Sirdet qui débordant même le cadre de sa société se dévoue sans compter pour que la musique reprenne l'essort qu'elle doit avoir dans ce coin du Blayais.

Depuis, nous apprenons que M. Sirdet a été élu membre du Comité Fédéral au dernier congrès de la Fédération. Qu'il reçoive ici toutes nos félicitations.

COUTRAS

Le Groupement du Libournais a tenu son assemblée générale

Le 2 février, à l'Hôtel de Ville de Coutras, nous notions la présence de MM. Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest ; Sallard, secrétaire ; Bousquet, trésorier et Bonnin, trésorier du Groupement.

Les diverses sociétés étaient représentées par M. Tournarie, M. et Mme Terrien, M. Duret, MM. Jouteau, Lamarque et Moureau ; MM. le docteur Mutel, Barrot, Capdemourlin, Dugos, Andrieu, de Sainte-Croix, Jacques Dubois ; M. et Mme Grelot ; MM. Beaupertuis et Jarry ; M. Duhard, M. Dalus, M. Portuaire et M. Agostini ; M. Vergniol ; M. et Mme Fortin, etc...

Le président Blanchard qui dit le rapport moral se félicite de l'activité toujours croissante du Groupement et de la parfaite réussite des deux festivals 1963 à Guitres et à Mussidan. Autre point de satisfaction et qui n'est pas le moindre, souligne le président Blanchard, c'est la participation toujours plus grande des jeunes aux examens de solfège et instruments. C'est ainsi que plus de deux cent cinquante enfants ont participé à ces examens à Libourne l'an passé. M. Carreyre, secrétaire général du Groupement donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

M. Bonnin, trésorier, donne la situation financière ; il reçoit des félicitations pour sa bonne gestion.

Le prochain festival aura lieu le 10 mai à Coutras.

Les examens des écoles de musique, le 24 mai. A ce sujet une discussion s'ouvre sur une nouvelle épreuve à passer (la dictée musicale) et la connaissance des sons. Une commission artistique comprenant les chefs de musique se réunira courant avril pour s'occuper des épreuves et du jury de façon à ce que ces examens se déroulent dans l'ordre le plus parfait. Puis M. Ciran adresse quelques mots à l'assemblée et l'informe de la réattribution des Palmes académiques aux musiciens.

L'élection du bureau pour 1964 est élu à l'unanimité.

Présidents d'honneur : M. le Sous-Préfet de Libourne, M. le docteur Tetssandier, Maître Henri Sauguet, MM. Achille et Durand ; vice-présidents d'honneur : MM. Bussier et Jouanne ; président actif : P.-A. Blanchard ; vice-présidents : Ulysée, Dugos, Edouard Dubois, Max Duhard, Jean Lamarque, Paul Grelet ; secrétaire : M. Carreyre ; secrétaire-adjoint : M. Barrot ; trésorier : M. Bonnin ; trésorier-adjoint : M. Vergniol.

Un vin d'honneur offert par la municipalité de Coutras avait lieu ensuite. Ce fut l'occasion pour M. Jambon, maire, de prononcer des paroles de bienvenues aux musiciens et à leurs délégués.

Au banquet, sous la présidence de M. Jambon, maire et conseiller général, nous notons aussi : M. Duhard, conseiller général de Guitres et maire de Sablons ; Mme Luquot, ancien maire ; M. Taleyrac, Mmes Ciran, Blanchard, Dugos, Capdemourlin, Grelot, Andrieu, Vergniol, Lamarque, Mutel, Jouhaud, Duret. Au dessert, une délégation des Auvergnats du Périgord, conduite par M. Jean Blanchard, fils du président dont nous connaissons les talents d'organisateur et de chanteur, faisait une démonstration où bourrées et chants folkloriques alternaient pour le plus grand plaisir de tous. Autre surprise, particulièrement applaudie, ce fut lorsque Jean Blanchard s'approchant de son père, lui remettait la cravate de commandeur de l'ordre du Mérite de l'Education Sociale. Des deux, on ne savait trop lequel était le plus ému.

M. Blanchard, président du Groupement prononça ensuite une allocution dont nous donnons quelques extraits : Je suis très heureux et très honoré de vous recevoir dans notre bonne et belle ville de Coutras. Nous sommes réunis pour défendre ce qui nous est cher, notre passe-temps, notre passion. Puis le président Blanchard mit l'accent sur l'éducation des jeunes, qu'il faut intéresser à la musique. C'est pour eux une diversion salutaire, une détente appréciée. Le président du Groupement remercie le maire, M. Jambon et le félicite pour sa rosette violette, remercie tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à la réussite de cette manifestation. Nous formons, dit-il, une grande famille basée sur l'amité et œuvrant pour le même idéal.

M. Ciran se félicita de la réussite de cette journée : « Je suis particulièrement heureux, dit-il, de constater la vitalité de ce Groupement du Libournais qui fait honneur à la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest. »

M. Jambon, maire de Coutras, fit un petit tour d'horizon ayant un mot aimable pour chacun et félicita vivement les musiciens et leurs dirigeants pour l'excellente tenue de leur assemblée générale. Puis ce fut le tour des chanteurs ; les convives ont été particulièrement gâtés puisqu'ils purent entendre les chants très mélodieux des valses 1900, applaudir une charmante danseuse Mlle Billau qui, en « tutu » et magnifiquement accompagnée au piano par sa mère, exécuta quelques danses classiques remarquables. Puis M. Taleyrac, de sa belle voix de ténor, chanta quelques airs d'opéra, tandis que Jean Blanchard interprétait avec sa voix de basse « Le cor ».

Belle journée pour le Groupement des Sociétés Musicales du Libournais et pour l'art musical populaire.

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction Acoustique
« GLASAL - PERFORE »
PHONELO
Salles d'exposition :

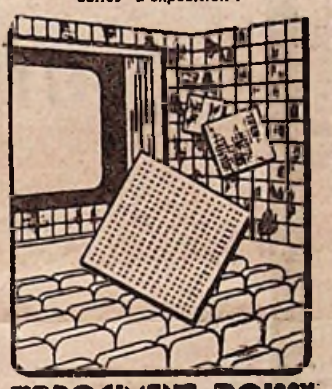

FIBROCIMENT « POISSY
PARIS 17, rue Daunou, 2e Téléphone OPEra 65.74
RENNES 41 avenue Janvier Téléphone 40 28 35
STRASBOURG 13, rue du Vieux-Marché aux Vins Téléphone : 32.31.34
TRIEL (Seine-et-Oise) Téléphone : Poissy 830

TARN

TARN

Congrès Fédéral du 22 mars 1964

Le congrès annuel de notre Fédération a eu lieu le dimanche 22 mars 1964, à 10 h. 30, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Carmaux.

Les délégués furent reçus par les présidents de l'Harmonie « L'Union Musicale » et de l'orphéon « Les enfants de Carmaux », organisateurs du congrès. Les représentants des sociétés musicales tarnaises étaient venus très nombreux des quatre coins du département. La séance fut ouverte par le président Gabriel Satgé qui avait à ses côtés le bureau fédéral et le comité d'organisation de Carmaux.

Excusés MM. Henri Carayol, Marcel Cartou et Joseph Curvalle.

D'après la liste d'appel, 28 sociétés étaient présentes ou représentées et taient absentes : l'Orchestre Symphonique Albigeois, les Accordéonistes des Mines d'Albi et le Réveil Bastidien.

Assistaient également à la réunion : M. Ludovic Larroque, conseiller général et M. Canac, maire-adjoint, représentant M. le Maire de Carmaux.

Le président Gabriel Satgé souhaita la bienvenue à tous les délégués et rendit hommage à l'art musical sous toutes ses formes, symbole d'union et de paix, et préconisa le rassemblement de toutes les bonnes volontés en faveur de la musique. Il donna ensuite la parole au secrétaire général Maurice Bascoul, qui fit la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et présenta le rapport moral, qui fut accepté à l'unanimité. L'exposé de la situation financière fut fait par le trésorier Ludovic Julien et ce compte rendu reçut également l'unanimité de l'assistance.

Après quelques échanges de vues au sujet de l'activité de la Fédération et des améliorations ou innovations susceptibles d'être apportées pour l'éducation musicale des jeunes, la parole fut donnée à M. Bouyssié, président du Comité de Carmaux. Il remercia le Bureau fédéral d'avoir bien voulu charger la ville de Carmaux de l'organisation de son septième festival fédéral de musique et déclara que, malgré les grosses charges financières qui en découlaient, lui et ses amis étaient disposés à entreprendre l'organisation de cette importante manifestation. La date fut fixée au dimanche

14 juin 1964 et toutes les sociétés acceptèrent d'y participer.

Puis, afin de se conformer au règlement des statuts, on procéda au renouvellement partiel du bureau. Naturellement tous les membres sortants furent réélus par acclamation et M. Viriojeux, proviseur du collège de Gaillac, fut désigné comme délégué des chorales au sein du Comité qui reste composé comme suit :

Président d'honneur, M. Raymond Barthès ; président actif, M. Gabriel Satgé ; vice-présidents, MM. Georges Delrieu, Yves Rességuier, René Bonnet, Henri Carayol ; trésorier, M. Ludovic Julien ; trésorier-adjoint, M. Marcel Cartou ; secrétaire général, M. Maurice Bascoul ; membres délégués, MM. Louis Musson, Fernand Francès, Louis Larroquette, Joseph Curvalle, Viriojeux.

Après que la séance fut levée, un vin d'honneur réunit les congressistes dans la grande salle de l'Hôtel de Ville et M. Canac leur souhaita une cordiale bienvenue. Il les assura de l'aide matérielle et morale de la municipalité et affirma que cette journée serait digne de celles qui ont déjà eu lieu dans les autres villes du département. Carmaux recevra dignement ses hôtes qui, animés par un commun amour de la musique, viendront défiler dans ses rues et apporteront le témoignage qu'elle est bien vivante dans nos cœurs.

Une réunion des présidents et des directeurs de sociétés se tiendra à Graulhet après les fêtes de Pâques, pour mettre au point toutes les questions concernant l'organisation et le programme de ce septième festival de musique. Nous ne doutons pas qu'une nouvelle pierre blanche marquera cette belle journée du 14 juin dans les annales déjà si riches de la Fédération des Sociétés Musicales et Orphéoniques du Tarn.

Harmonie

« L'Union des Enfants d'Albi »

Comme c'était à prévoir, la soirée de gala qu'offre habituellement l'Harmonie « l'Union des Enfants d'Albi » à ses membres bienfaiteurs et honoraires, fit salle comble, le mercredi soir, 18 mars 1964.

Les loges officielles du Théâtre municipal étaient occupées par M. Guillaume chef de cabinet du Préfet du Tarn, et par Maître Laurent Mathieu, maire d'Albi.

Le programme de cette soirée fit l'unanimité, car il donna entière satisfaction à tous les auditeurs, même aux plus exigeants.

A tout seigneur, tout honneur. L'art musical s'exprima en première partie dans les styles classiques et modernes sous la baguette de l'éminent chef René Anciaux, mais, auparavant, le toujours jeune et dévoué président Louis Musson, fit la présentation de son Groupement et des diverses œuvres exécutées :

« Fidèles au rendez-vous que l'Harmonie vous fixe chaque année pour sa soirée de gala au Théâtre municipal, vous êtes venus nombreux pour nous prouver l'attachement que vous portez à notre société. Soyez assurés que cette marque de sympathie est, pour l'Harmonie, le meilleur encouragement à persévérer dans sa tâche qui consiste, comme vous le savez, à organiser des concerts publics et, en second lieu, à enseigner la musique à tous les jeunes que vous voulez bien nous confier.

Et, dans ce domaine, il me plaît de remercier publiquement tous ceux qui se dévouent : MM. Anciaux, Féry, Tardieu, Mme Anjalran... ».

Le programme comportait les œuvres suivantes : « Les Joyeuses Commères de Windsor », ouverture, de Nicolai ; « Concerto pour trombone », de Roussel (soliste : M. André Raynaud, premier Prix du Conservatoire de Toulouse) ; « Le Ballet Egyption », de Luigini (solistes : MM. Arnaud, Maurice Raynaud, Paul Palous) ; « Jam Session Story », fantaisie jazz, de John Darling.

Avant le Concerto, M. Fernand Molinier, vice-président de l'Harmonie, fit une intéressante dissertation sur le trombone à coulisse, l'un des plus vieux instruments de musique, puisqu'il daterait du VIII[e] siècle avant Jésus-Christ.

Après le concert musical, le plateau fut cédé aux artistes amateurs pour le spectacle de variétés. Présenté uniquement par de jeunes musiciens ou amis des élèves de l'école de musique, les applaudissements prolongés du public prouvèrent qu'ils possédaient une réelle valeur artistique et qu'elle était particulièrement appréciée.

Pour clôturer cette magnifique soirée, le groupe folklorique « Pol-Hola » exécuta en costumes du pays, des danses et des ballets polonais qui enthousiasmèrent l'assistance.

En résumé, ce concert fut une brillante réussite et tous ses artisans furent applaudis comme ils le méritaient.

Son succès est venu récompenser les efforts de tous, musiciens et organisateurs, efforts dont nous les complimentons bien vivement.

« Ensemble, souhaitons que vive la musique pour l'apaisement de nos âmes et pour l'idéal de beauté qu'elle représente et parce qu'elle est le plus ancien des langages, qu'elle soit et demeure le langage éternel.

« «Vive Albi, ville des arts et des musiciens ».

Ant. M. VAN LEEST

EINDHOVEN (Pays-Bas)

Membre du Jury

Chefs de musique! chefs de batteries-fanfares!

Après vous avoir présenté une série particulièrement brillante de transcriptions pour harmonie ou fanfare de chansons modernes :

LE JOUR LE PLUS LONG

LA GRANDE ÉVASION

MONSIEUR DE LA FAYETTE

LE CŒUR EN BANDOULIÈRE

AH ! SI J'ÉTAIS RESTÉ CÉLIBATAIRE

Voici maintenant le dernier grand succès **d'André VERCHUREN :**

UN P'TIT CHAPEAU TYROLIEN

Marche très gaie de **Charly NIESSEN**

Transcription pour harmonie ou fanfare de Laurent DELBECQ

Harmonie : **10,00 Fr** - Fanfare : **9,00 Fr** - Conducteur : **1,25 Fr** - Partie séparée : **0,40 Fr**

Nous vous informons également que les

" MARCHES ET REFRAINS DE L'EMPIRE "

viennent de paraître

M. Roger FAYEULLE (premiers prix du Conservatoire de Paris, ex-chef de Musique Capitaine de l'Armée de l'Air, chef de la Musique de scène au Théâtre National de l'Opéra) a harmonisé et orchestré remarquablement pour harmonies et fanfares les airs authentiques du 1[er] Empire qui constituent cette prestigieuse collection. Celle-ci a été enregistrée sur disque UNIDISC, n° ex. 45 171 M, par la Musique de l'Air et ses célèbres tambours.

Harmonie : **30,00 Fr** - Fanfare : **25,00 Fr** - **Conducteur : 10,00 Fr** - Partie séparée : **1,00 Fr.**

Il convient de noter que les « MARCHES ET REFRAINS DE L'EMPIRE » peuvent aussi être accompagnés par les :

" BATTERIES DE LA GARDE IMPÉRIALE "

pour tambours seuls, présentations et évolutions réalisées par Robert GOUTE, Tambour-Major de la Musique de l'Air.

1 recueil broché de 28 pages, grand format, sous couverture illustrée : **15,00 Fr.**

Toutes les Sociétés voudront avoir à leur répertoire ces ouvrages d'une portée historique.

Attention ! C'est la saison des sorties... Votre Société va se présenter dans les concours, les festivals, les manifestations de toutes sortes... **PENSEZ A VOTRE PRESENTATION** (gage de succès)... N'attendez pas pour nous confier vos commandes d'articles d'équipement, d'habillement, et de matériel... Nous sommes à votre disposition pour bien vous servir.

Demandez notre catalogue n° 52 pour harmonie ou fanfare ou 52 bis pour batteries-fanfares. L'un de ces catalogues vous sera adressé gratuitement sur simple indication du nom de votre Société et de vos fonctions au sein de celle-ci.

N'achetez rien sans nous consulter... et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

les instruments de toutes marques se trouvent aux

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée à CHARNAY-LES-MACON (Saône-et-Loire)

LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE

spécialisée dans l'édition et les fournitures générales pour harmonies, fanfares et batteries-fanfares

VOSGES

REMIREMONT

Concert du Club des Mandolinistes

1[er] mars 1964

Cet orchestre comprend 50 exécutants. Il est dirigé par M. Gilbert Zang et Mme.

Après sa participation à l'office de Sainte-Cécile avec la Musique Municipale et la Chorale l'Abatiale, le Club nous préparait son troisième festival annuel et c'est de cette audition parfaite que nous allons parler. Il convient de souligner que cette formation jouit déjà d'un prestige de présentation bien mérité d'une cote artistique particulière. Les concours internationaux d'Epinal et Besançon, l'on située en deuxième division première section.

C'est avec fierté que la F.M.V. monte en épingle ses succès, à Rambervillers. Elle présente un programme de classe avec l'Harmonie Nancéenne et en juillet prochain, date du festival fédéral à Bains-les-Bains, elle aura à porter le fanion dans le sillage de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris. Heureux Curistes de Bains ! Donc le dimanche 3 mars en la coquette salle des fêtes des Etablissements Gélliot, à 15 h., et devant un auditoire attentif, s'est déroulé le programme proposé qui contenait des œuvres de MM. Menichetti, Castelion, J. Portal, Goitre, Strauss, Macarochi, Concerto de Vivaldi. Moskowa, fantaisie russe de Menichetti. Offenbach, mélodie.

Personnalités présentes : M. Poncelet, député, membre du Groupe des Parlementaires favorables à la C.M.F. ; M. Mougeot, adjoint, représentant M. le maire de Remiremont, excusé ; M. Thiriet, maire de Saint-Amé ; M. Moniotte, chef de l'Harmonie Municipale de Remiremont, représentant M. Roussel, président de la Fédération Musicale Vosgienne, excusé ; Mme Dinkel, représentant M. Dinkel, maire de Saint-Etienne ; M. Donze, président de l'Harmonie Municipale de Remiremont ; MM. Aubry, président, et abbé Aubry, directeur de la Chorale l'Abbatiale de Remiremont ; M. Cornier, chef de musique à Eloyes ; MM. Poirier et Lucas, professeurs de musique ; M. Patenotte, luthier à Mattaincourt et fournisseur des instruments de l'orchestre.

Morceaux bien exécutés par les diverses formations. Musiciens vêtus uniformément de jupes ou pantalons sombres et de chemises blanches, et placés sur des gradins, entourés de plantes vertes. Coup d'œil agréable et harmonieux. Spectateurs très attentifs pendant les exécutions, applaudissements nourris.

Concert enregistré par les soins de Louis Copelli, producteur à la R.T.F., et retransmis en différé sur les antennes de Radio-Lorraine le dimanche 15 mars, à 14 h. 43 pour l'émission « Concert au kiosque » : 3 morceaux retransmis : « Secret de Polichinelle », « La vie d'artiste », «Bibelots du Diable ».

Un gala musical fort réussi

C'est celui qu'offrait, salle du Cinéma Le Rio, notre Harmonie Municipale, en présence d'une assistance sélecte.

Il fut honoré de la présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles MM. Flambeau et Crevisy, adjoints ; Couturier et Volrin, conseillers municipaux; Maître Maurice Aubry, président d'honneur de l'Harmonie ; Conrozier, secrétaire général de la mairie ; Louis Muckensturn, ancien chef de musique; Gœhrs et Charbonnier, professeurs ; Fontaine, inspecteur des Contributions Indirectes ; Lhostette, contrôleur principal des Contributions Indirectes ; Walter, président de la Légion Vosgienne ; Mmes Louis et Menier, Mme Demarche, directrice de l'Ecole de filles et de nombreux Mirecurtiens de tous les milieux de la cité.

(MM. Parisot, sénateur-maire, et Zimmermann, premier adjoint, s'étaient excuses, mais étaient représentés par des membres de leurs familles).

Bien que privée d'une bonne douzaine de ses éléments, appelés sous les drapeaux, notre Musique municipale, sous la baguette du chef Menier, a prouvé, une fois de plus, qu'elle était sur la voie du redressement qui lui permettra de regagner la belle place qu'elle occupait au sein de la Fédération Musicale Vosgienne.

Le programme de la soirée, présenté avec beaucoup d'à propos et d'érudition par Jean-Louis Roy, comportait deux parties.

La première, consacrée uniquement à la musique, était étoffée d'œuvres de grands maîtres et c'est avec beaucoup de satisfaction que l'assistance applaudissait à l'exécution parfaite de « La Marche de Rienzi », de Wagner et à celle de « L'Ouverture de Patrie », de Bizet, déjà appréciée lors de la dernière Messe de Sainte-Cécile. Mais ce programme, que le chef avait voulu mettre à la portée de tous, comportait également « Le chant sans paroles », de Tchaïkowsky, la gavotte « Les Vers luisants », de Lincka et en toute objectivité, on doit reconnaître que la marche du « Ballet de l'Amour des trois Oranges », de Prokofiev et l'harmonie imitative de la « Sérénade à la Mule », de Stothart, ont recueilli tous les suffrages.

Il va sans dire que ces diverses œuvres étaient entrecoupées de plusieurs pas redoublés, récemment portés au répertoire : « La Marche des F.F.A. », « Royal Langueda », de Baden de Loup, firent ressortir le bel ensemble que comptent batterie et harmonie.

En deuxième partie figurait la projection sur l'écran, d'un film de qualité « La Chauve-Souris », d'après l'opérette de Johann Strauss et qui permettait à l'assistance, déjà conquise, de terminer agréablement la soirée sans quitter le royaume de la musique.

En somme, ce fut un concert fort réussi qui en appelle d'autres et qui est à inscrire au palmarès du dévoué président Louis, au dynamique chef Menier et de M. Gels, directeur du Rio, toujours prêt à rendre service.

P. C.

Le Gérant : A. EHRMANN.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »
12, rue Claude-Groulard